



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT PARLEMENTAIRE
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

(27^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mercredi 18 octobre 1989

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

1. Message de sympathie au peuple américain (p. 3681).

2. Questions au Gouvernement (p. 3681).

PERSONNES ÂGÉES (p. 3681)

MM. Jean-Claude Boulard, Théo Braun, ministre délégué auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé des personnes âgées.

CONFLIT DES AGENTS DES FINANCES (p. 3682)

MM. Jean Le Garrec, Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

TRANSPORTS EN RÉGION PARISIENNE (p. 3682)

Mme Marie-France Lecuir, M. Michel Rocard, Premier ministre.

RENTÉE UNIVERSITAIRE (p. 3683)

MM. Didier Julia, Robert Chapuis, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de l'enseignement technique.

PERSONNELS DE SANTÉ (p. 3684)

Mme Elisabeth Hubert, M. Théo Braun, ministre délégué auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé des personnes âgées.

STATUT DE RENAULT. - CÉSSION DE RENAULT VÉHICULES INDUSTRIELS A VOLVO (p. 3685)

MM. Georges Hage, Jacques Chérèque, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.

MÉDECINS. CONVENTION NATIONALE (p. 3686)

MM. Rudy Salles, Théo Braun, ministre délégué auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé des personnes âgées.

LAÏCITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT (p. 3687)

MM. Michel Meylan, Jean Poperen, ministre chargé des relations avec le Parlement.

REVENU MINIMUM D'INSERTION ET ACTIONS D'INSERTION (p. 3688)

MM. Georges Chavanes, André Laignel, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, chargé de la formation professionnelle.

DONS D'ORGANES (p. 3689)

MM. René Dosière, Théo Braun, ministre délégué auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé des personnes âgées.

ÉLEVAGE OVIN (p. 3689)

MM. Augustin Bonrepaux, Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt.

T.G.V. ATLANTIQUE. - TARIFS (p. 3690)

MM. Jean-Louis Goasduff, Michel Delebarre, ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer.

LÉGISLATIONS NATIONALES ET RÉGLEMENTS COMMUNAUTAIRES (p. 3691)

M. Louis de Broissia, Mme Edwige Avice, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

CHANTIERS NAVALS DE LA CIOTAT ET DE LA SEYNE (p. 3692)

MM. Jean Tardito, Jacques Chérèque, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.

MANIFESTATIONS PRIVÉES. - COÛT DES PRESTATIONS DE GENDARMERIE ET DE POLICE (p. 3693)

MM. François Rochebloine, Gérard Renon, secrétaire d'Etat à la défense.

D.O.M.-T.O.M.

REVENU MINIMUM D'INSERTION (p. 3694)

MM. André Thien Ah Koon, Louis Le Penec, ministre des départements et territoires d'outre-mer, porte-parole du Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance (p. 3694)

PRÉSIDENTE DE M. GEORGES HAGE

3. Fixation de l'ordre du jour (p. 3695).

4. Loi de finances pour 1990. - Suite de la discussion générale d'un projet de loi (p. 3695).

MM. Louis Mermaz, Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget ; Edouard Balladur, André Lajoinie, Michel d'Ornano, le ministre, Edmond Alphandéry.

Clôture de la discussion générale.

Passage à la discussion des articles.

MM. le ministre, Edmond Alphandéry.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

5. Ordre du jour (p. 3713).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

MESSAGE DE SYMPATHIE AU PEUPLE AMÉRICAIN

M. le président. Mes chers collègues, je suis persuadé que je traduis le sentiment de tous les groupes de la représentation nationale, à la suite du drame qui a frappé cette nuit la côte ouest des Etats-Unis d'Amérique et causé de nombreuses victimes, en exprimant au peuple américain notre sympathie, notre solidarité et notre amitié. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

2

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Mes chers collègues, le premier groupe à s'exprimer est aujourd'hui le groupe socialiste.

PERSONNES ÂGÉES

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Boulard.

M. Jean-Claude Boulard. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre délégué, chargé des personnes âgées, et elle s'inscrit dans l'actualité puisque nous sommes dans la semaine nationale des personnes âgées.

Ainsi que nous le savons tous, l'allongement de la durée de la vie constitue l'un des grands progrès de notre société, mais cela pourrait se transformer en drame si nous ne mettions pas les services et les moyens d'accueil nécessaires à la disposition des personnes âgées qui représentent aujourd'hui 14 p. 100 de la population.

Le Gouvernement, a fait, avec raison, du maintien à domicile des personnes âgées une priorité. En effet, ces dernières souhaitent rester le plus longtemps possible chez elles. Malheureusement, lorsque survient la perte d'autonomie, donc d'indépendance, il faut quitter son domicile et aller vivre dans d'autres formes d'hébergement. Dans ce domaine également, le Gouvernement a engagé une politique d'humanisation des hospices, d'ouverture de sections de cures médicalisées dans les maisons de retraite, de création de places dans les longs séjours.

Malgré tout, nous sommes loin d'avoir répondu à l'ensemble des besoins et c'est pourquoi, à l'occasion de la semaine des personnes âgées, je veux poser deux questions.

La première est relative aux conditions financières de prise en charge des personnes âgées en long séjour.

Comme vous le savez, monsieur le ministre, la situation a juridiquement évolué à la suite de deux décisions de justice récentes : l'une du Conseil d'Etat qui a estimé que les personnes accueillies en long séjour avaient droit à l'allocation logement, l'autre de la Cour de cassation qui a considéré que c'était illégalement que l'on réclamait aux personnes accueillies en long séjour le paiement des frais d'hébergement. Quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre pour tirer les conséquences de ces décisions des deux plus hautes juridictions de notre pays en matière de prise en charge du financement du long séjour ?

Une solution pourrait consister à plafonner les frais de long séjour considérés aujourd'hui comme trop élevés et à reconnaître le droit à l'allocation logement aux personnes âgées qui y sont accueillies.

Ma deuxième question est liée au texte sur l'accueil familial des personnes âgées, que le Gouvernement a fait adopter voilà quelques mois par notre assemblée, car ce texte comporte deux paradoxes : d'abord il ne concerne pas la famille naturelle et, ensuite, il implique une sorte d'obligation de solitude, puisque certains droits - qu'il s'agisse d'exonérations fiscales ou du bénéfice de l'aide ménagère, par exemple - ne sont maintenus aux personnes âgées que si elles restent seules.

Le Gouvernement envisage-t-il d'abroger ces dispositions relatives à l'obligation de solitude, afin qu'une personne âgée qui est accueillie dans sa famille naturelle conserve les droits qu'elle détient ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie, monsieur Boulard, d'avoir respecté notre règle qui veut qu'on ne lise pas un papier. J'espère que tous les orateurs s'y conformeront également.

La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé des personnes âgées.

M. Théo Braun, ministre délégué auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé des personnes âgées. Monsieur le député, votre demande est, du point de vue des personnes âgées, tout à fait justifiée. Je vous ai moi-même fourni les chiffres en réponse à une question écrite récente : en 1987, le prix journalier moyen d'hébergement en long séjour était de 200 francs, contre 140 francs en maison de retraite avec section de cure. Il y a quelque injustice à refuser aux résidents en long séjour l'avantage que l'on accorde en maison de retraite. Je suis donc tout à fait d'accord avec vous pour aller vers une participation mieux proportionnée des familles.

Vous savez cependant que les incohérences présentes vont bien au-delà du problème de la prestation d'allocation logement que vous posez.

Je refuse pour ma part que nous continuions à accumuler mesures de replâtrage sur mesures de replâtrage dans ce secteur qui souffre justement d'une excessive accumulation de textes et de jurisprudences qui finissent par se contredire.

Il est temps de remettre les choses à plat. Je m'y suis attelé. J'ai confirmé, dans la communication au conseil des ministres que vous avez citée, qu'une réforme d'ensemble de la tarification des établissements accueillant des personnes âgées sera élaborée en même temps que la réforme hospita-

lière. Je peux vous assurer que le Gouvernement a la volonté de régler au mieux et au plus vite ce problème car les familles comme les établissements en souffrent.

Les solutions que vous avez esquissées ne sont pas les seules, monsieur le député. La construction juridique actuelle est si complexe que la mise au point des solutions demande de la patience, d'autant qu'il faut consulter les organisations de retraités et nombre d'organisations familiales.

Je regrette cette lenteur, mais je regretterais plus encore que la précipitation nuise à la qualité de notre travail sur cette question très importante.

Enfin, monsieur le député, comme vous l'avez souhaité lors du débat à l'Assemblée nationale sur le projet de loi relatif à l'accueil par des particuliers à leur domicile à titre onéreux de personnes âgées, le Gouvernement a pris deux dispositions pour encourager la solidarité familiale en abrogeant la condition de solitude que vous évoquez - vous avez donc, monsieur Boulard, satisfaction sur ce point : premièrement, l'exonération des cotisations patronales sera également accordée aux personnes âgées de soixante-dix ans et plus employant une aide à domicile pendant soixante heures au moins par mois, y compris lorsqu'elles vivent avec les membres de leur famille, ce qui est nouveau ; deuxièmement, les contribuables âgés de soixante-dix ans et plus hébergés chez leurs enfants et employant une aide à domicile pourront bénéficier de la réduction d'impôts de 25 p. 100 de 13 000 francs. Il s'agit encore d'une nouveauté qui va dans le sens que vous souhaitez, monsieur Boulard.

Ces deux dispositions répondent à vos préoccupations, monsieur le député, préoccupations que je partage d'ailleurs avec vous. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs de l'Union du centre.)*

CONFLIT DES AGENTS DES FINANCES

M. le président. La parole est à M. Jean Le Garrec.

M. Jean Le Garrec. Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, demain, les fonctionnaires de l'administration des finances manifesteront à Paris. Je suis persuadé que cette manifestation sera marquée du sens des responsabilités qu'ont toujours eu les organisations syndicales. *(Murmures sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

Les raisons de ce conflit sont complexes et certaines sont fort anciennes. Par ailleurs, nous savons que, lorsqu'un conflit dure, les problèmes de forme se mêlent aux problèmes de fond. Mais vous êtes homme de dialogue - vous l'avez prouvé à maintes occasions - et nous sommes persuadés qu'une reprise rapide du travail peut être négociée.

Monsieur le ministre d'Etat, vous avez donné, dès l'ouverture du débat sur le projet de budget pour 1990, des réponses précises aux revendications spécifiques des agents du ministère des finances. A cela, il convient d'ajouter la négociation extrêmement importante engagée par votre collègue M. Durafour sur le réaménagement de la grille.

Les organisations syndicales doivent comprendre qu'un pas est nécessaire pour trouver une issue positive à un conflit qui a duré trop longtemps et qui est lourd de conséquences pour les usagers, les agents du service public et la continuité du service public.

Nous sommes convaincus, monsieur le ministre d'Etat, qu'à partir des propositions que vous avez formulées, une réponse positive, équilibrée à ce conflit peut être recherchée. Nous sommes persuadés que cela peut se faire dans les jours à venir. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. La question !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

M. Jean-Marie Demange. Des sous !

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je veux remercier M. Le Garrec *(Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française)* qui est, lui aussi, un homme de dialogue, d'avoir communiqué ces informations à l'Assemblée nationale.

Le conflit qui traverse le ministère des finances est, en effet, lourd de conséquences pour les usagers, pour l'administration et pour les agents engagés dans cette grève qui dure depuis trop longtemps. Nous avons eu, à plusieurs reprises, des conversations relatives au développement des carrières et aux crédits de fonctionnement. Des propositions ont été présentées qui ont été jugées positives.

M. Jacques Brunhes. Et les salaires ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Jusqu'à maintenant cependant le conflit et son issue butent sur le préalable qui avait été posé par les organisations syndicales : l'obtention d'une revalorisation indiciaire de trente points qui serait naturellement étendue à l'ensemble de la fonction publique d'Etat, au secteur public, fonction hospitalière et fonction territoriale comprises. Or le Gouvernement a considéré qu'il ne pouvait pas donner suite à cette revendication, parce qu'il en aurait coûté 37 milliards de francs au budget de l'Etat et 74 milliards de francs au total si l'on prend en considération l'ensemble des budgets financés par des prélèvements publics.

Je me suis donc efforcé - et c'est pourquoi je disais que M. Le Garrec, qui est homme de dialogue, lui aussi, nous y a aidés - de distinguer ce qui était une revendication globale des revendications spécifiques au ministère des finances. Comme le fil n'a jamais été rompu et que des conversations ont lieu, certes officieuses, j'ai cru comprendre qu'un certain nombre d'organisations syndicales ne faisaient plus de la revendication indiciaire un préalable. J'ai donc indiqué hier, à l'ouverture du débat budgétaire, en plein accord avec M. le Premier ministre, qu'une mesure indemnitaire spécifique au ministère des finances pouvait être étudiée...

M. Robert Pandraud. Pourquoi ? Et les autres fonctionnaires !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... en tenant compte des résultats obtenus et de l'évolution des tâches.

J'ai ajouté que, pour préparer la négociation engagée par M. Michel Durafour, pouvait se mettre en place un groupe de travail dont j'assumerai personnellement la présidence au ministère des finances pour favoriser cette discussion.

Si tel est bien l'état d'esprit des organisations syndicales, monsieur Le Garrec, ma porte est ouverte, comme elle l'a toujours été. Nous pouvons nous asseoir autour de la même table et aboutir le plus vite possible à la réconciliation nécessaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs du groupe de l'Union du centre.)*

M. Jean Ueberschlag. Et si ça n'est pas le cas ?

M. Robert Pandraud. Généralisation à toute la fonction publique !

TRANSPORTS EN RÉGION PARISIENNE

M. le président. La parole est à Mme Marie-France Lecuir.

Mme Marie-France Lecuir. Monsieur le Premier ministre, vous avez annoncé la semaine dernière un certain nombre de mesures concernant les constructions et la circulation en région Ile-de-France.

Les techniciens et les élus procéderont à la révision du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France en son temps.

Mais aujourd'hui c'est sur les transports ferroviaires en Ile-de-France...

M. Jean-Pierre Kucheida. Et le Nord - Pas-de-Calais dans tout cela ?

Mme Marie-France Lecuir. ... que je voudrais vous interroger.

Vous avez décidé la mise en place d'un projet nouveau, technologiquement innovateur et intéressant pour les voyageurs, de liaison gare de l'Est - gare du Nord - La Défense, projet qui intéressera aussi bien les provinciaux ou les voyageurs venant de l'Europe du Nord et de l'Est...

M. Jean-Pierre Kucheida. Le Nord - Pas-de-Calais !

Mme Marie-France Lecuir. ... que les banlieusards qui vont chaque matin à leur travail.

Monsieur le Premier ministre, quand pouvons-nous compter sur la mise en circulation de ce nouveau mode de transport ferroviaire ?

En attendant, quelles mesures d'amélioration quotidienne des transports ferroviaires en région Ile-de-France pouvez-vous mettre en place ?

Les temps de trajet sont de plus en plus longs, car les gens qui travaillent à Paris et en proche banlieue sont obligés d'aller habiter de plus en plus loin. Les retards, les incidents techniques se multiplient du fait de la saturation alors que les fréquences ne s'améliorent que sur quelques lignes de R.E.R. Le confort des usagers quotidiens est de moins en moins bien assuré et l'information sur les incidents ou sur les retards est quasiment nulle.

En attendant la mise en service des innovations, monsieur le Premier ministre, quelles perspectives pouvez-vous offrir à ces banlieusards qui, tous les matins, tous les soirs, passent deux, trois heures, et parfois plus, chaque jour dans les transports en commun en Ile-de-France ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Gabriel Kasperelt. Quel honneur !

M. Michel Rocard, Premier ministre. Madame le député, c'est bien parce qu'il y a une urgence extrême et que, en effet, la région capitale du pays est menacée, non seulement d'apoplexie pour ses propres habitants, et pour tous ceux qui, même venant du Nord-Pas-de-Calais doivent y passer - ...

M. Philippe Vasseur. C'est bien vrai !

M. Jean-Plerre Kucheide. Merci, quand même !

M. le Premier ministre. ...j'ai entendu le Nord-Pas-de-Calais fermement cité pendant que vous parliez - mais aussi d'une paralysie de ses fonctions internationales, qu'il a fallu agir vite.

Je voudrais rappeler à cet égard que, contrairement à certaines lectures ou à certaines interprétations erronées, la fermeté et la clarté des décisions sont égales en ce qui concerne les deux additifs ferroviaires à notre dispositif de transport.

Le premier est l'adoption de principe du schéma Eole, schéma ferroviaire de type R.E.R., dont est retenu de manière définitive pour le centre de Paris le tronçon qui joint la gare Saint-Lazare aux deux gares du Nord et de l'Est, les dessertes dans les banlieues nord-ouest et ouest, d'une part, est et nord-est, de l'autre, étant à définir en fonction des travaux du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme ultérieur.

Mais il est raisonnable d'espérer que ce tronçon central intergares, qui doit être couvert en principe par une capacité de transport de 70 000 voyageurs par heure, fonctionnera en 1996.

M. Eric Raoult. Merci, la région !

M. le Premier ministre. Cela est lié au contrat de Plan Etat-région.

Je ne pense trahir ni un secret ni la pensée personnelle du maire de Paris - il confirmerait éventuellement que c'est le cas ou que ce n'est pas le cas - en rapportant ici l'opinion qu'il m'a exprimée et que je partage, selon laquelle il nous fallait, compte tenu de l'urgence et au-delà de ce que je viens de dire concernant Eole, rendre compatibles les deux projets Eole et Météore et traiter les saturations les plus urgentes dans Paris *intra-muros*. C'est la raison pour laquelle, dans les décisions que j'ai annoncées, l'Etat s'est engagé à prendre en charge sa part du projet dit Météore, c'est-à-dire liaison en métro automatique rapide - 40 000 voyageurs à l'heure - de la gare Saint-Lazare à la gare de Lyon, puis desserte de Tolbiac et retour vers l'ouest, probablement vers Maison-Blanche, XII^e et XIII^e arrondissements, liaison vers le centre de Paris, décongestion de la ligne A du R.E.R. La finition de ce programme dépend de l'accord terminal, qui reste à négocier dans ses détails chiffrés, mais pas dans son principe, sur lequel nous sommes d'accord, entre l'Etat et la région, d'une part, l'Etat et la ville de Paris, d'autre part. Je pense que l'urgence est telle et l'accord de principe est tel que les deux choses iront ensemble.

Reste que nous avons pris pour répondre aux urgences immédiates d'autres décisions que vous connaissez et qui sont de nature à soulager un peu un certain nombre des saturations de transport dans la ville et dans l'agglomération.

L'assistance automatique à la conduite sur les lignes A du R.E.R. devront nous permettre d'assurer une accélération des cadences.

L'ouverture prochaine de la gare de Clichy sur la ligne C du R.E.R. est prévue pour 1991. Ce sera déjà, pour beaucoup de voyageurs, un confort meilleur.

Le prolongement de la ligne 1 du métro jusqu'à La Défense est prévu pour 1991.

Le prolongement de la ligne A du R.E.R. jusqu'à Choisy et la mise en service du tramway entre Savigny et Bobigny sont pour 1992.

La région Ile-de-France bouge et le système de transport se développe sur l'agglomération elle-même. Mais on ne peut pas creuser sous le sol et faire les liaisons nouvelles essentielles que je viens de décrire en quelques mois, c'est bien clair.

En relation profonde entre l'Etat, la région et les directions des deux entreprises que sont la S.N.C.F. et la R.A.T.P., nous engageons un gros effort de propreté et de sécurité dans les transports en commun. Le tout sera, madame, complété par un effort d'information des usagers chaque fois qu'une circonstance perturbe le trafic.

M. Alain Richard. Enfin !

M. le Premier ministre. Nous en avons assez de cet anonymat et de ce silence. Il faut créer une responsabilité d'explication. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Tout cela est donc fort concret et très rapide.

Nous voulons éviter l'asphyxie de la région parisienne.

Votre question portait sur le ferroviaire. Je ne reviens pas sur ce que j'ai dit la semaine dernière, ici même, sur les autoroutes et les voies routières.

Les usagers ne doivent plus passer dans les transports des heures, et qui plus est, des heures pénibles, inconfortables et exténuantes. Nous en attaquons tous les aspects, y compris celui de la localisation relative des logements et des activités à la fois.

Sur le sujet de l'Ile-de-France, rassurez-vous, madame le député, je me soucie moins de savoir comment les gens votent que comment ils vivent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous passons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

RENTREE UNIVERSITAIRE

M. le président. La parole est à M. Didier Julia.

M. Didier Julia. Monsieur le Premier ministre, à la veille de la rentrée universitaire, la situation paraît catastrophique, en particulier pour les étudiants d'Ile-de-France. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

A l'heure qu'il est, trop d'étudiants n'ont pas pu être inscrits dans les universités ou n'ont pas pu choisir la formation qu'ils souhaitaient.

Devant cette carence de l'Etat, l'opposition nationale, qui est aussi la majorité régionale, a manifesté son refus d'abandonner la jeunesse universitaire qu'elle considère comme l'avenir du pays et vous a proposé un plan d'urgence.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait avant ?

M. Didier Julia. Pour l'ensemble des universités françaises, l'Etat consacre 400 millions de francs. Dans le même temps, la région Ile-de-France consacre 3 milliards de francs pour ses lycées, 14 milliards de francs pour la durée du Plan, et vous propose 350 millions pour la construction d'une grande université. Si elle le propose, c'est uniquement parce que vous ne le faites pas !

Mais pourquoi, monsieur le Premier ministre, empêchez-vous que cet argent soit utilisé en interdisant aux régions de construire elles-mêmes, c'est-à-dire d'être maîtres d'ouvrage et de récupérer la T.V.A. ? (« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Il n'est pas raisonnable, monsieur le Premier ministre, de croire que vous pourrez demander sans cesse de l'argent aux régions, aux départements et aux communes pour aller inaugurer vous-même les réalisations faites avec l'argent des autres et à leur initiative. (*Applaudissements sur les bancs des*

groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

Les problèmes de la jeunesse interpellent tous les députés. Les jeunes ont besoin de leurs diplômés pour réussir dans la vie. Ils vont devoir affronter dans les entreprises la jeunesse des pays européens. Nous ne voulons pas les laisser dans la rue et rater complètement leur vocation. (Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Mes chers collègues, on peut très bien s'exprimer sur des sujets contradictoires sans déclencher les passions.

Monsieur Julia, posez votre question et ensuite le ministre vous répondra.

M. Robert-André Vivien. On ne le laisse pas parler !

M. le président. Monsieur Vivien, vous allez contribuer à maintenir le calme comme d'habitude ! (Rires sur les bancs du groupe socialiste.)

La parole est à M. Julia.

M. Didier Julia. Monsieur le Premier ministre, la région Ile-de-France propose un plan d'urgence pour pallier la carence de l'Etat. (Protestations sur les bancs du groupe socialiste.) Quelles sont les mesures immédiates que vous allez prendre pour assurer la rentrée universitaire pour tous les jeunes qui le souhaitent et dans la filière de formation qu'ils désirent ? (Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française et sur divers bancs du groupe de l'Union du centre.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de l'enseignement technique.

M. Robert-André Vivien. Vous avez peur de répondre, monsieur Rocard !

M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je vous prie tout d'abord d'excuser M. Jospin, qui, en ce moment même à la Sorbonne, reçoit M. le Président de la République, François Mitterrand, et M. le Président de la République du Portugal, Mario Soares. Chacun comprendra que sa présence dans un lieu si important de notre université était effectivement nécessaire.

M. Philippe Vasseur. M. le Premier ministre est élu de l'Ile-de-France : il peut répondre !

M. Robert-André Vivien. Ce n'est pas à vous de répondre, mais au Premier ministre !

M. le président. Monsieur Chapuis, vous allez pouvoir vous exprimer dans le silence.

M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat. Je ne comprendrais pas que l'opposition considère que l'enseignement technique est si dévalorisé qu'il n'est pas possible à son secrétaire d'Etat de répondre à une question concernant l'éducation nationale. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Pierre Mazeaud. Il s'agit du respect de la représentation nationale !

M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat. La question de M. Julia comportait deux aspects : un d'ordre plus général, et un plus particulier, concernant l'Ile-de-France. Je répondrai rapidement sur ces deux aspects.

Sur le premier, chacun sait bien quelle pression s'exerce sur l'enseignement supérieur : 30 000 bacheliers de plus que l'année dernière représentent à l'évidence une demande d'enseignement supérieur plus importante et sur une durée plus longue. Cette demande de 6 à 7 p. 100 supérieure à celle de l'année dernière crée une tension à laquelle nous devons répondre sur trois plans : l'encadrement, les moyens d'enseignement et les locaux.

En ce qui concerne l'encadrement, dès janvier 1989, nous avons mis en place sur la base du budget 1 000 nouveaux postes d'enseignants - les postes vacants et les transformations d'emplois représentaient environ 4 000 postes - qui ont été effectivement pourvus pour cette rentrée et qui permettent d'améliorer l'encadrement. Même s'il reste encore insuffisant, c'est la première fois, depuis de nombreuses années, qu'un effort aussi important a été fait.

M. Alain Richard. Eh oui !

M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat. En ce qui concerne les moyens d'enseignement, vos informations sont sans doute insuffisantes en ce domaine. Dans la région parisienne, les étudiants ont trouvé des places dans la filière de leur choix. (Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

M. Jacques Godfrain. Vous ne pouvez pas dire des choses pareilles !

M. Alain Bonnet. Il ne s'agit pas de l'Aveyron !

M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat. J'entends protester certains députés qui ne sont pas de la région parisienne ! Ils ne connaissent pas la réalité !

M. Michel Péricard. Allez voir sur place !

M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat. Il y a donc une possibilité d'accès, mais il existe dans certaines universités des difficultés qui créent des tensions.

M. Gabriel Kaspereit. Il ne sait pas de quoi il parle !

M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat. En région parisienne, comme dans d'autres départements, les collectivités locales - et nous les en remercions tous, j'en suis sûr - ont consenti un effort pour accompagner celui qui a été fait par l'Etat, et qui se traduit actuellement, d'après l'étude de février dernier, par 50 000 mètres carrés nouveaux ouverts à cette rentrée. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Pierre Mazeaud. A Villetaneuse, les étudiants sont sous un chapiteau ! C'est le cirque !

M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat. Monsieur Julia, vous savez que l'ouverture d'une université est prévue dans la région de Marne-la-Vallée. Je vous le confirme, si vous avez une inquiétude dans ce domaine. Dès cette rentrée, ont été ouverts un D.E.U.G.-lettres et un D.E.U.G.-sciences, qui précèdent le développement d'une future université. L'Etat a consacré 15,5 millions de francs pour cette rentrée à l'installation de ces D.E.U.G. et je ne comprends pas que vous ne le signaliez pas ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Concernant les crédits prévus au contrat Etat-région et qui se montent, pour la région, à 350 millions de francs, il va de soi que l'Etat fera le même effort en ce qui concerne les points d'implantation qui seront retenus, mais il fera bien évidemment un effort très supérieur pour ce qui n'est malheureusement peut-être pas prévu dans le contrat Etat-région. C'est donc pour les années qui viennent un effort très important qui est fait par l'Etat.

Monsieur Julia, vous avez voté le budget 1987 et le budget 1988 qui ne donnaient pas à l'enseignement supérieur des moyens suffisants. (Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du Centre.)

J'espère que vous voterez le projet de budget pour 1990 qui, lui, les donne ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

M. Robert-André Vivien. Quelle mauvaise foi !

PERSONNELS DE SANTÉ

M. le président. La parole est à Mme Elisabeth Hubert.

Mme Elisabeth Hubert. Monsieur le président, M. Claude Evin, ministre de la santé, n'étant pas présent dans cet hémicycle, je pensais que M. le Premier ministre répondrait à ma question. Je n'ose supposer que M. Théo Braun, seul représentant du secteur de la santé, réponde à cette question, qui, vous le comprenez, réclame quelque compétence. (Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean Beaufils. Qu'est-ce que c'est que cette ségrégation ? C'est honteux !

M. le président. Mes chers collègues, un peu de calme ! Je crois comprendre qu'il y a une certaine montée d'adrénaline dans l'air.

M. Jean Beauflis. C'est honteux !

M. Gabriel Kasperoît. On n'est pas au congrès du parti socialiste !

Mme Elisabeth Hubert. Monsieur le président, mesdames, messieurs, ... (*Brouhaha continu sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gabriel Kasperoît. Ce sont des goujats !

M. le président. S'il vous plaît, laissons Mme Hubert poser sa question ! Allez-y, madame.

Mme Elisabeth Hubert. Depuis 1988, il n'y a pas de jour sans qu'un quotidien n'évoque un conflit dans le monde de la santé. C'est ainsi que le ministère de la santé s'est surtout distingué par l'ampleur du mécontentement qu'il a suscité chez les blouses blanches. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - *Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Yves Dollo. L'héritage !

Mme Elisabeth Hubert. A l'hôpital public tout d'abord, ce sont les infirmières qui réclament toujours la reconnaissance de leur rôle au sein de l'équipe soignante.

M. Alain Richard. Elles sont bien défendues avec vous !

Mme Elisabeth Hubert. Ce sont les praticiens hospitaliers qui souhaitent un statut correspondant à leurs responsabilités (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mais les professionnels de santé libéraux ont été, eux aussi, durement atteints par les choix du Gouvernement.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Barzach ! Barzach !

Mme Elisabeth Hubert. Ce sont les paramédicaux qui ont réclamé pendant des mois une rencontre avec les responsables de l'assurance maladie afin que soient engagées des négociations paritaires. Ce sont les pharmaciens à qui l'on demande des efforts toujours plus importants dans la distribution des médicaments mais qui se voient retirer les moyens d'assumer cette mission d'acteurs de santé publique. Ce sont les médecins qui, à peine éloignés des menaces de conventionnements individuels, voient remises en cause les conditions d'exercice de leur profession. (*Exclamations ininterrompues sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gabriel Kasperoît. Monsieur le président, il faut les faire taire !

M. le président. Mes chers collègues, j'ai l'impression que beaucoup d'entre vous perdent de vue la règle.

La règle, ce n'est pas d'opposer des cris aux questions. La règle, c'est qu'un député pose une question au Gouvernement qui, ensuite, lui répond. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*) Cette règle vaut pour les uns comme pour les autres. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

Madame Hubert, continuez. Dans le silence, s'il vous plaît, mes chers collègues !

Mme Elisabeth Hubert. Merci, monsieur le président.

Ce sont enfin les biologistes qui, par la grâce d'un arrêté ministériel, assistent à la diminution considérable de leur chiffre d'affaires (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), et voient ainsi annihiler tous leurs efforts d'adaptation aux nouvelles maladies.

Monsieur le ministre, quand le Gouvernement cessera-t-il de considérer les professionnels de la santé comme des adversaires et non comme des partenaires ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Quel intérêt aujourd'hui peuvent avoir des accords conventionnels si, à peine les signatures apposées au bas des documents, ils sont bafoués ou ignorés ?

L'avenir de notre système de santé se dessine maintenant. Etes-vous conscient que ce n'est pas en entretenant des relations conflictuelles avec le monde de la santé que vous participerez à son aménagement ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé des personnes âgées.

M. Théo Braun, ministre délégué auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale chargé des personnes âgées. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je dois d'abord vous prier d'excuser M. Evin qui assiste actuellement à un colloque de l'association des présidents de conseils généraux sur la décentralisation. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Madame le député, vous faites dans votre question un amalgame hâtif de problèmes distincts qui méritent chacun une réponse particulière.

Examinons d'abord la situation de l'hôpital public.

Le Gouvernement a engagé un vaste plan de revalorisation de la carrière de l'ensemble des personnels hospitaliers : personnels soignants, administratifs, techniques et ouvriers.

En dix-huit mois, l'ensemble des statuts de la fonction publique hospitalière auront été élaborés. C'est un chantier statutaire sans précédent qui aura été réalisé.

Nous avons revalorisé à ce jour les carrières de la moitié des agents hospitaliers. Nous avons commencé par les infirmières.

Je veux redire de la manière la plus nette que l'attention du Gouvernement se portera au cours des prochains mois sur la situation des personnels qui n'ont pas bénéficié de revalorisation depuis un an.

Ce sera pour six cent mille fonctionnaires hospitaliers et près de quatre-vingts professions une amélioration concrète de leur situation et de leur carrière.

M. Alain Bonnet. Voilà !

M. le ministre délégué, chargé des personnes âgées. J'en viens maintenant à la négociation conventionnelle.

Les partenaires conventionnels négocient actuellement les protocoles annexes à un avenant à la convention nationale qui a été signé, je le souligne et le rappelle, par les trois syndicats représentatifs des médecins.

Le Gouvernement, respectueux de l'autonomie des partenaires, a fixé les objectifs et n'intervient pas dans la négociation des modalités techniques.

Nous négocions avec les infirmières. La situation n'est pas facile, il faut bien le reconnaître. Mais je crois que la bonne volonté manifestée de part et d'autre permettra de résoudre également ce problème. Merci de votre attention. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Gabriel Kasperoît. Il n'a pas répondu à la moitié des questions ! C'est inconcevable !

M. le président. Nous passons aux questions du groupe communiste.

M. Philippe Vasseur. Ah ! Enfin l'opposition !

STATUT DE RENAULT. - CESSIION DE RENAULT VÉHICULES INDUSTRIELS À VOLVO

M. le président. La parole est à M. Georges Hage.

M. Georges Hage. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre...

Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. Il n'est pas là !

M. Georges Hage. ... et - ou - à M. le ministre de l'industrie.

M. Franck Borotra. Il n'est pas là non plus !

M. Georges Hage. Depuis la Libération, Renault a été à l'avant-garde de la technique et du progrès social par son statut. Or il est aujourd'hui de plus en plus question d'une fusion qui placerait Renault Véhicules Industriels, seule entreprise française de ce secteur, sous le contrôle de Volvo, fusion qui met en cause les statuts mêmes dans l'entreprise. Mais voici que, ce matin, on parle d'une association avec DAF. M. le Premier ministre doit rencontrer incessamment un commissaire européen sur ces questions. Quelle sera son attitude ? Peut-il démentir ces rumeurs de fusion ou, en tout

cas, préciser les conditions de cette association avec DAF, qui menace à terme la filiale Chausson commune à Peugeot et à Renault ?

Mesdames, messieurs les parlementaires, ces nouvelles surgissent après de nombreuses atteintes contre la Régie et ses personnels, tel le projet d'abandon du site de Billancourt - là aussi le secret demeure de rigueur - ou le refus de réintégrer les Dix de Renault - ici, il s'agit d'une injustice que le Gouvernement approuve par son attitude.

Les travailleurs de Renault, son comité d'entreprise, les parlementaires, les Français ont le droit de savoir ; ou alors quoi de la transparence ?

M. Robert-André Vivien. Quid ?

M. Georges Hage. Là où le gouvernement Chirac a dû renoncer en retirant son projet de loi, le gouvernement Rocard reprendrait l'offensive contre le statut en le vidant progressivement de sa substance ?

M. Arthur Dehaine. C'est tout à fait cela !

M. Georges Hage. Nous serions loin de la coopération franco-française nécessaire à Renault et à P.S.A. pour reconquérir le marché de l'automobile ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Jean Beaufils. Ce n'est pas sérieux !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.

M. Jacques Chérèque, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. Monsieur le député, M. le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, empêché, m'a prié de vous communiquer sa réponse.

M. Jean Ueberachlag. Il est où ?

M. le ministre délégué, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. En ce qui concerne Renault, M. Madelin avait pris des engagements de changement de statut et de restructuration dans le cadre d'une négociation menée avec la Commission des communautés européennes relative à un allègement de la dette de 12 milliards de francs.

Il n'apparaît pas au Gouvernement qu'il soit nécessaire de changer le statut de Renault pour montrer qu'elle est gérée comme une entreprise privée. Il considère que le statut de Renault lui permet de fonctionner selon des règles conformes aux principes de notre droit des sociétés.

Ainsi l'ordonnance du 16 janvier 1945, qui fixe le statut de Renault, précise en son article 9 que la Régie se comporte en matière de gestion financière et comptable suivant les règles couramment en usage dans les sociétés industrielles et commerciales. La loi du 2 janvier 1970 a encore rapproché Renault du droit commun en la dotant d'un capital et d'actionnaires.

Les discussions menées avec la Commission ont toutefois fait apparaître qu'il subsistait certaines incertitudes parmi lesquelles l'absence d'assemblée générale des actionnaires. Un décret, comme vous le savez, a été pris le 29 décembre 1988 pour pallier cette lacune. D'autres aménagements réglementaires mineurs seront nécessaires, par exemple en matière de transparence des comptes.

En résumé, le souci du Gouvernement est clair. Il ne s'agit pas de toucher au statut de Renault. Il ne s'agit pas non plus de modifier le mode de gestion de cette entreprise, qui est conforme à ce que le Gouvernement attend d'une grande entreprise publique industrielle. Il s'agit simplement de rendre plus clairs certains principes fixés par le statut de Renault.

S'agissant des accords que Renault serait conduit à passer avec d'autres groupes industriels, je voudrais tout d'abord préciser qu'il est naturel que des industriels cherchent par des accords appropriés à renforcer le potentiel de leur entreprise.

Ce principe vaut en général et tout particulièrement pour l'automobile. Ce secteur fait, en effet, l'objet d'opérations et discussions nombreuses. Il suffit de rappeler ce qui se passe actuellement autour de Saab, de Jaguar ou encore d'Enasa. Face à ces mouvements qui façonnent l'industrie automobile

de demain, les groupes publics ne peuvent pas certainement rester immobiles. Renault d'ailleurs a annoncé ce matin un accord de collaboration avec DAF pour la production de véhicules utilitaires. Je m'en félicite.

Je ne suis pas surpris que des rumeurs circulent au sujet d'un rapprochement entre Renault et Volvo. Ces deux groupes ont un passé et un présent riches de collaboration. Il suffit de rappeler, monsieur le député, que Volvo commercialise des modèles de Renault en Suède et que Volvo et Renault ont commercialisé ensemble des moteurs V 6.

Comme vous le voyez, la collaboration est nourrie et ancienne. En revanche, évoquer un projet d'accord me paraît tout à fait prématuré.

En tout état de cause, et comme pour toute opération d'ampleur concernant les entreprises publiques, les pouvoirs publics seront conduits à se prononcer et à examiner au cas par cas les projets qui leur seront soumis par les dirigeants de l'entreprise. Soyez certain que la considération de l'avenir et du développement de Renault guidera le choix du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous passons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

MÉDECINS. - CONVENTION NATIONALE

M. le président. La parole est à M. Rudy Salles.

M. Rudy Salles. Ma question d'adresse à M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale (« Il n'est pas là ! », sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française) qui n'est malheureusement pas là.

M. Willy Dimaggio. Il n'est jamais là !

M. Rudy Salles. Parmi tous les conflits qui secouent la société française en cette rentrée passablement agitée, il en est un dont on a peu parlé, c'est celui qui affecte la médecine libérale. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Je ne viens pas défendre ici les intérêts d'une corporation (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs*), mais poser des questions. J'attends des réponses précises, car c'est un sujet qui concerne bien entendu les médecins libéraux, mais aussi l'ensemble des Français qui ont besoin d'être informés, sur cette affaire.

Le 7 juillet dernier, le *Journal officiel* publiait un arrêté portant approbation de la convention nationale des médecins et de son avenant n° 7. Ce texte a d'ailleurs été jugé inacceptable par les médecins libéraux.

A travers ce texte, c'est la liberté de la médecine libérale en France qui est remise en question. Est-il acceptable en effet que l'on mette en cause par des contrats de santé l'exercice libéral de la médecine et le libre choix du médecin par le patient ?

Le contrat de santé serait en quelque sorte un contrat moral passé pour un an entre le médecin et son patient. Pendant cette période, le patient ne pourrait pas choisir un autre médecin. C'est là une première atteinte à la liberté de choix des malades. Le texte prévoit par ailleurs d'allouer des quotas à chaque médecin. Cette disposition aurait pour but de définir à l'avance la quantité d'exams ou d'analyses qu'un médecin pourrait ordonner sur une année.

Honnêtement, existe-t-il un seul médecin capable de prévoir le 1^{er} janvier le nombre d'exams de sang ou de radios des poumons qu'il sera à même de prescrire jusqu'au 31 décembre ? Le prétendre est une vue de l'esprit. Un tel dispositif, c'est une deuxième atteinte à la liberté, celle de prescription des médecins.

D'autre part, il est tout aussi scandaleux qu'en cas de dépassement de ce quota le médecin soit pénalisé par une autorité dépendant de la sécurité sociale qui deviendra juge et partie. On veut faire porter la responsabilité du déficit endémique de la sécurité sociale aux médecins. C'est inacceptable.

Il serait certainement beaucoup plus raisonnable de rationaliser le budget de la sécurité sociale et de se pencher sur le problème du coût toujours croissant des caisses de retraite plutôt que d'accuser la profession à tort car la caisse d'assurance maladie, elle, n'est pas déficitaire.

Vous me répondrez sans doute, et permettez-moi d'anticiper un peu sur votre réponse (« La question ! » sur les bancs du groupe socialiste)... que la médecine doit se mettre au diapason des problèmes sociaux et faire des économies. Je vous

répondrai, monsieur le ministre, que l'on ne fait pas d'économies sur le dos des malades. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs des groupes de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

La médecine française est l'une des plus performantes au monde. La qualité des soins prodigués dans notre pays est d'une valeur incontestable et ce pour chaque citoyen. Si vous touchez au secteur II, alors là, oui, vous créez deux médecines, une médecine pour les riches et une médecine pour les pauvres. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Louis Mexandeau. La question !

M. Rudy Salles. On veut porter atteinte à la médecine libérale comme on a voulu porter atteinte à l'école. Il est quand même incroyable que, sous prétexte de faire du social, on procède à un nivellement par le bas alors qu'une politique sociale est une politique qui doit élever et non pas abaisser. C'est malheureusement le contraire que propose l'avenant.

M. François Loncle. C'est une conférence de presse ! Ce n'est pas une question !

M. Rudy Salles. Vous engagez-vous, avant la date fatidique du 1^{er} novembre, à réétudier cette question avec des éléments représentatifs de la médecine libérale de façon à trouver les solutions qui s'imposent pour que la médecine de l'an 2000 soit celle du progrès et de la qualité pour tous ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Théo Braun, ministre délégué auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé des personnes âgées. Il y est fait beaucoup recours cet après-midi !

M. Théo Braun, ministre délégué auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé des personnes âgées. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, la convention médicale n'est aucunement remise en cause.

La convention de 1985 a été sensiblement améliorée par un avenant qui, je le rappelle, a été ratifié par l'ensemble des organisations syndicales représentatives des médecins, par les trois caisses et approuvé par le Gouvernement en juillet dernier.

Comme il reste encore certains protocoles d'accord complémentaires à élaborer, il n'est pas étonnant que, dans la dernière ligne droite des négociations, des mouvements émergent ici ou là pour obtenir des caisses le plus de concessions possible.

Les diverses allégations et surenchères pratiquées par certains n'entament en rien la sérénité du Gouvernement. Celui-ci fait confiance aux partenaires conventionnels pour lui proposer des dispositions équilibrées et pragmatiques de nature à promouvoir une médecine de ville de qualité et à maintenir un système de protection sociale fondé sur la solidarité, auquel les Français sont très attachés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

LAÏCITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT

M. le président. La parole est à M. Michel Meylan. (« Ah ! » et applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)

Chers collègues de l'U.D.F., le nom de M. Meylan vous inspire un élan d'enthousiasme. Or cela ne devrait pas être une surprise pour vous, puisque vous avez décidé ensemble du choix de vos orateurs.

La parole est donc à M. Michel Meylan.

M. Michel Meylan. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. Il n'est pas là !

M. Michel Meylan. Elle a été traitée ce matin par l'éditorialiste Jean-François Kahn avec beaucoup de talent. Il avait des notes. Je me suis donc autorisé, monsieur le président, à en utiliser moi-même.

Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française. Bravo !

M. Michel Meylan. L'actualité récente a mobilisé l'opinion sur un problème qui mérite d'être traité rapidement si l'on veut éviter dans notre pays un nouveau sujet de division.

Deux responsables d'établissements publics d'enseignement secondaire ont été amenés à prendre des décisions concernant le port d'un élément vestimentaire en salle de classe et au sein d'un établissement scolaire. Je veux parler du port du tchador par des jeunes filles musulmanes.

Les liens de la France et de l'Islam sont anciens, nombreux, marqués parfois par la passion. Je souhaite épargner à mon pays une querelle nouvelle qui pourrait nuire à la dignité et au respect réciproques qu'exigent une religion vivante et le principe républicain de laïcité et de neutralité de l'enseignement public.

Ancien combattant d'Afrique du Nord - comme nombre de mes collègues sur ces bancs - j'ai, comme toutes les générations du feu, le souvenir des combattants d'Afrique, au côté des troupes métropolitaines, ainsi qu'en témoignent nos cimetières de la Somme, de l'Aisne ou de la Lorraine, où sont mêlées fraternellement nos tombes. Ce souvenir m'interdit de rejeter quiconque pour ses convictions religieuses.

Mais je souhaite tout autant que l'école publique reste le lieu privilégié où le respect des convictions de chacun l'emporte sur l'expression militante, qu'elle soit religieuse ou politique.

De telles manifestations risquent, d'une part, de provoquer des réactions de rejet, d'autre part, d'inciter à l'affirmation d'autres convictions religieuses, philosophiques ou idéologiques.

Monsieur le ministre, quelles instructions allez-vous donner à vos chefs d'établissements ? Vous pouvez encore épargner à la France une division inutile. Quelles sont vos intentions ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Raymond Forni. Montfermeil !

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. (*Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean Poperan, ministre chargé des relations avec le Parlement. Monsieur le député, puisque M. Jospin, ministre d'Etat, est absent pour les raisons que M. Chapuis a déjà indiquées...

M. Pierre Mazeaud. Il est à la Sorbonne !

M. Robert-André Vivien. Laissez parler le ministre, monsieur Mazeaud ! (*Rires.*)

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Merci, monsieur Vivien, de cette complicité ! (*Mêmes mouvements.*)

Puisque M. Jospin est absent, disais-je, je veux - c'est le seul moment où je lirai, mais vous m'y autoriserez - donner lecture des quelques lignes de son propos tout récent sur le sujet.

M. Robert Pandraud. Le vôtre était meilleur !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Dans une déclaration faite à l'occasion de l'un des incidents ou événements que vous avez évoqués il a rappelé ceci : « C'est le principe général de neutralité confessionnelle de l'école, affirmé par la loi du 28 mars 1882... »

M. Charles Ehrmann. Jules Ferry !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. ... qui trouve à s'appliquer. »

Puis, plus loin : « Il faut éviter cet écueil de laisser s'exprimer le prosélytisme religieux, qu'il soit explicite ou non, et ainsi favoriser des cloisonnements et des crispations à l'intérieur de la communauté scolaire. »

C'est sur la base de ces principes que nous devons essayer de régler les questions qui se posent.

Vous admettez avec moi, monsieur le député, étant donné le sujet, le fait qu'il touche aux consciences, qu'il convient de l'aborder et d'essayer de le traiter avec prudence et précaution. C'est ce que le Gouvernement, et notamment le ministre concerné, s'efforcent de faire avec, j'en suis sûr, le concours de la représentation nationale tout entière. Cela suppose que

l'on tienne compte des réalités, que vous avez d'ailleurs évoquées, de la France d'aujourd'hui, en pleine évolution sur ce plan comme beaucoup d'autres.

Soyons rigoureux sur les termes. Il ne s'agit pas dans l'affaire de Creil - c'est sans doute un détail, mais il a son importance sur un sujet aussi délicat - du port d'un thador au sens strict du terme, mais d'un voile qu'une jeune fille portait sur la tête et les épaules. C'est une distinction qu'il faut retenir pour la meilleure compréhension du problème, même si, j'en suis d'accord avec vous, cela ne change rien à sa gravité.

Que voyons-nous, encore une fois ? De nouvelles ethnies viennent vivre chez nous. Pour une part, ceux qui les composent envisagent, après quelques années ou quelques dizaines d'années, de retourner dans leur pays d'origine. Mais beaucoup décident de rester. Ils sont porteurs de leur culture, de leurs traditions, religieuses et autres. Nous avons donc une France de plus en plus diverse, disons le mot, pluraliste. Mais pas, comme je l'ai lu ou entendu ici ou là, plurielle, ce qui pourrait signifier qu'il y a plusieurs France.

M. Alain Richard. Très bien !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Quelles peuvent être les règles générales de réponse à la question posée ?

D'abord, rappelons-le ensemble, pas d'exclusion. S'il est vrai qu'il y a eu des incidents à Creil et ailleurs, il s'en est produit un non moins grave, mais d'une autre signification, à Montfermeil, et je voudrais que nous soyons tous ici d'accord pour condamner l'exclusion d'enfants, quels qu'ils soient. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.*) C'est le premier point.

Le second, c'est la possibilité dans notre pays - elle est garantie par la loi, elle doit être dans la pratique, car il faut des lieux pour qu'elle s'exerce - d'expression libre des cultes, de tous les cultes, avec, je le répète, tout ce qu'implique pratiquement l'exercice concret de la liberté des consciences dans leur diversité.

M. Jean Ueberschlag. L'école n'est pas un lieu de culte, monsieur le ministre !

M. Alain Richard. Ce n'est pas le Concordat !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Quand j'aurai terminé, monsieur Ueberschlag, vous regretterez ou censurerez mon propos, mais laissez-moi d'abord l'achever, ou essayer de l'achever, tout au moins. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Jean Ueberschlag. Je le répète, monsieur le ministre : l'école n'est pas un lieu de culte.

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Avec votre permission, je poursuis, ou j'essaie de poursuivre.

Bien entendu, la liberté pour tous, c'est la tolérance pour les autres. Or la garantie de la tolérance, c'est en effet - vous voilà comblé, je le pense - la neutralité dans les lieux du service public et la neutralité du service public...

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. ... ce que certains esprits simples, appelaient et appellent encore la laïcité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Naturellement, je me suis réjoui de voir combien, sur tous ces bancs, elle avait de partisans !

M. Richard Cazenave. Cela n'a rien à voir !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Elle est concrétisée, en effet, par la séparation des Eglises et de l'Etat.

Dans le cas précis, nous avons à nous interroger. Mais je crois que ce qu'a dit M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et ce qu'a décidé notamment - je suis moins renseigné sur l'autre cas, veuillez m'en excuser - le proviseur du lycée de Creil, va dans ce sens. Pour ma part, j'approuve la solution de sagesse, d'équilibre, qui a été adoptée, à savoir que, dans les lieux ouverts, les jardins de l'établissement, là où les jeunes filles en cause pourraient porter le voile si elles le souhaitaient, mais pas dans les salles de classe...

M. Christian Bataille. Très bien !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. ... où, à l'évidence, aucun acte qui serait ressenti par les autres, même si telle n'est pas l'intention des intéressés, comme un acte de prosélytisme, et donc provoquerait nécessairement des mouvements en retour, voire à leur encontre, ne peut être toléré.

J'ajoute que ce qui est vrai pour cette confession doit l'être pour toute autre. Nous devons, je le répète, faire en sorte d'éviter tout signe extérieur qui serait en fait ressenti comme un acte de prosélytisme. A défaut, dans quelques années, nos salles de classe, nos écoles deviendraient autre chose que ce qu'elles sont depuis longtemps, grâce justement au respect des principes de tolérance et de laïcité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous passons aux questions du groupe de l'Union du centre.

REVENU MINIMUM D'INSERTION ET ACTIONS D'INSERTION

M. le président. La parole est à M. Georges Chavanes.

M. Georges Chavanes. Monsieur le président, au nom de mon groupe, mais je crois aussi au nom de tous les députés, je souhaiterais que vous rappeliez aux ministres, les principaux en particuliers, qu'il serait souhaitable qu'ils fussent présents au banc du Gouvernement au moment des questions d'actualité. (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*) Je vous remercie d'être notre interprète auprès d'eux.

Ma question s'adresse à M. le Premier ministre. (*Plusieurs députés sur les mêmes bancs : « Il n'est pas là ! »*)

Il y a un an, le Parlement, à l'unanimité, a voté la loi, importante, instituant le revenu minimum d'insertion. Un premier bilan montre que 400 000 contrats de revenu minimum ont été signés. Le bilan est donc positif. Pourtant, au nom du groupe de l'Union du centre, je souhaite mettre le point sur le « I » de R.M.I.

Malheureusement, en effet, très peu de contrats d'insertion ont été signés. M. Claude Evin lui-même a souligné lundi à Romans, aux assises du revenu minimum d'insertion, qu'il y avait un grave retard, que les allocataires étaient soumis à une sorte de « ping-pong » entre les différents services administratifs chargés de la question et qu'il était urgent de porter l'attention de tous sur le développement de l'insertion.

Le 6 octobre à Angoulême, puis le 12 octobre à l'Opéra-Bastille à Paris, se sont tenus des colloques très importants sur l'insertion.

M. Alain Bonnet. On y était aussi !

M. Georges Chavanes. Ils étaient passionnants, ils ont montré des voies.

Hier soir, nous étions nombreux sur la dalle du Trocadéro avec le groupement A.T.D.-Quart Monde qui organisait une cérémonie pour les victimes de la misère. Je souhaiterais, à ce sujet, rappeler les paroles du père Wresinski : « Chaque fois que des hommes meurent de misère, les droits de l'homme sont violés. Nous devons lutter contre la misère. »

Aujourd'hui, nous devons imaginer des solutions. Certes, les entreprises d'insertion, les associations intermédiaires - il en existe environ 200 qui ont employé depuis un an environ 2 000 personnes - font un travail remarquable. Nous rendons hommage à l'action de tous ceux qui militent en leur sein, mais il faudrait la multiplier par 100 ! Il faudrait 20 000 associations intermédiaires ou entreprises d'insertion pour employer 200 000 personnes qui attendent de ne plus être exclues de la société, de ne plus rester dans un chômage permanent.

Aussi ma question sera-t-elle triple.

Premièrement, pourquoi ne reprenez-vous pas le rapport présenté par le père Joseph Wresinski au Conseil économique et social, rapport qui proposait précisément des solutions pour les exclus ? Ne pourriez-vous demander au moins que ce rapport soit mis à jour ?

Deuxièmement, que comptez-vous faire pour favoriser le développement des associations intermédiaires et des entreprises d'insertion ?

Troisièmement, comment pourrions-nous, tous ensemble réussir à redonner l'espérance à ceux qui l'ont perdue, car ils vivent dans l'angoisse de ne pas retrouver une possibilité d'être insérés dans notre société ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Sur le premier point que vous avez soulevé, mon cher collègue, le Gouvernement vous aura certainement entendu.

Pour répondre à votre question elle-même, la parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, chargé de la formation professionnelle.

M. André Laignel, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, nous sommes en phase de démarrage du processus d'insertion lié au revenu minimum. Nous savons, les uns et les autres, que si le revenu minimum représente un effort considérable de la part de l'Etat, c'est essentiellement sur la capacité d'insertion qui l'accompagnera que seront jugés les résultats à long terme du dispositif mis en place.

Des efforts importants sont d'ores et déjà déployés et vont être développés dans les semaines et les mois à venir. Selon les estimations dont nous disposons, il est vrai que le démarrage a été lent, mais le processus a connu une phase d'accélération considérable ces derniers temps. Ainsi, à la fin du mois de septembre, 65 000 contrats d'insertion ont été recensés.

Bien entendu, nous souhaitons que le mouvement aille plus loin et plus vite. Pour cela, un certain nombre de dispositions sont d'ores et déjà mises en œuvre.

Tout d'abord, il faut lutter contre l'exclusion professionnelle. L'Assemblée a voté en première lecture, vendredi dernier, un projet de loi sur le retour à l'emploi. Ce projet prévoit l'accès prioritaire des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion aux dispositifs mis en place.

Pour l'année 1990, nous pensons pouvoir mettre en œuvre 100 000 contrats de retour à l'emploi, ce qui est un chiffre sans précédent. Les contrats emploi-solidarité, qui doivent remplacer les T.U.C. pour les jeunes, seront également ouverts - c'est un dispositif nouveau - à l'ensemble des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion.

M. Louis Pierna. C'est la précarité généralisée !

M. André Laignel, secrétaire d'Etat. Pour ce qui concerne les associations et entreprises intermédiaires, des crédits nouveaux importants ont été dégagés et, qui plus est, les salariés qui y travaillent pourront dorénavant être employés 750 heures par an, ce qui constitue une avancée considérable.

Mais nous savons bien, au-delà des mesures de formation qui ont été mises en place, que si l'insertion passe dans la plupart des cas par un processus de formation, elle nécessite un ensemble de politiques d'accompagnement sans lesquelles le mot même d'insertion n'aurait pas de réalité. Je pense, bien entendu, à toute la politique de prévention et de santé, de lutte contre l'alcoolisme et la drogue ; nous savons bien que la plupart des processus d'insertion commencent par là. Je pense aussi à l'effort considérable qui est consenti en faveur du logement social. Comment parler d'insertion si nous ne commençons pas par donner un toit à ceux qui en ont besoin ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

L'Etat, donc, consent un effort conséquent, coordonné, considérable et lucide en faveur de l'insertion et du développement du R.M.I. Mais, en vous remerciant de votre question, monsieur le député, je souhaite en appeler à tous les partenaires, car il est évident que l'Etat ne peut pas, seul, faire face à ce phénomène de société considérable qu'est l'exclusion. Il a besoin, et je sais que leur action est ardente sur ce terrain, de l'appui total, complet, des associations caritatives. Et si toutes les collectivités territoriales de notre pays se donnent elles aussi à cette mission, nous pourrions, ensemble, faire avancer les solutions que nous souhaitons voir déboucher.

M. Louis Pierna. Avec les impôts locaux augmentés !

M. André Laignel, secrétaire d'Etat. Je crois, avec vous, qu'il ne faut laisser personne sur le bord du chemin. Il n'est dans notre pays, comme dans tous les pays, de richesse que d'hommes. Ensemble, contribuons-y ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous allons accélérer le rythme, si vous le voulez bien, mes chers collègues. Je demande à ceux qui posent les questions ainsi qu'aux ministres qui leur répondent d'être brefs.

Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

DONS D'ORGANES

M. le président. La parole est à M. René Dosière.

M. René Dosière. Ma question s'adresse à M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale.

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Il n'est pas là !

M. René Dosière. D'après de récentes informations, une transplantation d'organe aurait donné lieu, dans une clinique française, à des pratiques mercantiles tout à fait condamnables au regard de la déontologie médicale et de la législation française.

Je voudrais savoir ce qu'en pense le Gouvernement et les dispositions qu'il compte prendre, d'une part, pour sanctionner de tels actes, et, d'autre part, pour en éviter le renouvellement. A ce sujet, je souligne la nécessité d'encourager la pratique du don d'organes car il est évident que le nombre insuffisant de donneurs ne peut que favoriser le recours à des pratiques commerciales, et ce d'autant plus que, dans certains pays européens, la conception du don d'organes n'est pas la même que chez nous. A mon avis, la construction européenne ne doit pas aboutir à ce que la qualité des soins soit fonction de la richesse des malades. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé des personnes âgées.

M. Théo Braun, ministre délégué auprès du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, chargé des personnes âgées. Monsieur le député, la greffe d'organes est régie par les dispositions de la loi dite Caillavet du 12 décembre 1976. Le prélèvement d'un organe non régénérable est possible seulement sur un donneur vivant après qu'il a manifesté son consentement auprès du président du tribunal de grande instance et ne peut être effectué que par les équipes autorisées. La loi interdit toute rémunération car le corps humain ne peut faire l'objet d'un commerce. Cependant, aucune disposition pénale spécifique n'est prévue.

L'information selon laquelle une greffe de rein aurait donné lieu à une transaction commerciale dans une clinique française n'est pas encore vérifiée. Toutefois, je tiens d'ores et déjà à vous indiquer que le ministère de la justice a été saisi, ainsi que l'Ordre des médecins. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

ÉLEVAGE OVIN

M. le président. La parole est à M. le député de l'Ariège, Augustin Bonrepaux.

M. Augustin Bonrepaux. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture.

Monsieur le ministre, l'avenir de l'agriculture est fortement compromis dans les zones de montagne alors que la loi montagne que nous avons votée à l'unanimité a pourtant consacré le rôle prépondérant de cette activité, aussi bien pour les productions spécifiques que pour la protection de l'espace et sa sauvegarde.

L'élevage ovin, qui est l'activité spécifique des régions les plus défavorisées, souffre depuis plusieurs années de la réglementation européenne qui provoque une stagnation, voire une régression des cours. Cette année, la sécheresse qui a sévi, en particulier dans les régions du Sud, aggrave encore ces conditions car les éleveurs sont tenus de réduire la taille de leurs troupeaux, ce qui provoque un effondrement des cours. Des mesures urgentes s'imposent donc si l'on veut préserver pour les éleveurs de la montagne un revenu minimum.

Pouvez-vous nous dire, monsieur le ministre, quelles sont les améliorations qui sont susceptibles d'être apportées à la réglementation européenne en faveur de l'élevage français ? Pouvez-vous nous indiquer également si le prochain budget

apportera à l'indemnité spéciale montagne une revalorisation substantielle afin de soutenir la production ovine ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, je suis, comme vous, soucieux de la situation des producteurs ovins, en particulier dans les zones de montagne. Votre question me permettra de dresser très brièvement le bilan de ce que nous avons obtenu et de ce que nous avons décidé en leur faveur. Permettez-moi d'abord, monsieur le député, de rappeler la situation dans laquelle nous nous trouvons il y a quelques mois.

En 1979, la France avait dû accepter un règlement communautaire ovine que tous les producteurs considéraient comme détestable parce qu'il avantageait, sans doute outrageusement, les producteurs britanniques. Depuis deux ans, on discutait de la réforme de l'organisation commune du marché de la viande ovine sans résultat puisque, lorsque je suis revenu au ministère de l'agriculture, je n'ai rien trouvé sur la table du Conseil. Il a fallu se battre pendant un an avec la Commission pour qu'elle se décide enfin à accepter les propositions françaises.

Je tiens à rappeler ce que nous avons obtenu du conseil des ministres et de la Communauté : d'abord, la prime variable à l'abattage dont bénéficiaient les producteurs britanniques a été supprimée ; ensuite, la surprime dont bénéficiaient les zones du Sud, en particulier nos partenaires espagnols, a également été supprimée ; enfin, désormais, il y aura bien unification du marché communautaire de la viande ovine puisqu'il n'existera plus qu'une seule et même prime pour les producteurs selon qu'ils produisent des agneaux lourds ou, comme chez vous, monsieur le député, des agneaux légers. Ainsi, tout le monde sera placé sur un pied d'égalité.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la forêt. J'ajoute que nous avons aussi obtenu que les importations néo-zélandaises de moutons soient bloquées au niveau qu'elles avaient atteint, ce qui signifie que désormais toute augmentation de la consommation communautaire de viande ovine bénéficiera aux producteurs européens. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe socialiste.*)

Toutefois, pour tenir compte de la situation particulièrement difficile des producteurs de votre région, monsieur le député, je vous signale que, au dernier conseil des ministres européen, j'ai obtenu de mes collègues l'autorisation de verser à ces producteurs 50 p. 100 de la prime ovine sous forme d'acompte. Cette somme leur sera versée dans les jours qui viennent.

Quant à ceux qui ont souffert de la sécheresse, ils auront, comme les autres éleveurs, accès à des céréales d'intervention à 77 centimes le kilo, ce qui correspond exactement aux demandes des professionnels. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe socialiste.*)

Pour le reste, je tiens à vous rappeler, monsieur le député, que l'objectif principal de la présidence française est de faire adopter dans les meilleurs délais ce que nous appelons les mesures socio-structurelles, lesquelles devraient permettre aux producteurs ovins français de bénéficier, d'abord, d'une revalorisation de l'indemnité spéciale montagne et, ensuite, d'un certain nombre d'aides directes, c'est-à-dire de compléments de revenus lorsqu'ils sont dans des zones difficiles où ils peuvent, par exemple, pratiquer l'extensification ou l'agrandissement, ou bien réaliser des opérations liées à l'environnement.

Je vous rappelle enfin, monsieur le député, que, il y a quelques semaines, pas très loin de chez vous, j'ai notifié aux producteurs la décision qui vient d'être prise de ne plus réaliser d'opérations de reboisement dans les régions difficiles sans que les éleveurs y soient associés, et ce afin que ceux-ci puissent bénéficier d'un certain nombre d'aides selon que leurs troupeaux paîtront ou non auprès des forêts menacées par les incendies.

Vous voyez donc, monsieur le député, que le « paquet » est présentable. En tout cas, le Gouvernement est attaché à cette production et je peux vous assurer que nous ne laisserons pas tomber les producteurs ovins, particulièrement en zone de montagne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous passons au groupe du R.P.R. Là aussi, il faudra être très rapide.

T.G.V. ATLANTIQUE - TARIFS

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Goasduff.

M. Jean-Louis Goasduff. Ma question, qui est aussi celle de tous les parlementaires de l'Ouest, s'adresse à M. le ministre des transports.

Monsieur le ministre, l'entrée en service du T.G.V. Atlantique, au mois de septembre dernier, constitue un atout important pour les régions de l'ouest de la France. La satisfaction des usagers de nos régions serait totale si les tarifs de ce T.G.V. n'étaient surprenants comparés à ceux pratiqués sur le T.G.V. Sud-Est.

Ainsi, s'agissant de la liaison Paris-Nantes, qui sera désormais effectuée en deux heures pour une partie des trains,...

M. Louis Mexandeau. Il y a des régions qui n'ont pas de T.G.V. ! On peut échanger !

M. Jean-Louis Goasduff. ...le prix du kilomètre sera environ d'un franc en première classe alors qu'il n'est que de quatre-vingt-six centimes sur le T.G.V. Sud-Est.

M. René Drouin. Ils ont le T.G.V. et ils ne sont pas contents !

M. Jean-Louis Goasduff. En deuxième classe, il sera de plus de soixante centimes contre cinquante-trois centimes pour la liaison Paris-Lyon.

Sur la ligne Paris-Guingamp, c'est-à-dire pour une distance identique à celle de Paris-Lyon,...

M. François Loncle. Nous sommes preneurs du T.G.V. en Normandie !

M. Jean-Louis Goasduff. ...le trajet durera une heure de plus pour la plupart des trains et le prix du billet au kilomètre sera également supérieur à celui du trajet Paris-Lyon.

M. Jean-Pierre Belligand. Eh bien, donnez-le nous, votre T.G.V. !

M. Jean-Louis Goasduff. Enfin, pour Paris-Brest, les voyageurs de seconde classe paieront le même prix que pour le trajet Paris-Lyon, alors que pour 100 kilomètres de plus, le voyage Paris-Brest sera deux fois plus long, c'est-à-dire qu'il durera quatre heures et demie alors que le trajet Paris-Lyon s'effectue en deux heures.

Je souhaiterais savoir, monsieur le ministre, pour quelle raison les tarifs ne sont pas les mêmes et pourquoi les suppléments propres au T.G.V. Sud-Est varient en fonction du nombre de kilomètres parcourus, alors que sur le T.G.V. Atlantique les suppléments varient selon l'heure du départ du train ?

M. François Loncle. Jaloux !

M. Jean-Louis Goasduff. Pourquoi les voyageurs du T.G.V. Atlantique, et surtout ceux de deuxième classe, paieront-ils un coût kilométrique supérieur à celui que paient les utilisateurs du T.G.V. Sud-Est, alors que les performances de temps du T.G.V. Atlantique sont pour le moment très inférieures à celles du T.G.V. Sud-Est sur une grande partie des dessertes ?

Je vous précise enfin, monsieur le ministre, que les chiffres que j'ai avancés sont exacts, car je me suis référé au guide du voyageur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer.

M. Michel Delabarre, ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer. Monsieur le député, comme vous l'avez constaté vous-même, la S.N.C.F. pratique sa tarification de base en fonction de la distance parcourue et non de la durée du parcours. Il y a tout de même une exception : dès lors qu'il s'agit de trains à grande vitesse, les suppléments tiennent compte de plusieurs paramètres : la qualité du service ou la demande très forte dans les périodes dites les plus « chaudes ».

Dans le cas de figure que vous avez évoqué, le prix tout compris durant la période la plus chargée s'élève, en deuxième classe, sur Paris-Lyon à 324 francs et sur Paris-Guingamp à 304 francs.

Les modulations appliquées sont peut-être inférieures à ce que vous pourriez souhaiter, mais elles tiennent compte de la qualité du service.

Monsieur le député, vous avez commencé en vous félicitant de l'arrivée du T.G.V. vers l'Ouest.

M. Louis Mexandeau. Eh oui !

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer. En vérité, il faut tout de même donner acte de cette évolution lancée il y a plusieurs années et qui trouve maintenant sa concrétisation depuis un certain nombre de semaines et de mois. C'est important pour l'effort d'aménagement du territoire de la Bretagne.

M. Guy-Michel Cheveau. Exactement !

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer. Je ne pense pas qu'on puisse nier le fait que la mise en œuvre du T.G.V. a entraîné une évolution positive. Bien entendu, la grande vitesse n'est possible que sur la voie nouvelle, c'est-à-dire sur la distance entre Paris et Le Mans ; après, le T.G.V. roule sur des voies plus traditionnelles.

Cela dit, j'observe tout de même qu'il y a un gain de temps, puisque le temps pour parcourir la distance entre Paris et Guingamp, qui était avant de quatre heures quinze, est maintenant de l'ordre de trois heures dix depuis qu'il y a le T.G.V. Cela prouve tout de même qu'il y a une amélioration du service rendu.

Nous aurons l'occasion, à la fin de cette année ou au début de l'année prochaine, de discuter du schéma national des liaisons à grande vitesse.

M. Alain Richard. Très bien !

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer. Et sur un certain nombre de points, nous sommes prêts à envisager des conventions entre la S.N.C.F. et des régions afin d'améliorer les choses.

Je voudrais, à propos du cas de figure que vous avez signalé, me référer simplement à un autre Breton, M. Le Penec, qui, lorsqu'il a inauguré, le 15 septembre dernier, cette liaison en compagnie du maire de Brest, M. Pierre Maille, s'est exprimé de la manière suivante : « Le T.G.V. est à prendre comme une chance pour la Bretagne ». Je crois qu'il faut en rester là. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Il faut en rester là, mais il ne faut pas oublier la Normandie, monsieur le ministre ! *(Sourires.)* N'est-ce pas, monsieur Mexandeau ?

LÉGISLATIONS NATIONALES ET RÉGLEMENTS COMMUNAUTAIRES

M. le président. La parole est à M. Louis de Broissia.

M. Louis de Broissia. Ma question s'adresse à Mme le ministre aux affaires européennes et fait référence à un article récent, paru dans un journal bien connu du soir et ouvert sur le monde, sous le titre « L'indiscipline des Etats menace la construction communautaire ».

En effet, sur les 279 directives qui permettront la mise en place du marché unique le 1^{er} janvier 1993, seules sept d'entre elles sont actuellement appliquées dans les douze pays de la Communauté européenne. Il en reste donc 272. Le chemin à parcourir est encore long ! Voilà le premier élément d'inquiétude.

Deuxième élément d'inquiétude : sur les soixante-huit directives qui devaient être appliquées en octobre 1989, seules cinquante-quatre sont en application en France, quarante-sept en République fédérale d'Allemagne et vingt-neuf seulement en Italie.

Être le bon élève de la classe européenne ne signifie-t-il pas, madame le ministre, faire preuve d'une certaine naïveté vis-à-vis de nos partenaires européens, qui ne traînent pas les pieds innocemment mais qui le font bien plus pour protéger apparemment leurs intérêts nationaux ou régionaux ?

Madame le ministre, n'est-il pas temps de dire clairement et fortement : « Attention, Europe : danger ! ». *(Exclamations sur les bancs des socialistes.)*

Alors je voudrais vous poser deux questions.

Premièrement, quelle initiative comptez-vous prendre ? Par quel électrochoc comptez-vous réveiller nos partenaires qui apparemment s'endorment sur le chemin de l'Europe ? Et si vous n'y parvenez pas, pensez-vous recourir à la méthode que Mme Thatcher utilisa naguère ? *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

C'est important, et mes collègues feraient mieux de m'écouter. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jeanny Lorgeoux. Quel pathos !

M. Louis de Broissia. Deuxièmement, comptez-vous rendre compte à nos concitoyens des enjeux de l'Europe en les informant régulièrement, pas seulement de l'action de la France en Europe, mais également de celle de nos partenaires ? Comptez-vous former nos concitoyens à l'Europe, je pense notamment aux magistrats, aux avocats et à un certain nombre d'experts.

À cet égard, je rejoins là une déclaration récente de Pierre Mazeaud qui, analysant un arrêt du Conseil d'Etat, disait qu'une Europe qui ne se construirait pas dans la clarté serait condamnée.

Je vous remercie par avance, madame le ministre, d'une réponse franche et nette. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Arthur Dehaine. Il a raison !

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, qui va répondre rapidement.

Mme Edwige Avice, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, la question que vous posez est extrêmement importante et, si j'y réponds, c'est qu'elle soulève aussi un problème de droit international.

Vous avez mis tout d'abord l'accent sur certaines lenteurs dans la construction européenne et cité un certain nombre de chiffres. Vous avez déclaré - et je n'infirmes pas vos propos - que, en fait, seules sept décisions sont appliquées par l'ensemble des pays de la Communauté.

M. Pierre Mazeaud. Ce sont des directives !

Mme le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. J'ai dit « décisions » parce qu'il y a à la fois des règlements et des directives. C'est le terme de la norme communautaire.

S'agissant du rapport de la Commission, vous auriez pu ajouter que la France n'est pas le seul bon élève de l'Europe. La Grande-Bretagne et la République fédérale d'Allemagne sont également considérés comme de bons élèves, soucieux d'appliquer les décisions communautaires.

Certains éléments de la construction européenne avancent vite, et je pense notamment au thème de l'équivalence des diplômes. Pour d'autres, la progression est plus difficile, je songe en particulier aux problèmes de la fiscalité ou du droit social, et on l'a bien vu encore ces jours-ci.

Vous avez fait référence à des thèmes d'ordre politique, juridique et de citoyenneté. Je les reprendrai très rapidement les uns après les autres.

Dans le domaine politique, la France a réaffirmé à plusieurs reprises ses positions, notamment en faveur de l'Europe monétaire et de l'Europe sociale, je n'y reviendrai pas.

Dans le domaine juridique, il est urgent que tous les pays transposent dans leur droit national le droit communautaire. Vous connaissez la position des juridictions françaises à cet égard et vous n'ignorez pas la valeur des traités en vertu de l'article 55 de la Constitution. Certes, il existe parfois des contradictions avec le droit interne, notamment lorsqu'il s'agit de lois postérieures aux normes communautaires, mais c'est assez rare. Le Conseil d'Etat examine en ce moment cette question. Ce qu'il faudrait, bien évidemment, c'est que l'Europe juridique avance au même rythme dans tous les pays européens.

J'en viens pour finir au dernier sujet que vous avez évoqué, celui de la citoyenneté. Je crois qu'il faut insister dès l'école - et c'est ce qui est fait par le ministre français de l'éducation nationale - sur un apprentissage de l'Europe. La

citoyenneté européenne commence par une prise de conscience de la jeunesse, et j'en parle en connaissance de cause puisque j'ai été ministre de la jeunesse et que j'ai eu sous ma responsabilité l'Office franco-allemand pour la jeunesse. Cet apprentissage de l'Europe passe aussi par l'étude des langues, par la connaissance des institutions et par l'enseignement d'une éducation civique européenne. Je puis vous affirmer que Mme Cresson, ministre des affaires européennes, est particulièrement soucieuse de faire avancer la cause européenne à travers la citoyenneté au quotidien. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous allons passer au groupe communiste.

Là aussi, les interventions devront être très rapides, mais je suis sûr qu'elles seront intéressantes.

CHANTIERS NAVALS DE LA CIOTAT ET DE LA SEYNE

M. le président. La parole est à M. Jean Tardito.

M. Jean Tardito. Monsieur le président, je voudrais évoquer, une nouvelle fois, l'avenir de la filière maritime française.

Tous les experts s'accordent sur une forte reprise de la demande générale de navires neufs. Dans le monde, les capacités de production actuelles sont insuffisantes et des pays ont d'énormes opportunités à saisir. C'est le cas de la France à La Ciotat et à La Seyne, où les luttes courageuses empêchent encore la liquidation des sites de construction navale.

A La Ciotat, un protocole d'accord a été signé le 8 juillet 1989. Outre un chantier de haute plaisance, qui devait s'ouvrir le 1^{er} septembre 1989, cet accord prévoit le maintien en l'état du site jusqu'au 31 décembre 1989, afin de permettre une reprise des activités de construction de navires marchands.

Qu'en est-il, monsieur le ministre chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions, des engagements pris avec le Gouvernement concernant le démarrage de ce chantier ?

Quelle est votre position sur le projet Lexmar, qui comporte la création de 2 000 emplois industriels directs en trois ans ?

A un moment où la majorité socialiste et communiste du conseil général des Bouches-du-Rhône a décidé une étude sérieuse des propositions de ce groupe en complémentarité avec les autres, pourquoi menacer d'un recours devant le tribunal administratif cette collectivité locale, plutôt que de saisir la chance qui s'offre à La Ciotat ?

Je me permets de rappeler qu'il s'agit non pas, comme certains le prétendent, d'un retour à la mono-industrie, mais bien du souci clairement exprimé d'une réelle diversification axée sur la construction navale industrielle, fidèle aux accords du mois de juillet 1989.

Monsieur le ministre, contre le parasitisme financier, il faut affirmer la volonté du Gouvernement de respecter les accords de juillet, de stopper la liquidation des sites et de permettre leur redéploiement industriel ! C'est ce que vous demandent les travailleurs et la population de La Ciotat et de toute sa région. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions.

M. Jacques Chérèque, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. Monsieur le député, l'effondrement de la construction navale en Europe est dû, vous le savez très bien, à une évolution conjoncturelle et structurelle négative. Vous n'ignorez pas non plus ce qu'elle a coûté, financièrement et socialement, sur les sites de construction de navires en Europe, particulièrement en France. C'est ainsi que la Normed, sur l'ensemble de ses sites - Dunkerque, La Seyne et La Ciotat - a dû déposer son bilan.

Lorsque j'ai eu à connaître du dossier, il y a plusieurs mois, les sites de La Ciotat et de La Seyne n'envisageaient aucune stratégie de redéveloppement, obérés qu'ils étaient par des conflits sociaux très difficiles. Au terme de longues négociations, auxquelles vous avez participé, monsieur le député, nous avons abouti, le 2 juin - c'est ma date de référence - à un accord entre les collectivités concernées - la

commune de La Ciotat, le conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le conseil général des Bouches-du-Rhône - et l'Etat - sur la définition, pour La Ciotat, d'une stratégie de redéveloppement, qui visait à mobiliser l'ensemble des activités diversifiées capables d'offrir à la mono-industrie de la construction navale une alternative durable porteuse d'emplois et de développement économique, donc capable d'assurer l'avenir.

Cet accord du 2 juin enclenchait un processus, dont ce que j'appelle la « levée de l'hypothèque sociale » constituait la première phase.

Vous connaissez les conditions dans lesquelles nous avons pu aboutir à la résolution du conflit de La Ciotat. J'ose dire que si chaque conflit connaissait un règlement de ce type, nous aurions là une référence d'exemplarité.

L'accord du 8 juillet 1989 que vous avez mentionné a permis non seulement de libérer le bateau mexicain, otage du conflit social et qui a coûté 700 millions aux contribuables français, mais aussi d'offrir une possibilité de réemploi aux salariés qui occupaient le site, comme à d'autres salariés, dans le cadre d'un projet de construction en deux ans d'un chantier naval de plaisance représentant 300 emplois et constituant une première étape de diversification.

Mais ce processus vise aussi à valoriser d'autres atouts que je qualifierai de maritimes. On peut avoir à La Ciotat des activités liées au secteur tertiaire, à la mer, à l'océanographie, ou des activités industrielles. Il existe des zones d'entreprises dont certaines sont florissantes. D'ailleurs, le redéveloppement significatif de votre commune montre que l'on peut faire dans cette zone autre chose que des bateaux. *(Exclamations sur les bancs du groupe communiste.)*

J'ai constaté combien la zone d'entreprises placée sous votre égide avait des effets positifs dans le redéveloppement de votre commune.

La Communauté nous permet également d'installer des zones d'entreprises sur le site de La Ciotat et nous pouvons envisager un développement touristique et de loisirs qui soit contrôlé mais qui ne soit pas du « tout béton ».

M. Louis Pierno. Pour les milliardaires !

M. le ministre délégué, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. Enfin nous pouvons envisager un développement urbain positif.

L'accord du 2 juin, qui a été ratifié par toutes les collectivités, dont le conseil général des Bouches-du-Rhône, a chargé l'Etat de la maîtrise foncière. S'agissant du domaine public maritime, propriété inaliénable de l'Etat, l'usufruit revient, de par la loi de décentralisation, au conseil général.

Par l'intermédiaire d'une banque publique, nous avons contrôlé le foncier privé de l'ancien site pour éviter que ne s'abatte sur le site de La Ciotat, qui est admirable, une nuée de spéculateurs.

M. le président. Pouvez-vous vous acheminer vers votre conclusion, monsieur le ministre ?

M. le ministre délégué, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions. Au cours du mois d'août, un groupe américain s'est proposé de refabriquer des pétroliers à La Ciotat. Ce projet est-il crédible ? Les études réalisées par le ministre de l'industrie montrent qu'il ne l'est pas car il n'est pas fiable dans le temps.

Il est certes possible de fabriquer quelques pétroliers, mais proposer la mono-industrie navale comme solution de remplacement à la mono-industrie navale me semble personnelle quelque peu incongrue.

Le Gouvernement ne peut pas, alors qu'il soutient les autres sites de construction navale en leur consentant plus d'un milliard de francs de subventions par an, courir le risque de voir, dans quelques mois, un an, voire un an et demi, s'ajouter à une nouvelle déconiture économique un problème social majeur. Nous ne pouvons permettre que l'on engage des centaines de travailleurs dans une impasse !

J'ai donc proposé et je propose de nouveau que reprenne le processus de diversification et que d'ici à un mois, conformément au mandat que m'a donné le Premier ministre, nous puissions, face au projet Lexmar, qui me paraît constituer un leurre, trouver une solution alternative globale porteuse d'emplois et d'activités diversifiées.

J'espère que l'usager que vous êtes sera à nos côtés

Pour ce qui concerne La Seyne, je signale que nous allons signer incessamment un accord similaire à celui que je m'efforce de mettre en place pour La Ciotat. Il montrera peut être que ce qui n'est pas encore possible à La Ciotat peut déjà mettre en route à La Seyne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Le groupe U.D.F. a épuisé son temps de parole. (*Exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*) Nous passons aux questions du groupe de l'U.D.C.

MANIFESTATIONS PRIVÉES
COÛT DES PRESTATIONS DE GENDARMERIE ET DE POLICE

M. le président. La parole est à M. François Rochebloine.

M. François Rochebloine. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de la défense.

Plusieurs députés du groupe de l'Union du centre. Il n'est pas là !

M. François Rochebloine. Elle est courte et appelle une réponse précise.

Tous les organisateurs de manifestations sportives de notre pays ont été stupéfaits d'apprendre que la circulaire du directeur général de la gendarmerie du 23 juin 1989 avait augmenté dans des proportions considérables les tarifs pratiqués pour le service d'ordre de ces manifestations.

Cette circulaire, sans avoir été publiée, commence à s'appliquer dans une confusion juridique regrettable. Cette mesure met gravement en péril l'existence d'un grand nombre de manifestations sportives...

M. Alain Bonnet. Mais non !

M. François Rochebloine. ... et l'on peut comprendre le désarroi et le découragement de tous les bénévoles...

M. Charles Fèvre. C'est vrai !

M. François Rochebloine. ... qui se dévouent à l'animation de la vie associative et sportive et qui se voient ainsi contraints d'annuler des projets auxquels ils ont consacré beaucoup d'efforts, faute de pouvoir supporter une augmentation par dix des tarifs pratiqués par les services de gendarmerie.

M. Arthur Dehalne. Il a raison !

M. François Rochebloine. A titre d'exemple, je rappellerai que le Tour de France coûte actuellement 1,2 million de francs, et qu'il coûterait, avec les nouveaux tarifs, 12 millions de francs.

Monsieur le ministre, pouvez-vous vous engager à rapporter cette circulaire et à prendre un nouveau texte qui, je l'espère, sera publié...

M. Arthur Dehalne. On peut toujours espérer !

M. François Rochebloine. ... et qui permettrait au moins, les prestations étant facturées à leur juste prix, d'assouplir l'application de la mesure et de moduler les tarifs pour tenir compte du caractère non commercial de nombreuses manifestations ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République française.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la défense.

M. Gérard Renon, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, votre question porte sur l'intervention des forces de police et de gendarmerie pour des missions qui ne font pas partie de leurs missions prioritaires de sécurité publique. Les modalités, que je rappellerai rapidement, sont légèrement différentes pour la police et la gendarmerie, mais les principes sont de même nature.

En ce qui concerne la gendarmerie, il est vrai qu'avant une date que je vais rappeler, les prestations pour ce genre de manifestation étaient quasi gratuites.

M. Charles Fèvre. C'est vrai !

M. Gérard Renon, secrétaire d'Etat. Une circulaire d'octobre 1987 a posé un nouveau principe lorsque la gendarmerie, comme n'importe quel élément des forces armées, intervient en dehors de ses missions prioritaires, son intervention doit être rémunérée, tant pour ses dépenses directes, ses dépenses courantes de fonctionnement, que pour ses dépenses de personnel.

S'agissant de la police, la procédure est légèrement différente, puisqu'un arrêté doit être pris chaque année par le préfet. Le préfet veille, bien entendu, à ce que les dépenses réelles soient couvertes. Il veille aussi à ce qu'on n'aille pas trop loin et à ce que soient pris en compte les problèmes auxquels sont confrontés les collectivités locales, quelquefois assez démanies sur le plan financier. La même attention est portée, dans le cas de la gendarmerie, à ne pas aller au-delà d'une rémunération normale couvrant les coûts des interventions.

Un député du groupe de l'Union du centre. Il ne répond pas à la question !

M. François Rochebloine. Vous noyez le poisson !

M. Gérard Renon, secrétaire d'Etat. J'ajoute qu'une circulaire de janvier 1985 précise que les forces de police ne doivent être engagées que pour des opérations présentant des risques réels. Toute autre opération ne relève pas des missions prioritaires et l'on doit conserver cela à l'esprit quand on évoque les problèmes que vous posez.

Il est clair que l'on ne peut pas, alors que nos concitoyens demandent une présence accrue des forces de sécurité sur le terrain pour leur réelle mission de préservation de la sécurité, admettre que soient fournies, presque sans rémunération, des prestations qui ne sont pas prioritaires.

J'observe qu'en 1987 comme en 1988, la police est intervenue, chaque année, pour un peu plus de 23 000 services.

M. François Rochebloine. J'ai parlé de la gendarmerie !

M. Gérard Renon, secrétaire d'Etat. A chaque fois, cinq policiers en moyenne étaient engagés.

Pour ce qui concerne la gendarmerie, le nombre d'interventions est même un peu plus élevé.

M. François Rochebloine. Parlez-nous de la circulaire de juin 1989 !

M. Gérard Renon, secrétaire d'Etat. Vous comprenez que le souci du Gouvernement est de faire en sorte qu'on ne nuise pas aux missions prioritaires de sécurité publique en permettant d'utiliser policiers ou gendarmes sans contrainte pour d'autres missions.

M. François Rochebloine. Là n'est pas la question !

M. Gérard Renon, secrétaire d'Etat. Les policiers et les gendarmes ne sont pas des bonnes à tout faire.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. Gérard Renon, secrétaire d'Etat. Si l'on veut moderniser le service public, comme le Premier ministre en a récemment rappelé sa volonté et celle du Gouvernement, il faut supprimer les charges superflues, inutiles, qui ne correspondent pas à ce pour quoi sont faites ces forces.

M. Philippe Séguin. C'est scandaleux !

M. Gérard Renon, secrétaire d'Etat. C'est seulement à ce prix-là que nous pourrions permettre à ces forces de sécurité de bien travailler...

M. Philippe Séguin. N'importe quoi !

M. Gérard Renon, secrétaire d'Etat. ... dans de bonnes conditions pour elles-mêmes, et d'assurer comme il se doit la sécurité des populations. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes de l'Union du centre et sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Philippe Séguin. Incroyable !

M. Arthur Dehalne. Mauvaise réponse !

M. le président. Nous en venons à la dernière question qui sera posée par un député non inscrit.

M. le président. La parole est à M. André Thien Ah Koon.

M. André Thien Ah Koon. Monsieur le président, messieurs les ministres, chers collègues, ma question s'adresse à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.

Le Gouvernement a décidé l'extension du R.M.I. à l'outre-mer. C'est tout à son honneur et, au nom des Réunionnais, je l'en remercie.

Cette mesure de solidarité au profit des plus démunis, parmi lesquels nous comptons des personnes âgées à qui on refuse un avantage vieillesse à soixante ans, alors que l'espérance de vie est dans notre île plus courte d'au moins six années, des personnes handicapées à qui on refuse une prestation alors que l'on connaît leurs difficiles conditions d'existence, a révélé aux yeux de tous que l'île de la Réunion et l'outre-mer en général vivaient dans un état de misère et de dépendance.

Cette misère, nous l'avons dénoncée ici même et nous, Réunionnais, l'avons assumée avec courage, sans honte et sans faire l'aumône.

S'il faut regretter les annonces à sensation des médias, la vérité est cependant incontournable. La dignité des Réunionnais ne peut être mise en cause car, au-delà, il faut savoir encore que nous subissons, huit mois plus tard, les séquelles du cyclone Firinga. A ce propos, je voudrais demander à M. le ministre de nous indiquer le calendrier qu'il a retenu pour donner aux populations, à la veille de la prochaine saison cyclonique, des assurances en ce qui concerne les aides à la reconstruction.

Au-delà du spectaculaire des médias, la misère aurait été plus supportable outre-mer si les allocations familiales étaient étendues dans les mêmes conditions qu'en métropole. Les chiffres du R.M.I. auraient été différents si les gens bénéficiaient des allocations familiales et de l'allocation de parent isolé dans les mêmes conditions qu'en métropole, si les artisans et les agriculteurs bénéficiaient des mêmes traitements sociaux, alors qu'ils assument les mêmes charges et supportent les mêmes cotisations.

Monsieur le ministre, vous avez eu le courage d'étendre le R.M.I. à l'outre-mer. Vous avez pris là une décision capitale qui consacre votre volonté de traiter pareillement des Français, qu'ils soient sur le continent ou essaimés sur les mers du globe.

Sachant, et nous en sommes tous d'accord, que la clé du redressement passe par la solidarité, le développement, la formation et la mobilité, le moment n'est-il pas venu, après trois siècles de peuplement de notre île par les Bretons, les Girondins, de servir outre-mer, en France, pays des droits de l'homme, pour tous les Français, les mêmes allocations et les mêmes prestations, c'est-à-dire la même égalité ?

Le Gouvernement de la France ira-t-il jusqu'au bout de la solidarité entre les citoyens d'une même nation, en admettant la reconnaissance des mêmes droits à l'égard de tous, quelle que soit la terre où ils se trouvent et - pourquoi ne pas l'affirmer à cette tribune ? - plus de courage politique ?

Vous le savez, monsieur le ministre, l'intervention du R.M.I. sans une extension rapide des allocations familiales aux mêmes taux d'abattement, même à titre transitoire, que ceux qui sont retenus pour le revenu minimum...

M. le président. Je vous prie de conclure, mon cher collègue.

M. André Thien Ah Koon. ... crée une situation de blocage préjudiciable au fonctionnement de l'économie.

Dans cet esprit, les Réunionnais attendent de vous une meilleure harmonisation des prestations sociales, et l'extension d'urgence des allocations familiales aux taux métropolitains s'impose.

Le versement intégral du différentiel du R.M.I. permettrait la mise en œuvre d'une politique nouvelle en faveur de nos jeunes, qui devront disposer d'une formation technique plus poussée, répondant aux emplois régionaux et nationaux et d'une politique nouvelle en faveur du logement social car, vous le savez, monsieur le ministre, trop de Réunionnais vivent dans des conditions précaires qui mettent leur vie en danger à chaque cyclone.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. le président. La parole est à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer, porte-parole du Gouvernement.

M. Louis Le Penec, ministre des départements et territoires d'outre-mer, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le député, quand le texte créant le R.M.I. est venu en discussion dans cette enceinte, j'avais pu constater un accord unanime des élus de la Réunion et de tous les parlementaires des départements d'outre-mer pour que la loi s'applique sans délai à l'outre-mer. Le Gouvernement avait ainsi voulu marquer sa détermination de réaliser l'égalité sociale entre la métropole et l'outre-mer.

Vous faites remarquer que le nombre des bénéficiaires du R.M.I. aurait été différent si ceux qui en bénéficient percevaient les mêmes allocations que les citoyens de métropole, qu'il s'agisse des allocations familiales, de l'allocation de parent isolé, qu'il s'agisse des artisans ou des agriculteurs.

Des différences persistent, il est vrai, dans les régimes de prestations sociales. Au cours des dernières années, un rattrapage important a été amorcé : il a été ralenti, en 1989, du fait de la mise en place du R.M.I., qui, il faut bien le dire, a changé les conditions de vie des populations les plus défavorisées. Il n'est donc pas apparu raisonnable au Gouvernement de poursuivre, dans le même temps et au même rythme que les années précédentes le mouvement d'alignement des prestations sociales. Cependant, le Gouvernement a décidé, à compter du 1^{er} juillet dernier, la suppression de toute condition d'activité pour le bénéfice des prestations sociales.

J'ai maintes fois réaffirmé la détermination du Gouvernement de parvenir à l'égalité sociale, mais j'ai souligné aussi que celle-ci serait un leurre si elle n'était pas étroitement liée au développement économique des départements d'outre-mer. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a confié à la mission Ripert le soin de réfléchir à des propositions sur la démarche à suivre et sur les mesures à prendre pour garantir les meilleures conditions du développement économique et de l'égalité sociale. Cette mission présentera ses conclusions avant la fin de l'année et la remise du rapport de M. Ripert sera suivie, dès le début de l'année 1990, d'une large concertation avec les élus, avec les socio-professionnels d'outre-mer, sur la base des réflexions et des propositions de la mission. Après cette phase de concertation, le Gouvernement fera connaître les mesures qu'il entend prendre pour favoriser le développement économique et l'égalité sociale.

En réponse à votre question sur l'indemnisation du cyclone Firinga, je voulais vous apporter, monsieur le député, les précisions suivantes : une première tranche de crédits concernant les indemnisations en matière d'agriculture a été mise en place au fur et à mesure de la constitution définitive des dossiers d'indemnisation. Les crédits correspondants ont été mis à la disposition du préfet de la Réunion. Le solde lui sera remis dès que le besoin s'en fera sentir. Il en va de même pour les indemnisations des dégâts causés aux entreprises.

Enfin, et je sais que la question vous préoccupe beaucoup, des indemnisations aux collectivités locales ont été décidées à hauteur de 50 p. 100 des dégâts subis. Elles ont été annoncées il y a plusieurs semaines directement aux collectivités afin de leur permettre d'engager les travaux ou d'obtenir les financements complémentaires. Depuis, une première tranche de crédits a été déléguée au préfet de la Réunion qui a déjà dû commencer à verser ces indemnisations aux collectivités locales. Pour le complément, il a été fait appel à la solidarité européenne. Si elle se révélait insuffisante, des crédits supplémentaires seraient ouverts sur le budget de l'Etat. Les collectivités locales se verront confirmer, dans les meilleurs délais, les aides totales qui leur seront versées, toutes origines confondues.

Seule donc a pris du retard - j'en conviens - l'indemnisation des grosses réparations et des reconstructions de logements. Un assouplissement de la procédure de la ligne budgétaire unique et un abondement de cette ligne devraient être réalisés à la fin de l'année 1989. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures cinq, est reprise à dix-sept heures vingt, sous la présidence de M. Georges Hage.*)

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES HAGE,
vice-président

M. le président. La séance est reprise.

3

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 31 octobre inclus a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Cet après-midi et ce soir à vingt-deux heures :

Suite de la discussion générale et discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1990.

Jeudi 19 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente, et vendredi 20 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Suite de la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1990.

Mardi 24 octobre, à neuf heures trente, seize heures et vingt et une heures trente :

Discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990 :

Coopération et développement ;

Recherche et technologie.

Mercredi 25 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Communication ;

Anciens combattants et victimes de guerre, les questions au Gouvernement ayant lieu au cours de la séance de l'après-midi.

Jeudi 26 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Agriculture et forêt ; BAPSA.

Vendredi 27 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Premier ministre ; services généraux ; secrétariat général de la défense nationale ; conseil économique et social ; Plan ; fonction publique ; Journaux officiels ;

Tourisme.

Lundi 30 octobre, à dix heures, quinze heures et vingt et une heures trente :

Urbanisme et logement ;

Transports terrestres ; routes et sécurité routière.

Mardi 31 octobre, à neuf heures trente, seize heures et vingt et une heures trente :

Transports terrestres ; routes et sécurité routière (suite) ;

Aviation civile ; météorologie ; navigation aérienne ;

Mer.

4

LOI DE FINANCES POUR 1990

Suite de la discussion générale d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1990 (n^{os} 895, 920).

La parole est à M. Louis Mermaz.

M. Louis Mermaz. Monsieur le président, mes chers collègues, monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, monsieur le ministre délégué, chargé du budget, après la grand-messe d'hier, voici la messe basse. Mais l'esprit du Seigneur peut quand même être parmi nous. Cela dit dans le strict respect de la laïcité ! (Sourires.)

La situation économique de la France est plutôt bonne. Le taux de croissance à la fin de cette année sera vraisemblablement aux environs de 3,5 p. 100, l'inflation autour de 2,5 p. 100, une inflation d'autant plus contrôlée que le Gouvernement pratique une politique monétaire stricte, ce qu'on doit approuver.

Dans le même temps, les marges des entreprises s'améliorent. Elles font des profits. C'est bien ! C'est même tout à fait nécessaire.

Les valeurs boursières sont en hausse. De ce côté-là, ça va bien. Dans le fond, aux dernières nouvelles, la Bourse de Paris se tient bien et le débat budgétaire n'aura pas eu l'influence néfaste que certains annonçaient, je ne sais pourquoi.

Les plus-values immobilières sont importantes dans notre pays. Elles sont mêmes considérables. Ça, c'est un problème.

Cela ne signifie pas pour autant que la France et encore moins les Français soient sortis de la crise. Les mesures d'assainissement qui, en 1982, ont succédé à la période des réformes sociales nécessaires et attendues depuis si longtemps sont intervenues chez nous huit ou neuf ans après que le Japon ou l'Allemagne qui accumulent aujourd'hui des excédents commerciaux considérables avaient procédé ainsi.

C'est dire les déséquilibres qui existent aujourd'hui entre les divers pays riches et, à plus forte raison, entre les pays riches et les pays pauvres. Le constater, c'est dire la fragilité de l'économie mondiale et observer que l'amélioration, pour certaines qu'elle soit, de notre situation, doit, bien entendu, être consolidée. Il n'est qu'à songer aux 45 milliards de déficit de notre commerce extérieur pour prendre toute la mesure du problème.

Il y a chez nous, comme dans la quasi-totalité des pays industrialisés, une reprise de la croissance. Donc, il y a une amélioration, qui rend d'autant plus criantes d'incontestables inégalités.

Ces inégalités, on les connaît : ce sont d'abord deux millions et demi de chômeurs, un chiffre persistant, avec une durée du chômage qui s'allonge ; c'est l'aggravation de la précarité de l'emploi - le Gouvernement et le Parlement s'en sont préoccupés vendredi dernier et une loi est en train d'être votée ; ce sont des conditions de logement, qui, pour beaucoup, restent médiocres ; des conditions de vie difficiles ; encore trop d'inégalités au début de la vie dans les chances offertes à chacun ; une disparité importante entre les revenus, qui va s'accroissant, et une disparité encore plus grande entre les patrimoines.

Les objectifs du Gouvernement et de sa majorité sont connus : nous recherchons ensemble l'efficacité économique, la justice sociale et nous nous préparons au rendez-vous européen de 1993.

Notre premier objectif est de muscler l'économie française, et notamment le secteur industriel, en renforçant la compétitivité de nos entreprises, qu'elles soient publiques ou privées. Notre pays est la cinquième puissance industrielle du monde, la quatrième puissance commerciale. En 1984, nous avions un solde industriel positif de cent milliards de francs. Ce solde est devenu négatif au tournant des années 1986-1987, et il est aujourd'hui de 60 milliards de francs.

Certes, nous importons des biens d'équipements et cela contribue à creuser ce déficit. Mais, surtout, beaucoup d'entreprises françaises, et parmi elles les P.M.E. et les P.M.I., ont perdu de nombreux créneaux. L'effort productif fait parfois place à la recherche de profits financiers, voire spéculatifs. Cela nous met donc dans une situation délicate par rapport à notre principal partenaire, la République fédérale d'Allemagne, qui a un solde commercial positif de 600 milliards de francs. Comment donc n'aurions-nous pas comme premier objectif de redresser cette situation, en sachant que chez nous ce que nous appelons désormais « l'économie mixte » et qui correspond à une tradition française séculaire, est un des moyens du redressement ?

Le Président de la République, d'ailleurs, en juin 1988 regrettait que nous n'ayons pas bâti en France un puissant secteur public de la machine-outil.

Est-ce une discussion théorique ? Non, même pas. Dans tous les pays industrialisés : Japon, Etats-Unis, République fédérale d'Allemagne, nous savons que l'Etat intervient puissamment en soutien à ses entreprises.

Donc, premier objectif : l'efficacité économique.

Deuxième objectif, complémentaire : la réduction des inégalités sociales. Réaliser la cohésion sociale est un facteur d'efficacité économique. Il faut une volonté de développer les investissements d'avenir, parmi lesquels on cite immédiatement l'éducation nationale où il reste encore, malgré les grands efforts entrepris, tant à faire. Il faut agir sur les services, recourir à toutes les formes de la solidarité, et, bien sûr, réformer notre fiscalité - on en parle depuis longtemps - pour plus de justice sociale dans le respect, bien entendu, des grands équilibres. Bref, il faut mieux partager les fruits de la croissance, mieux partager les responsabilités.

Troisième objectif, qui rejoint les deux précédents, réussir notre entrée dans le marché unique de 1993. Abordons cette échéance avec résolution. Nous avons choisi depuis longtemps, depuis plus de vingt ans, la construction européenne, pour donner à notre pays, et aujourd'hui le rythme s'accélère, l'horizon et les dimensions nécessaires à son développement en cette fin de siècle et pour qu'il demeure une grande puissance. C'est un choix géopolitique, que personne, aujourd'hui, ne songe à remettre en cause.

M. Louis Mexandeau. Bien !

M. Louis Mermaz. L'entreprise européenne a déjà permis d'accélérer la croissance en Europe. On aura créé dans la Communauté, de 1985 à 1990, huit millions d'emplois. De nombreuses régions, y compris celles qui sont affectées par les mutations industrielles, auront connu un essor nouveau. Faut-il citer le lancement de 300 projets Eureka, les entreprises françaises participant à un projet sur deux, ou le lancement des programmes de télévision haute définition qui aura permis en trois ans aux Européens de rattraper une grande partie de leur retard sur les Japonais ?

Dans votre intervention d'hier, monsieur le ministre d'Etat, vous vous êtes affirmé résolument européen, sans masquer les contraintes auxquelles nous devons nous soumettre pour l'élaboration du présent budget. La France étant plus que jamais un pays d'économie ouverte, acceptant donc la compétition, désireux de se donner les moyens de l'affronter, mieux vaut accepter les contraintes de la construction de l'Europe que subir de plein fouet, seuls, les contraintes de la mondialisation des économies.

Nous pouvons nous dire d'ailleurs, non sans quelque fierté, que la Communauté assume d'ores et déjà 20 p. 100 de la production mondiale, que cette Communauté a, elle, un excédent industriel de 650 milliards de francs. Il importe seulement à la France d'y tenir son rang.

M. Alain Richard, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Très bien !

M. Louis Mermaz. La présidence française doit accélérer le processus d'unification monétaire proposé par le plan Delors. Pour être présents au rendez-vous, il faut effectivement pratiquer une politique du franc fort, et, alors que les autorités monétaires allemandes et américaines faisaient preuve la semaine dernière d'une extrême fébrilité, vous avez réagi, ainsi que le Gouvernement, avec sang-froid. Nous approuvons cette politique, qui est la garantie d'une inflation maîtrisée, condition préalable à une croissance durable.

M. Christian Pierret. Très bien !

M. Louis Mermaz. Confrontons maintenant, mes chers collègues, si vous le voulez bien, le projet de budget avec les objectifs qui nous sont communs et que je viens de rappeler : l'efficacité économique, la cohésion sociale, le rendez-vous européen.

Vous répondez, messieurs les ministres, au souci d'efficacité économique d'abord par la réduction du déficit budgétaire, ce qui est d'autant plus louable que la dette intérieure française est forte. Vous entreprenez les investissements de l'avenir, qui sont aussi, chemin faisant, réducteurs d'inégalités, qui s'appellent l'éducation nationale, la recherche, la formation professionnelle, l'emploi.

Il faudra très certainement affecter, c'est ce que notre groupe souhaite, une partie des ressources nouvelles que nous allons vous permettre, par nos amendements, de dégager, à quelques tâches qui nous semblent prioritaires. Je citerai l'aménagement du territoire. (« Très bien ! » sur de nombreux bancs du groupe socialiste.) Je pense au logement social...

M. Louis Mexandeau. Indispensable.

M. Louis Mermaz. ... et à la préparation des jeunes à la vie.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. Louis Mermaz. Un mot, si vous le permettez, en ce qui concerne l'aménagement du territoire, qui a toujours été une priorité des socialistes.

Il a fallu, vous vous en souvenez, une période d'adaptation pour que les procédures mises en œuvre à la suite des reconversions trouvent toute leur efficacité.

L'environnement économique, à cette époque-là, n'était pas particulièrement favorable à l'implantation de nouvelles entreprises.

Ces deux raisons font qu'une masse de crédits à hauteur d'un milliard de francs s'est alors révélée inutilisée. Cette somme était principalement destinée aux primes d'aménagement du territoire et était reportée d'un exercice sur l'autre. La reprise de la croissance a considérablement changé la situation. Des emplois sont créés chaque année. L'investissement est plus fort et, en six mois, la totalité des crédits accumulés et inscrits au budget a été consommée. C'est bien, nous ne nous plaignons pas, mais c'est la démonstration que les investisseurs sont là ...

M. Louis Mexandeau. Il en manque !

M. Louis Mermaz. ... et que l'Etat et les collectivités publiques doivent répondre à leur présence.

Il faut accompagner cet investissement. Nous n'avons pas le droit, parce que nous n'aurions pas inscrit dans le budget pour 1990 les crédits suffisants, de laisser se délocaliser hors de France les entreprises dont les dossiers sont pendents devant la D.A.T.A.R. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je comparerai aux 300 millions de francs qui sont inscrits dans le projet de budget pour les aides à la création d'activités créatrices d'emploi, autrement dit les P.A.T., les primes d'aménagement du territoire, les 3 milliards réservés par la République fédérale d'Allemagne, Etat et Länder, à ce même type de dépenses.

Il faut que vous acceptiez que, au titre des dépenses, cette ligne budgétaire soit augmentée.

Voilà pour l'efficacité économique. Au titre de la réduction des inégalités, je citerai d'abord l'effort en matière de logements qui est important : 17 p. 100 d'augmentation, 55 000 logements nouveaux pour la seule Ile-de-France ; la poursuite de l'effort avec un « plus » en faveur du revenu minimum d'insertion.

Je citerai aussi la réforme sur la fiscalité locale pour laquelle la mission sur la fiscalité locale, que préside avec tant de compétence M. Edmond Hervé (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) a beaucoup agi : c'est ainsi que la taxe d'habitation dans le budget pour 1990 sera plafonnée pour ceux qui paient moins de 15 000 francs d'impôt sur le revenu.

Je citerai encore l'engagement que vous avez pris de faire étudier pour la prochaine session de printemps les conséquences qu'aura le calcul de la part départementale de la taxe d'habitation désormais fondée sur les revenus et le lancement de cette réforme dès le budget de 1991.

Je citerai en outre le remplacement du plan d'épargne retraite par le plan d'épargne populaire qui avantage tout particulièrement les ménages non imposables.

Je citerai enfin la création d'une cinquième tranche d'impôt de solidarité sur la fortune et la majoration du taux pour la quatrième tranche que le Gouvernement accepte, de même que l'augmentation de l'impôt sur les plus-values mobilières et immobilières des entreprises qui, à juste titre, ne semble pas avoir ému la Bourse.

Selon un mot célèbre, la politique de la France ne se fait pas à la corbeille. Cela ne nous interdit pas de suivre ce qui se passe à la Bourse et de souhaiter que Paris soit une grande place financière.

L'évolution de notre discussion sur la dotation globale de fonctionnement...

M. Philippe Vasseur. Ah !

M. Louis Mermaz. ... est susceptible d'aller dans le bon sens.

Le Gouvernement a déjà consenti à une avancée puisqu'il a accepté de prendre en compte à partir de la prochaine loi de finances non seulement, bien sûr, l'évolution du coût de la vie mais en plus 50 p. 100 - nous, nous demandons 66 p. 100 - du taux de croissance du produit intérieur brut. Nous avons toute une année pour en parler.

Les parlementaires de mon groupe souhaitent que vous fassiez, messieurs les ministres, un effort supplémentaire, mais je vous donne déjà acte de ce qui est acquis. Il reste peut-être à se préoccuper de la période transitoire pour 1990 qui nous inquiète...

M. Roland Carrax. Très bien !

M. Louis Mermaz. ... et nous souhaitons poursuivre les discussions avec vous.

En revanche, nous aurions aimé débattre plus longtemps avec vous, je vous le dis franchement, de la réduction de 39 à 37 p. 100 de l'imposition des bénéficiaires non redistribués. Nous souhaitons prendre rendez-vous avec vous dès maintenant pour l'année prochaine, d'autant plus que nous avons tous de bonnes lectures et que nous nous souvenons que le Président de la République, voilà deux ans, avait dessiné en cette affaire les deux branches de l'alternative : ou bien l'aide fiscale à l'investissement sous forme de crédit d'impôt, ou bien la réduction de l'impôt sur les sociétés. C'est cette idée que vous avez retenue.

Nous souhaitons pour l'année prochaine - nous semblons deviner vos intentions - avoir avec vous, et nous en avons le temps, une conversation approfondie.

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le président ?

M. Louis Mermaz. Je vous en prie, monsieur le ministre d'Etat.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur le président Mermaz, nous avons déjà répondu à votre objurgation. Nous inspirant en effet de la déclaration du Président de la République, nous avons fait les deux : l'aide fiscale à l'investissement sous forme de crédit d'impôt et la baisse de l'impôt sur les bénéficiaires des sociétés.

M. Jean-Pierre Brard. Toujours des cadeaux !

M. Arthur Dehaine. Les courants s'opposent ?

M. Louis Mermaz. Non, monsieur Dehaine, cela, ce sont des idées qui vous sont particulières !

M. le président. Voulez-vous poursuivre votre intervention, monsieur Mermaz ?

M. Louis Mermaz. Justement, monsieur le ministre d'Etat, c'est le mixage de l'un et de l'autre...

M. Philippe Auberger. Il est vrai que vous êtes pour l'économie mixte !

M. Louis Mermaz. ... qui pourrait nourrir très activement notre débat et nos conversations futures.

Au titre de l'Acte unique et pour nous préparer à la libération complète des mouvements de capitaux, au plus tard pour le mois de juillet 1990 - étant entendu qu'aujourd'hui 90 p. 100 des capitaux circulent déjà librement - vous avez réduit la taxation de l'épargne. Je veux souligner, à ce propos, que l'expression « fiscalité de l'épargne » - dont vous n'êtes pas plus l'auteur que moi - est apparue, ces derniers temps, comme une dénomination d'une extrême pudeur.

La baisse de la fiscalité sur les revenus de l'épargne - expression noble s'il en est - ne doit pas conduire à un développement de l'évasion ou de la fraude fiscale. La transparence dans les flux financiers et la sincérité dans la déclaration des gains doivent être sauvegardées si l'on veut que l'Europe soit l'Europe de tous les citoyens et non de quelques-uns. Notre groupe a d'ailleurs déposé un amendement qui sera examiné dans le cadre de la discussion de la deuxième partie de la loi de finances, pour lutter en France contre les quelque 150 milliards de francs de fraude fiscale présumée.

M. François Hollande. Très bien !

M. Louis Mermaz. De même, vous avez proposé, monsieur le ministre d'Etat, l'abaissement de la T.V.A., toujours en vue de l'échéance de 1993.

D'une manière plus générale, en ce qui concerne la politique d'harmonisation fiscale, il nous faut bien réduire les taux lorsque les exigences communautaires nous l'imposent mais, *a contrario*, veillons à ne pas nous priver de recettes fiscales supplémentaires lorsque, par exemple, le taux d'imposition des plus-values mobilières reste chez nous inférieur à la moyenne communautaire. De ce point de vue, la négociation qui nous réunit a permis - je m'en félicite - de faire bouger les choses.

Encore une fois, n'abordons pas l'échéance de 1993 avec un esprit chagrin. La coopération ne doit pas se développer à sens unique et il faut que l'harmonisation des fiscalités soit équitable et coordonnée : c'est une question de volonté politique. La progression des droits sociaux doit bien entendu être menée de pair et nous savons qu'il s'agit de l'une des préoccupations majeures de la présidence française.

Avant de conclure, permettez-moi de vous dire que, ce budget à peine voté, notre groupe a l'intention de se préoccuper de la préparation du projet de loi de finances suivant. Nous retenons de nos conversations avec le Gouvernement le triple engagement qu'il a pris.

Le premier est de mettre à l'étude une fiscalité nouvelle sur les patrimoines, notre groupe étant attaché à une révision des droits de succession concernant - je précise lourdement - les très grosses successions.

M. Louis Mexandeau. Très bien ! Il vaut mieux le préciser. *(Sourires.)*

M. Philippe Auberger. M. Mexandeau se sentait visé !

M. Louis Mermaz. Non, il est rassuré !

Nous attendons ensuite, comme je l'ai déjà signalé, une simulation relative à l'intégration des revenus dans le calcul de la taxe d'habitation pour la part départementale, afin de faire évoluer cet impôt.

Enfin, le Gouvernement s'est engagé à opérer, avant la discussion de la prochaine loi de finances, une simulation sur l'établissement de la part départementale de la taxe professionnelle à partir de la valeur ajoutée par l'entreprise. Il est normal qu'il en soit ainsi, car nous nous souvenons des avatars d'une certaine année 1975. Il convient de savoir sur quelle réalité nous entendons nous appuyer.

M. Michel Charasse, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget. Très bien !

M. Louis Mermaz. Pour terminer, je formulerai quelques brèves réflexions.

Le budget est proposé par le Gouvernement. Il est discuté, amendé et finalement voté par le Parlement. L'équilibre entre l'exécutif et le législatif sera d'autant mieux assuré et le résultat meilleur que travaux et discussions auront été menés longtemps à l'avance et conjointement. Que n'a-t-on pas entendu ou lu parce que notre groupe a discuté longuement, allant jusqu'au bout de la discussion avec le Gouvernement, comme cela est normal dans une démocratie !

M. Jean-Pierre Brard. La moisson est maigre !

M. Louis Mermaz. Pour ce qui est du projet de budget pour 1990, nous donnons acte au Gouvernement de sa capacité à dialoguer et à écouter. C'est une vertu que le groupe socialiste et, très certainement, le Parlement tout entier, auront l'honneur à partager avec le Gouvernement.

La modernisation de notre économie est la condition de la croissance et constitue la meilleure façon de lutter contre le chômage : produire plus, produire mieux, être compétitif. Le partage des résultats de la croissance et celui des responsabilités font partie de notre philosophie. Cela est vrai lorsqu'il s'agit d'un conflit privé comme aux usines Peugeot ; cela est vrai lorsque surviennent des conflits dans la fonction publique. A cet égard, nous nous félicitons, monsieur le ministre d'Etat, des initiatives que vous avez prises pour renouer le dialogue avec les fonctionnaires des finances.

Nous voulons rechercher un nouveau modèle de développement, dans le respect des grands équilibres. Nous savons qu'il y faudra du temps, de la patience, de l'énergie, de la responsabilité, mais nous espérons n'en point manquer. Cependant, pour réussir, nous avons également besoin d'une fiscalité moderne et juste. A l'occasion de cette discussion nous aurons, une nouvelle fois, pris la mesure des imperfections ou des injustices de notre système fiscal, dont on parle depuis tant d'années. Cette fois-ci ne perdons pas de temps.

Après avoir pris acte de la qualité du dialogue entre le Gouvernement et sa majorité ; après avoir pris acte des aspects positifs de ce projet de budget qu'il faut rappeler inlassablement, je souhaite que notre réflexion se développe, qu'elle soit étendue à l'ensemble de l'Assemblée, afin que nous préparions, dès la fin de l'année 1989 et dès le début de l'année suivante, un budget juste et vigoureux. Que les mérites de celui-ci en annoncent d'autres encore ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Soyez félicité, monsieur Mermaz, d'avoir respecté votre temps de parole.

La parole est à M. Edouard Ballardur.

M. Edouard Ballardur. Messieurs les ministres, nous devons nous prononcer sur l'acte politique fondamental par lequel le Gouvernement nous propose chaque année la direction dans laquelle il veut conduire le pays. Votre projet de budget pour 1990 traduit bien les différences de conception qui nous séparent et nos visions différentes de l'avenir de notre pays.

M. Roland Carraz. Tout à fait !

M. Edouard Ballardur. Il ne suffit pas que vous répétiez qu'il est bon pour qu'il le soit.

Pourtant la situation économique, qui présente, à bien des égards, des aspects positifs, vous rendait les choses particulièrement aisées. Le mouvement des prix, malgré quelques tensions, est contenu et la libération totale des prix décidée il y a quelques années démontre son efficacité ; la croissance s'est poursuivie à un rythme satisfaisant et les prévisions pour l'an prochain sont bonnes ; la progression de l'investissement se situe encore à un niveau élevé même s'il semble un peu inférieur à celui de 1988 ; enfin, la croissance du chômage, qui avait été continue pendant de nombreuses années, a été stoppée et il recule depuis 1987 quoique encore bien timidement.

Est-ce à dire pour autant que la crise est finie, mes chers collègues ? Qui pourrait l'affirmer, surtout aujourd'hui où nous observons le désordre dans les marchés financiers ? Je me garderai, pour ma part, d'imiter tel ou tel qui nous expliquait, il y a deux ans, que le krach d'octobre 1987 était dû au mauvais état de notre économie et au fait que la politique de libération était menée de façon précipitée. Il est des moments où le débat politique doit céder le pas au respect de la vérité.

M. Gérard Bapt. Que Dieu vous entende !

M. Edouard Ballardur. Bornons-nous à constater que le monde n'a pas encore retrouvé un ordre durable.

Je rappelle surtout que deux millions et demi de nos concitoyens sont encore au chômage ; que notre commerce extérieur connaît un déficit sérieux ; que la reprise de l'effort d'investissement des entreprises est encore récente ; que l'inflation commence à donner des inquiétudes aux Etats-Unis comme en Grande-Bretagne ; que, dans les services publics, règne un malaise que l'accroissement des crédits budgétaires n'arrive pas toujours à résoudre ; enfin que le système monétaire international n'a jamais si peu mérité le nom de système.

La situation est bonne donc, mes chers collègues, mais non pas idyllique, ce qui rend indispensable la poursuite d'un effort d'assainissement. Cet effort était possible du fait des rentrées fiscales exceptionnellement bonnes. Cette chance, l'avez-vous saisie ? Tout à fait insuffisamment et je le regrette.

Que nous proposez-vous ?

Sur le plan des dépenses, vous prévoyez une croissance globale de l'ordre de 5,5 p. 100. Comme l'an dernier, les dépenses publiques croissent donc sensiblement plus vite que les prix. Est-ce donc là ce que le Premier ministre nomme la réhabilitation du rôle de l'Etat ? La réhabilitation signifierait-elle le dérapage des dépenses ?

Un signe ne trompe pas qui devrait tous nous alarmer : la véritable priorité du budget de l'Etat devient quasi automatiquement le service de la dette qui progresse - je sais qu'il y a bien des raisons pour l'expliquer - de plus de 17 p. 100 en un an. Sans doute le déficit budgétaire est-il réduit de 10 milliards de francs, comme - je me permets de le rappeler - je le proposais moi-même dans le plan triennal présenté il y a maintenant deux ans et demi. Mais il ne l'est que grâce à des rentrées fiscales dont l'abondance n'est peut-être que temporaire.

Oui, cette chance actuelle, il fallait la saisir et dégager des sommes supplémentaires pour la baisse des impôts !

Or c'est sur ce plan-là que l'insuffisance de vos propositions, messieurs les ministres, est, à mes yeux, la plus manifeste. Vous nous proposez 15 milliards environ de réductions d'impôts - sans compter les majorations qui interviennent par

ailleurs, mais ne chicanons pas - là où il en fallait, à nos yeux, plus du double pour renforcer les entreprises, lutter contre le chômage et préparer l'Europe.

Vous prétendez vouloir préparer l'Europe, mais vous ne consentez une baisse de T.V.A. que sur le taux majoré, lequel ne concerne pas les produits de consommation courante de tous les Français.

M. Gérard Bapt. Et les voitures ?

M. Edouard Ballardur. Vous affirmez avoir des préoccupations de justice sociale mais votre projet de budget semble - peut-être me détrompez-vous - marqué par une volonté de pénaliser les classes moyennes.

M. François Hollande. Mais non !

M. Edouard Ballardur. Si vous diminuez partiellement le taux de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises, vous ne prévoyez rien, pour la deuxième année consécutive, en faveur des cadres salariés, des artisans, des commerçants et des millions d'entrepreneurs individuels.

M. Bernard Pons et M. Arthur Dehaine. C'est exact !

M. Edouard Ballardur. Où est donc la justice sociale lorsque l'on ne fait rien non plus pour la famille et que l'on pénalise le logement ?

Cette volonté de taxer plus lourdement les classes moyennes serait-elle la contrepartie de la baisse de la fiscalité de l'épargne ou de celle du capital - je ne suivrai d'ailleurs pas M. le président Mermaz dans cette discussion sémantique - que vous êtes contraints de consentir, et à bon droit, du fait des engagements européens de la France ?

Alors que fallait-il faire ?

La croissance nous apportait une chance exceptionnelle, grâce à des recettes suffisantes pour bien préparer l'avenir. Cette année encore, la progression des dépenses devait être maintenue strictement au niveau de la croissance des prix. Cela était possible et nous l'avons fait durant deux années. Je suis d'ailleurs convaincu qu'il faut mieux assurer, dans certains secteurs, les fonctions régaliennes, mais grâce à une restructuration profonde des services de l'Etat. Qui peut affirmer que tel est bien le cas et que, par exemple, on a tiré toutes les conséquences de la décentralisation dans la réforme des services de l'Etat dans nos régions ?

Il faut réformer l'Etat, certes, mais c'est d'une politique nouvelle dont notre pays a besoin et non pas d'une immobilité dont, tôt ou tard, nous paierons le prix. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie et de l'Union du centre.*)

Les moyens de réduire davantage les dépenses de l'Etat vous étaient offerts par la poursuite des privatisations. Vous savez bien que, grâce à elles, nous avons pu rembourser par anticipations en un peu plus d'un an, une cinquantaine de milliards de francs de la dette publique, ce qui entraîne une réduction du service de la dette de l'ordre de 4 à 5 milliards de francs dans le projet de budget que vous nous présentez.

Si vous aviez poursuivi cette politique au même rythme en 1988 et 1989, l'Etat aurait pu consacrer au remboursement anticipé de la dette une centaine de milliards de francs supplémentaires, et le service des intérêts de cette dette aurait eu à supporter 8 à 10 milliards de moins dans le budget de 1990.

Mais ce n'est pas tout ! Compte tenu de vos propres prévisions de croissance et d'inflation, vous disposerez, en 1990, de recettes fiscales qui seront, j'en suis convaincu, largement supérieures à ce que vous nous annoncez. Ajouterai-je que, grâce aux privatisations, même si vous les aviez reprises cette année seulement, vous auriez pu financer, sans recours au crédit public les 4,7 milliards de francs de dotations en capital que vous consentez étroitement aux entreprises qui demeurent nationalisées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Robert-André Vivian. C'est vrai !

M. Edouard Ballardur. Il faudra reprendre les privatisations pour d'autres raisons encore.

Croyez-vous, en effet, que nos partenaires accepteront très longtemps une situation anormale dans laquelle leurs entreprises peuvent faire l'objet de rachats plus ou moins amicaux de la part de nos entreprises publiques, alors que celles-ci restent, par définition, dans le cocon protecteur de l'Etat ?

M. François Hollande. Et tant mieux !

M. Edouard Balladur. Savez-vous que déjà, concrètement - et là ce n'est pas tant mieux ! - certaines de nos entreprises publiques sont freinées dans leur développement à l'étranger, ce qui est mauvais pour l'économie de la France ?

M. Pierre Forgues. Lesquelles ?

M. Edouard Balladur. Pour cette seule raison, vous serez obligés de revoir votre position doctrinale. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Edouard Balladur. Pourquoi faut-il baisser les impôts ? Parce que l'économie de la France supporte, dans son ensemble, des prélèvements fiscaux et sociaux qui sont beaucoup plus lourds que ceux de nos grands partenaires allemands, anglais ou italiens.

M. Bernard Pons. Très bien !

M. Edouard Balladur. Si les prélèvements obligatoires représentent chez nous 44 p. 100 du produit national et moins de 40 p. 100 en Allemagne, en Angleterre et en Italie, cela signifie que les Français paient 300 milliards de francs d'impôts et de cotisations de plus que s'ils étaient Allemands, Anglais ou Italiens.

Telle est la justification de la baisse des impôts : permettre à notre pays d'entrer dans le grand marché européen avec des entreprises compétitives et des citoyens motivés au travail.

De 1986 à 1988, nous avons réduit, Alain Juppé et moi-même, avec le soutien de la majorité de l'époque et sous l'autorité de Jacques Chirac, le déficit de 40 milliards de francs et les impôts de 70 milliards. Il faut poursuivre ce mouvement et c'est la raison pour laquelle nous avons élaboré un plan quadriennal de réduction des impôts et du déficit qui nous permettrait de ramener ce dernier à 70 milliards de francs avant l'ouverture du grand marché européen - sur ce point monsieur le ministre d'Etat, nous ne sommes pas en désaccord, du moins, j'espère - et d'abaisser nos impôts de 130 milliards de francs en quatre ans.

Est-ce trop ? Qui peut le croire, alors que la République fédérale d'Allemagne, où les impôts et les cotisations sont déjà beaucoup moins lourds que chez nous, entend les réduire encore, si j'en crois la presse, de 150 milliards de francs dans les quatre années qui viennent ?

Quels devraient être nos objectifs ?

Le premier est constitué par les entreprises qui, pour être compétitives, doivent être taxées, au titre de l'impôt sur les sociétés, à un taux unique de 33,33 p. 100. Mais cela ne suffit pas, car, il n'y a pas que les entreprises. Ceux qui y travaillent concourent eux aussi - eux surtout - à la richesse nationale. C'est dire qu'il faut alléger l'impôt sur le revenu en ramenant le taux marginal à 50 p. 100 et le simplifier considérablement, en ne conservant que cinq des treize tranches actuelles.

Nous devons, également, tendre au rapprochement des fiscalités indirectes. Il s'agit d'un effort considérable qui devrait coûter en quatre ans une soixantaine de milliards de francs. C'est une première approximation.

Ayant accepté cet effort, si nous le faisons, nous serions encore loin du compte et nous demeurerions l'un des pays Europe les plus imposés.

Oui, nous avons le devoir de ne pas laisser passer l'occasion qui s'offre à nous. Nous devons renforcer notre pays, le rendre plus solide, avec une monnaie à l'abri de toutes les attaques, autant que faire se peut, avec des entreprises compétitives avec un commerce extérieur équilibré, avec un investissement qui croît régulièrement et qui, permettant l'augmentation de la production, diminue le chômage.

M. Pierre Forgues. Heureusement que vous n'êtes plus au pouvoir !

M. Edouard Balladur. Or la France ne sera plus forte et ses entreprises plus dynamiques, que si les impôts sont diminués.

Pourtant, mes chers collègues, ces mesures d'ordre intérieur ne suffisent pas. Nous devons également viser à créer un véritable ordre international. Je n'ai jamais été de ceux pour lequel la liberté est synonyme de désordre et d'absence de règles.

M. Gérard Bapt. Cela manquait !

M. Edouard Balladur. C'est vrai sur le plan intérieur, c'est vrai aussi sur le plan international. Le monde souffre cruellement de ne pas avoir un système monétaire digne de ce nom, et la coopération des gouvernements des grandes puissances et des banques centrales ne suffit pas toujours à assurer la stabilité ; on l'a bien vu ces dernières semaines, où les interventions des uns et des autres ainsi que les hausses ou les baisses des taux d'intérêts ne sont pas parvenus à réduire la force ascensionnelle du dollar.

Que peut faire la France ? Je sais bien qu'elle pèse moins dans les décisions du monde que les Etats-Unis, le Japon ou la République fédérale d'Allemagne, mais ne minimisons pas son rôle, celui d'éclairer nos partenaires, de les convaincre que seul un système monétaire international, fondé sur un étalon de valeur incontestable et prévoyant des automatismes et des sanctions indépendants de la volonté des Etats est en mesure de résoudre nos problèmes. Il serait tout à l'honneur de notre pays de se faire, dans toutes les instances internationales, l'avocat de la création d'un système monétaire digne de ce nom. C'est son inexistence, j'en suis convaincu, qui nous a valu sans doute, pour une bonne part, la crise des années 70 et celle dont nous tentons de sortir à la fin des années 80. Sachons en méditer la leçon.

C'est dire, messieurs les ministres, que les dix-huit mois qui viennent de s'écouler nous ont réservé un certain nombre de déceptions.

M. Pierre Forgues. Ah !

M. Edouard Balladur. Non, assurément, le respect quasi religieux du *statu quo* - puisqu'il est question de religion, monsieur le président - ne peut pas longtemps tenir lieu de politique.

M. Alain Juppé. Exact !

M. Edouard Balladur. Certes, la gestion de la vie quotidienne est une nécessité. En aucun cas, elle ne peut servir d'ambition unique à un pays tel que la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

Cette ambition doit se manifester aussi dans le domaine économique et financier. Acceptez, messieurs les ministres, que la représentation nationale débattre réellement. Acceptez de revoir votre budget en tenant compte de prévisions d'augmentation des recettes qui soient réalistes ! Alors, nous pourrions décider d'une baisse des impôts qui soit au moins de 30 milliards de francs. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Louis Mexandeu. C'est l'alpha et l'oméga de votre politique !

M. Alain Juppé. Ne parlez pas de ce que vous ne connaissez pas !

M. Edouard Balladur. En somme, c'est un état d'esprit nouveau qu'il y a lieu de créer. La liberté, telle que nous la concevons, ne peut être voulue par tous que si elle bénéficie...

M. Pierre Forgues. Aux riches !

M. Edouard Balladur. ... à tous et que si elle s'accompagne du respect de règles, bref d'un ordre économique et monétaire tant intérieur qu'international.

M. Pierre Forgues. Au bénéfice des riches !

M. Edouard Balladur. La France assurera son avenir dans ce monde trop instable si elle se fixe cet objectif et si elle met tout en œuvre pour l'atteindre.

Monsieur le président, je crois avoir, moi aussi, mérité, du moins je l'espère, vos félicitations. (*Sourires. - Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Le président qui est reconnu comme étant un président objectif vous félicite, monsieur Balladur.

M. François Hollande. Quelle complaisance !

M. le président. La parole est à M. André Lajoinie.

M. André Lajoinie. Monsieur le président, messieurs les ministres, l'Assemblée examine le projet de loi des finances alors qu'un foisonnement d'actions revendicatives traduit une

volonté convergente pour vivre mieux, pour augmenter les salaires, pour défendre les libertés et pour conquérir des droits nouveaux. C'est la conscience de la justesse des luttes qui grandit dans le secteur public, avec les agents des impôts, les infirmières, comme dans le secteur privé avec les salariés de Peugeot ou encore chez les agriculteurs.

Le débat budgétaire va-t-il être coupé des réalités du mouvement social ou bien va-t-il s'inscrire en prise directe avec elles ? Voilà la vraie question.

Les sacrifices imposés aux travailleurs, année après année, ont multiplié les profits, la spéculation et les gâchis financiers. Ils ont accru les inégalités sociales au prix du mal vivre des Français, de la précarité, du recul industriel de la France.

Avec 10 p. 100 de la population active, la France a un niveau de chômage bien supérieur à celui des Etats-Unis, du Japon, de la République fédérale d'Allemagne et même de la moyenne des pays industrialisés, qui est de 7 p. 100, alors que ceux-ci paient des salaires supérieurs aux nôtres.

M. Edmond Alphandéry. Ce sont pourtant des pays capitalistes !

M. André Lajoinie. En effet, j'ai parlé de ceux qui paient des salaires de 30 p. 100 supérieurs aux nôtres, charges sociales comprises, et qui sont plus compétitifs que nous.

M. Edmond Alphandéry. Ce sont les bienfaits de l'économie de marché.

M. André Lajoinie. Cela montre qu'il est faux d'opposer, comme le fait le Gouvernement, la nécessaire revalorisation des salaires à l'aussi indispensable combat contre le chômage.

La France est devenue le pays des bas salaires et en même temps celui des taux élevés de chômage.

La politique de financement de l'économie entretient les causes structurelles du déficit du commerce extérieur. Ni la consommation ni les salariés ne sont en cause. La réalité, c'est que plus on pratique l'austérité, plus la France perd des parts de marché à l'exportation et sur le marché intérieur et, par conséquent, voit régresser les emplois. Les cadeaux redoublés au patronat, que vient de décider le Gouvernement dans son plan pour l'emploi, pour plus de flexibilité et plus de précarité, ne peuvent en aucun cas apporter de solution au chômage.

La baisse du pouvoir d'achat aggrave les difficultés des familles et réduit les débouchés pour la production. Comment se loger, vivre et élever des enfants pour la moitié des salariés qui gagnent moins de 6 800 francs et un tiers moins de 5 700 francs ? Comment vivre tout simplement quand la précarité du travail s'étend et frappe plus de trois millions de personnes jeunes, femmes ou travailleurs plus âgés et que le nombre de chômeurs approche ou tourne autour de 3 millions ?

Il est temps que la loi fasse reculer l'intransigeance patronale et gouvernementale illustrée à la fois par l'attitude de Calvet à Peugeot et celle du Gouvernement pour les salariés des impôts.

C'est pourquoi le groupe communiste a déposé une proposition de loi pour porter le S.M.I.C. à 6 500 francs comme base de la grille des salaires. Pour financer cette augmentation, un quart des profits suffirait.

Il y a dans cette assemblée une majorité de gauche qui pourrait voter rapidement cette proposition. Mais le Gouvernement la refuse et choisit de perpétuer la politique d'austérité qui est, en fait, la poursuite de la politique de la droite dont le projet de budget pour 1990 est l'expression, quoi qu'en dise M. Balladur.

Le 4 octobre, M. le Premier ministre m'avait répondu : « Vous proposez le S.M.I.C. à 6 300 francs. Mais pourquoi s'arrêter là ? Pourquoi pas 7 000 francs ou 10 000 francs ? »

M. Pierre Forgues. Ce serait mieux !

M. André Lajoinie. Les travailleurs apprécieront l'argument et le mépris qu'il comporte. Pour eux, 1 500 francs de plus ou de moins sur la feuille de paie, ce n'est pas indifférent et ce n'est pas une exigence exorbitante, mais le moyen de vivre mieux, eux et leurs enfants.

Selon un rapport du Conseil économique et social, une famille ouvrière de trois enfants - écoutez-bien ! - dépense pour l'alimentation moitié moins qu'une famille de cadres supérieurs sans enfant.

Les luttes pour les salaires et l'emploi sont autant portées de justice sociale que d'efficacité économique.

Il ne s'agit pas, comme l'affirme le Premier ministre, de « rêver d'une augmentation mécanique, décidée administrativement et hors de portée pour l'économie », pas plus qu'on ne peut opposer pouvoir d'achat, formation et qualification. L'un et l'autre sont complémentaires. La seule question, la vraie question, que pose la revendication d'augmentation des salaires et d'une amélioration de la qualification, c'est la question du recul du parasitisme financier qui est en progression et qui est un des traits historiques du capitalisme français.

Une autre politique est possible, celle qui fait du progrès social le moteur de la croissance. Les dépenses de développement pour les salaires, l'emploi, la qualification, peuvent fonder une efficacité économique supérieure. A une condition : pénaliser les gâchis de la spéculation et de l'affairisme, refuser les injonctions du C.N.P.F. qui mène une politique de précarité, de bas salaires, réalise des investissements orientés vers la réduction des emplois, dilapide des fortunes dans les O.P.A., s'attaque aux droits acquis en matière de santé et de retraite et entend mettre à la charge des contribuables, par le biais du budget, un traitement social du chômage de plus en plus coûteux et inefficace.

Le projet de budget pour 1990 poursuit la politique d'austérité pour les travailleurs, de surarmement et de cadeaux en faveur des revenus financiers. C'est un budget qui oppose la croissance financière au développement des hommes.

Il allège la charge fiscale sur les revenus du capital pour faire de Paris la principale place financière d'Europe.

Se pliant aux objectifs de l'Europe des capitaux, le projet de budget réduit l'imposition sur les revenus financiers et le patronat de 20 milliards de francs, et sans doute beaucoup plus si l'on prend en compte l'ensemble des mesures décidées pour 1990. L'augmentation tout à fait insuffisante de l'impôt sur la fortune et les réductions de T.V.A. ne compensent nullement ces cadeaux au capital.

En favorisant la sphère financière, le Gouvernement incite les détenteurs de capitaux à spéculer en bourse, tout en fragilisant l'économie et la monnaie.

Comme l'indique le rapport Peyrelevade, « compte tenu de la volatilité des mouvements de capitaux, les variations du taux d'intérêts vont prendre une ampleur nouvelle d'environ 2 p. 100, hors inflation ».

Autrement dit, pour permettre aux financiers de s'enrichir, le coût des emprunts sera plus lourd pour les entreprises nationales, pour les P.M.E., pour les collectivités locales, pour les organismes H.L.M. et pour les particuliers.

Cette générosité à sens unique se traduit par un frein sur les dépenses publiques utiles, comme la santé, le logement, l'éducation.

Comme les précédentes, la baisse de deux points de l'impôt sur les sociétés qui coûtera 3,2 milliards de francs permettra aux entreprises de supprimer des postes, de développer l'emploi précaire et de procéder à des investissements financiers à l'autre bout du monde.

En réponse aux luttes dans la fonction publique, vous avez indiqué, monsieur le ministre de l'économie et des finances, que l'augmentation des traitements coûterait trop cher au budget de l'Etat.

Mais outre l'impôt sur les sociétés, la suppression de la taxe sur les conventions d'assurance-vie représente 1,2 milliard de francs, la diminution à 15 p. 100 du prélèvement libérateur sur les obligations, plus de 2,5 milliards de francs. Faut-il rappeler d'autres mesures, comme l'avoir fiscal ou l'insuffisante taxation des plus-values qui coûtent plus de 5 milliards de francs par an à l'Etat ?

Et si le Gouvernement avait vraiment la volonté de combattre la fraude fiscale qui coûte entre 150 et 180 milliards de francs à l'Etat, - je ne me disputerai pas avec Louis Mermaz sur l'évaluation - il aurait envisagé non seulement de ne pas supprimer 600 emplois aux impôts, mais d'embaucher du personnel.

On ne peut pas séparer le pacte de croissance pour les profits de la volonté de s'attaquer aux droits acquis des retraités à travers une véritable régression en matière de protection sociale.

Le Gouvernement envisage un prélèvement de 1 p. 100 sur tous les revenus. Non seulement des salariés mais des chômeurs se verraient imposés, ce qui entraînerait, en 1990, une

nouvelle détérioration du pouvoir d'achat alors que 8 p. 100 seulement du prélèvement proviendrait des revenus financiers. Ce sont bien les acquis les plus positifs de la sécurité sociale qui seraient ainsi remis en cause.

Et c'est dans cette logique que se situe la suppression de 10 milliards de francs pour la retraite complémentaire et le plan d'épargne retraite.

Par rapport aux livrets ou aux plans d'épargne défiscalisés largement utilisés par les salariés, les avantages du plan d'épargne dit « populaire » sont minimes. Par contre, il favorise le transfert de ressources des organismes gérant le livret A et l'épargne-logement vers le marché financier. Cela signifie moins d'argent pour le logement et les équipements sociaux.

Les députés communistes ne peuvent qu'être opposés à un système dont l'ambition est de permettre le développement de la retraite par capitalisation, ce qui constitue un pas de plus vers la précarité au détriment de la solidarité entre actifs et retraités, qui est à la base de la sécurité sociale.

Ce dispositif fiscal injuste est donc loin d'être compensé par quelques mesures comme la baisse de la T.V.A. sur l'automobile et les médicaments, le plafonnement insuffisant de la taxe d'habitation.

Etait-ce vraiment une priorité, pour les familles populaires, en cette année du Bicentenaire, de réduire la T.V.A. de trois points sur les produits de luxe alors qu'elle ne l'est pas sur des produits de première nécessité tels les fournitures scolaires, les livres, les colonies de vacances ? Nous demandons le taux zéro comme pour les médicaments sur ces produits de première nécessité.

Au niveau des dépenses, le Gouvernement annonce pour 1990 une augmentation de 68 milliards de francs. Mais en fait, avec le désengagement à l'égard des entreprises publiques et les suppressions d'emploi annoncées qui s'ajoutent aux 50 000 réalisées depuis 1984, c'est une nouvelle dégradation des services publics et de nouvelles hausses de tarifs qui se préparent.

Pour 22 milliards de francs, ces dépenses correspondent au remboursement de la dette publique qui s'élève à 138 milliards de francs et ne cesse de croître avec notamment les obligations renouvelables du Trésor, qui constituent une aubaine pour la spéculation financière à qui est fait un véritable pont d'or.

Un second poste en progression, c'est la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, la Coface. Cet argent servira essentiellement à rembourser des créances impayées à quelques grandes entreprises, et parmi celles-là, celles que possède le président de T.F. I.

Un troisième poste bénéficiant de l'augmentation, c'est le budget militaire : 8 milliards de francs supplémentaires seront consacrés au surarmement nucléaire. Alors que les relations et les échanges entre l'Est et l'Ouest sont à un tournant historique, le budget de la France s'enlise dans une politique archaïque et dangereuse.

Au total, il ne restera pour les dépenses publiques utiles que 28 milliards de francs, ce qui correspond à une croissance pour 1990 de 2 p. 100 qui ne couvre pas l'inflation et enregistre même un recul par rapport à l'an dernier. Encore faudrait-il que les crédits d'investissements ne soient pas amputés en cours d'année en cas de ralentissement économique aux Etats-Unis et en Europe.

Au niveau de l'éducation nationale, la progression de 18 milliards de francs est le résultat des luttes des enseignants et des parents d'élèves. Nous les avons appuyés. Mais elle ne suffira pas - c'est l'avis de tous - à faire reculer l'échec scolaire. En terme de part de dépense pour l'école dans le P.I.B., il n'y a d'ailleurs pas progression réelle. Il manque toujours de moyens pour la rénovation et la démocratisation de l'école, de la maternelle à l'université.

Au niveau du logement social, l'augmentation de 17 p. 100 doit être mise en parallèle avec les charges de remboursement d'intérêts et d'emprunts des offices d'H.L.M., qui sont en progression du fait de la tendance au désengagement de la Caisse des dépôts. En 1990, le coût du logement va s'accroître encore de plus de 20 milliards de francs pour les familles.

Les priorités budgétaires se font au détriment d'autres dépenses utiles, comme aux P.T.T. où le Gouvernement programme 2 000 suppressions d'emplois, 5 000 dans les arsenaux, 600 aux finances et 6 000 à la S.N.C.F.

Quant à la réduction inacceptable de 5 milliards de francs de la dotation globale de fonctionnement, elle ne pourrait qu'obliger les collectivités locales à augmenter les impôts locaux pesant sur les familles populaires.

Sans une prise en compte substantielle de leurs amendements, les communistes ne pourraient que s'opposer à ce budget, qui ne répond pas aux besoins de notre peuple, ni aux possibilités qui existent de faire autrement. Pendant la discussion, ils soutiendront tout ce qui ira dans le bon sens pour répondre aux intérêts des travailleurs et du pays. Ils défendront des amendements pour repousser les dispositions négatives et faire des propositions novatrices.

Ils vont notamment exiger plus de justice fiscale en proposant un véritable impôt sur les grandes fortunes incluant les biens professionnels et les œuvres d'art dans l'assiette et rapportant 20 milliards de francs, de manière notamment à porter le R.M.I. à 3 000 francs et à l'étendre aux jeunes de vingt à vingt-cinq ans, à réduire ou supprimer l'injustice taxe d'habitation pour les foyers modestes tout en luttant contre la spéculation financière.

Ils proposent également de relever la tranche supérieure de l'impôt sur le revenu, la suppression de l'avoir fiscal et une taxation des plus-values financières, qui pénalise réellement la spéculation.

Pour donner à l'impôt sur les sociétés, une réelle efficacité économique, nous proposons d'augmenter le taux de l'impôt pour les entreprises qui réduisent leur production et gâchent leur capital dans la spéculation et de l'abaisser pour celles qui accroissent leur production et leurs emplois.

Plus de justice exige aussi une taxe sur les revenus financiers affectée à la sécurité sociale au même taux que celui des salariés, ce qui rapporterait 39 milliards de francs et contribuerait notamment à répondre aux revendications des infirmières et des assurés sociaux.

L'injuste taxe d'habitation doit être plafonnée à 2 p. 100 du revenu imposable des petits et moyens contribuables et supprimée pour les non-imposables avec prise en charge de la compensation par l'Etat.

Il est nécessaire de desserrer les contraintes que fait peser la dette sur le budget de l'Etat en limitant le poids du remboursement des obligations renouvelables du Trésor, en allégeant la dette à court terme par le biais de la réduction de la rémunération offerte à la Caisse des dépôts au strict coût de la collecte de fonds et en obligeant les compagnies d'assurances à détenir une fraction de leurs réserves sous forme de compte courant auprès du Trésor public.

Cette réforme démocratique contribuerait à la mise en place d'une nouvelle croissance qui exige un développement des débouchés intérieurs. Pour cela il convient de revaloriser les salaires, les retraites et les revenus paysans qui ont perdu de leur pouvoir d'achat, ce qu'aggrave la sécheresse dont la juste indemnisation n'est pas prévue.

La création d'emploi ne doit pas passer par le développement de la précarité du travail qui masque la persistance d'un chômage élevé. Il ne peut y avoir croissance nouvelle créatrice d'emplois si un effort sans précédent n'est pas fait pour la formation initiale et continue.

C'est pourquoi, nous demandons que 40 milliards de francs soient soustraits dans un premier temps aux dépenses de surarmement pour être affectés à l'école et à la recherche civile et que 10 p. 100 du temps de travail soient consacrés à la formation pour permettre une meilleure maîtrise des techniques nouvelles.

Un grand service public de l'emploi devrait être créé pour organiser la formation et le débouché dans un emploi correspondant à la qualification. La notion de fin de droits des chômeurs devrait être supprimée.

Des mesures doivent être également prises en faveur du logement pour construire ou réhabiliter 500 000 logements sociaux par an.

C'est possible en faisant participer à cet effort les groupes du B.T.P. et les compagnies d'assurances et en ramenant la contribution patronale à 1 p. 100. Une réduction de 1 p. 100 du taux des emprunts des organismes H.L.M. permettrait d'aboutir à une réduction des loyers de 10 p. 100. Il faut augmenter substantiellement les allocations logement.

Alors que le pillage du tiers monde continue, une politique en faveur du développement des pays pauvres exige l'annulation réelle de la dette. Ces pays sont soumis aux lois de l'économie capitaliste, et les peuples, de l'Amérique du Sud à

l'Afrique, en subissent les conséquences dramatiques. Ils ont besoin de vendre les productions à des prix rémunérateurs sur des marchés stables.

Le budget tend à ne supprimer qu'une partie de la dette publique, ce qui est positif, sans obliger malheureusement les banques à réduire leurs propres créances. Les communistes continueront à se battre pour l'annulation de la dette du tiers monde.

Voilà les grandes lignes de l'action budgétaire qui répondrait aux aspirations du mouvement social.

Il ne faut pas rester sourds, messieurs les ministres, au mouvement social dont l'esprit de responsabilité et la résolution expriment une volonté exceptionnelle d'obtenir justice par l'union et le rassemblement.

Il est possible de répondre en imprimant à la loi de finances l'orientation nouvelle qu'appellent les luttes. L'avenir du pays ne se construit pas contre ses travailleurs. Il faut les entendre et faire droit à leurs légitimes demandes.

La poursuite de la politique d'austérité ne peut qu'accroître les déséquilibres économiques, financiers et sociaux. On peut faire droit aux revendications tout en rétablissant ces équilibres, à condition de faire des choix politiques en faveur du travail.

Il est temps d'abandonner une politique d'austérité qui n'a servi qu'à enrichir les plus riches et à gonfler la spéculation financière.

C'est au fond ce que demandent les travailleurs de toutes catégories et je dirai même de toutes opinions, qui mènent des luttes unies, déterminées et soutenues par la population, ou aspirent en majorité, comme le montrent les sondages, à des augmentations importantes de salaires.

Nous, qui avons montré dès le début que l'austérité était un poison et qu'il n'était pas question de se laisser faire, nous sommes résolument aux côtés de tous ceux qui refusent de courber la tête, pour les aider à se rassembler et à gagner.

Les électrices et électeurs de gauche qui ont envoyé une majorité de députés dans cette assemblée ne l'ont pas fait pour poursuivre la politique de la droite, mais pour faire des choix de justice et de progrès.

Ces choix de gauche, nous pouvons les faire ensemble, députés communistes et socialistes, en modifiant la loi de finances.

Le projet de budget a donné lieu à des critiques venant du groupe socialiste.

Mais il faudrait que les actes suivent les paroles et que le Gouvernement accepte de modifier en ce sens la loi de finances, autrement qu'en essayant d'atténuer par de vagues promesses les mesures négatives comme l'amputation de la D.G.F. pour les communes ou qu'en octroyant quelques mesures notoirement insuffisantes comme le relèvement, toujours symbolique, de l'impôt sur la fortune.

Il faut des mesures significatives de justice fiscale permettant plus de justice sociale. Cela ne semble pas être le cas pour les dispositions dont le Gouvernement discute avec le groupe socialiste.

C'est en fonction de la prise en compte des propositions que nous faisons que nous déterminerons notre vote à chaque stade de la discussion budgétaire afin que la loi de finances corresponde aux exigences légitimes du mouvement social. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. On ne m'accusera pas de partialité si je félicite à son tour M. Lajoinie (*Sourires*) avant de donner la parole à M. Michel d'Ornano.

M. Michel d'Ornano. Monsieur le ministre d'Etat, lorsque vous présentiez l'année dernière le projet de budget pour 1989 dont vous disiez qu'il avait été largement préparé par vos prédécesseurs, je vous demandais : « Qu'allez-vous faire ? Certes, il n'y a pas de bouleversements considérables, mais qu'allez-vous faire des fruits de l'expansion ? Allez-vous les utiliser au profit de l'emploi, c'est-à-dire en allégeant les charges des entreprises... »

M. Jean-Pierre Brard. Encore !

M. Michel d'Ornano. ... et pour l'autre priorité qu'est la construction européenne ? »

L'année dernière, votre réponse était un peu floue. Cette année, la réponse, nous l'avons, et malheureusement elle n'est pas bonne.

Certes, vous défendez un certain nombre d'acquis : la valeur du franc, la liberté des prix, la désindexation des salaires.

M. Jean-Pierre Brard. Ce sont des abandons, pas des acquis !

M. Michel d'Ornano. Pourrez-vous le faire longtemps ? Je le souhaite, mais je m'interroge.

Votre budget prend un tournant dans la mauvaise direction. Ce qui est bon, vous le freinez ; ce qui est mauvais, vous l'accélérez.

Etrange époque où nous croyons vivre 1981 à rebours. Nous avons tous ce sentiment - vous aussi, me semble-t-il, monsieur le ministre d'Etat - après avoir lu la presse, après avoir assisté à la bataille que vous avez menée, à vos démêlés avec vos amis socialistes, aussi bien pendant la préparation du budget qu'après sa présentation. De ce point de vue, le discours du président Mermaz vous promet de beaux jours pour le budget que vous préparerez l'année prochaine.

M. Arthur Dehaine. Feut-être !

M. Louis Mexandeau. On ne peut pas attendre vos propositions !

M. Michel d'Ornano. Monsieur Mexandeau, je vous écoute avec attention quand vous parlez du T.G.V. normand, mais sur le budget, je vous trouve moins compétent. (*Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. Alain Bonnet. C'est dur !

M. Michel d'Ornano. Je n'ai pas dit incompetent, mais moins compétent !

M. Louis Mexandeau. Je disais que la majorité devait tout faire puisque l'opposition était absente !

M. Michel d'Ornano. Avant de parler de ce budget, je formulerais quelques réflexions sur la finalité d'un budget.

Messieurs les ministres, vous parlez beaucoup hier de vos préoccupations sociales. Comme vous, nous sommes convaincus qu'un budget doit servir les citoyens, doit contribuer à réduire les inégalités sociales et à améliorer les conditions de vie, la situation de ceux qui éprouvent, pour des raisons diverses, des difficultés.

Evidemment, là où nous divergeons, même si nous avons les mêmes préoccupations, c'est sur les moyens à mettre en œuvre pour arriver à ces fins. Nous, nous nous attachons à traiter les causes profondes et à apporter des solutions à moyen ou à long terme. Vous, en général, vous êtes plus enclins à traiter l'immédiat.

Certes, vous manifestez de la sollicitude pour ceux qui ont besoin de la solidarité nationale. Vous présentez parfois des projets que nous jugeons bons et que nous soutenons, comme le projet de revenu minimum d'insertion, même si nous émettons des réserves sur la méthode, sur les moyens, sur l'insuffisante décentralisation. Mais souvent aussi vous utilisez des moyens à l'impact médiatique certain mais à l'efficacité quasi nulle...

M. Robert-André Vivien. C'est vrai !

M. Michel d'Ornano. ... et dont les effets peuvent être pervers - je pense à l'impôt sur la fortune dont je redirai un mot tout à l'heure.

Or pour nous, monsieur le ministre d'Etat, il y a deux grandes inégalités parmi d'autres : le chômage et le logement.

M. André Lajoinie. Et les bas salaires !

M. Michel d'Ornano. Quel est le plus grand droit des citoyens ? C'est le droit à l'emploi. Le nombre de chômeurs s'élève aujourd'hui à 2,5 millions et il y a probablement difficilement plus grande souffrance que celle éprouvée par ceux qui cherchent un emploi et qui ne le trouvent pas.

Ce sont les entreprises qui créent l'emploi, ce n'est pas l'Etat. Mais l'Etat doit aider les entreprises à le créer. Il ne faut pas qu'il y ait de confusion. Quand nous demandons des allègements de charges pour les entreprises, ce n'est pas pour celles-ci.

M. André Lajoinie. C'est par philanthropie ?

M. Michel d'Ornano. Non, pas du tout, c'est pour qu'elles puissent créer des emplois.

La seconde priorité, c'est le logement qui est une des conditions essentielles pour une bonne qualité de vie. On avait entrepris une grande action sous le septennat de 1974 à 1981 pour rendre les Français propriétaires de leur logement.

M. Jean-Pierre Brard. C'est vrai mais il y a eu aussi les « chalandonnettes » !

M. Michel d'Ornano. Or on constate actuellement une baisse des accessions à la propriété pour les logements aidés. J'y reviendrai.

Monsieur le ministre d'Etat, vous ne vous donnez pas les moyens de mener une politique de réduction des inégalités, notamment dans ces deux domaines-là. Je vais vous dire pourquoi en formulant un certain nombre de critiques à l'encontre de votre projet de loi de finances.

La première, la plus importante, tient à la priorité que vous donnez à la dépense. Vous retrouvez les vieux démons socialistes. Regardez les chiffres ! Les dépenses totales augmentent de plus du double de la hausse des prix ; les dépenses définitives augmentent plus vite que le produit intérieur brut en valeur ; les dépenses de fonctionnement civiles explosent : plus 7,4 p. 100. Il en résulte que vous n'avez plus d'argent pour les investissements.

L'augmentation des investissements est de 2 p. 100 inférieure à la hausse des prix. Nous reculons alors que le commerce international de la France est dans la situation que nous connaissons.

Je vous rappelle, monsieur le ministre d'Etat, que lors de la discussion du projet de loi de finances pour 1986, vous déclariez : l'effort d'investissement de la France est préservé. Vous considérez que c'était essentiel et vous aviez raison. Vous nous indiquiez que l'investissement allait augmenter de 6,5 p. 100 et les prix, je crois me le rappeler, de 4,5 p. 100.

Aujourd'hui, vous tournez le dos aux propos que vous teniez à cette époque-là. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*) C'est l'explosion des dépenses de fonctionnement et le recul des investissements !

Les autres critiques que je porterai concernent la diminution de la réduction du déficit budgétaire, les engagements pris par l'Etat en faveur des collectivités locales avec la dotation globale de fonctionnement que vous ne tenez pas, la loi de programmation militaire sur laquelle vous revenez également.

Mes deux critiques fortes ont trait à l'impréparation de la France à la compétitivité internationale et à celles de vos mesures qui risquent de casser la croissance, c'est-à-dire d'arrêter la reprise de l'emploi. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

Je prendrai trois exemples : la fiscalité et le déficit budgétaire, les emplois de la fonction publique et le logement. D'abord, la fiscalité.

L'une des priorités essentielles, vous le savez bien, c'est l'Europe. Juillet 1990 est à notre porte, et avec cette date la libre circulation des capitaux.

Vous avez pris, je vous en donne acte, des mesures substantielles en matière de fiscalité de l'épargne. Mais vous n'êtes pas allés jusqu'au bout de votre raisonnement. Vos réductions ne couvrent pas la totalité des revenus de l'épargne. Le résultat est qu'il n'y aura pas vraiment de libre circulation des capitaux et vous êtes obligés de créer une bureaucratie supplémentaire.

Aujourd'hui quand on ouvre un compte en banque à Toulouse au Crédit lyonnais, on ne fait pas de déclaration. Demain, avec la liberté de circulation des capitaux, il faudra faire une déclaration quand on ouvrira un compte à l'étranger du fait d'une distorsion dans la taxation des revenus de l'épargne.

Mais j'en viens surtout à la taxe sur la valeur ajoutée. En avons-nous entendu des discours et lu des écrits sur la nécessité de la réduire : *Lettre à tous les Français...*

M. Pierre Forgues. Vous ne l'avez pas lue !

M. Michel d'Ornano. ... vos propres déclarations l'année dernière, monsieur le ministre d'Etat, les documents qui ont été distribués par le Premier ministre, la doctrine depuis toujours du parti socialiste...

M. Pierre Forgues. Vous la connaissez ?

M. Michel d'Ornano. Or, que faites-vous ?

Le taux majoré ? Oui, vous faites un pas. Sera-t-il suffisant ? Peut-être. Il est possible qu'en quatre ans vous parveniez à rejoindre le taux normal comme il le faut.

M. Pierre Forgues. C'est bien !

M. Michel d'Ornano. Le taux minoré ? Alors là, vous êtes à contresens. Vous le réduisez quand c'est inutile. Votre baisse sur les médicaments a sans doute été une bonne chose sur le plan médiatique, mais elle profite peu aux Français qui sont remboursés très largement par la sécurité sociale ou par les mutuelles.

M. Pierre Forgues. Et la sécurité sociale ?

M. Alain Calmat. Il faut y penser !

M. Michel d'Ornano. De surcroît, monsieur le ministre d'Etat, je ne serais pas surpris que vous soyez en contradiction avec une directive des Communautés européennes qui stipule de proscrire les taux qui créeraient des situations structurelles de crédit de taxes. Je vois qu'autour de vous on s'agite un peu.

M. le ministre délégué, chargé du budget. Pas moi !

M. Michel d'Ornano. Pas vous, mais derrière vous !

M. Alain Bonnet. On suit vos propos !

M. Michel d'Ornano. C'est une affaire qui n'est pas très claire et vous auriez intérêt à bien l'examiner.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur d'Ornano ?

M. Michel d'Ornano. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur d'Ornano, je vous écoute toujours avec la plus extrême attention. Je note toutefois que, dans vos critiques, vous me semblez un peu moins à l'aise que d'habitude.

Je voudrais vous rassurer sur un point et vous poser une question pour que le débat, comme on l'a souhaité, soit parfaitement clair.

La baisse de la T.V.A. sur les prix des médicaments de 5,5 à 2,1 p. 100 est conforme aux directives de la commission de Bruxelles, puisque la France a obtenu - nous n'étions pas encore au Gouvernement - des dérogations concernant les taux super-réduits. Nous ne pourrions pas appliquer le taux zéro puisque nous n'avions pas, à la différence de la Grande-Bretagne, de taux zéro à la date d'entrée en vigueur de la directive. Voilà pour vous rassurer, monsieur d'Ornano.

Maintenant une question. Selon vous, cette baisse n'est pas opportune et n'apporte rien aux Français puisque les médicaments sont remboursés.

Je passe sur le fait qu'ils ne sont pas toujours remboursés à 100 p. 100 pour vous demander si vous avez voté pour ou contre la baisse du taux de T.V.A. de 7 à 5,5 p. 100, qui a été décidée par le gouvernement précédent ? Votre argumentation, si elle est juste, aurait également dû s'appliquer à l'époque. Je peux simplement vous dire que, dans ce domaine, j'assure la continuité qui me paraît souhaitable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Brard. Et pas seulement dans ce domaine !

M. le président. M. Michel d'Ornano, veuillez poursuivre.

M. Michel d'Ornano. Monsieur le ministre d'Etat, il vous semble que je ne suis pas à l'aise dans mes critiques. En réalité, vous vouliez dire que je vous semblais plus sévère dans mes critiques que d'habitude, et c'est cela qui vous chiffonne un peu.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Non !

M. Michel d'Ornano. Croyez-moi, si mes critiques sont sévères, je ne les fais pas de gaieté de cœur mais malheureusement parce que votre projet s'y prête.

Vous m'avez demandé quelle fut ma position sur la réduction à 5,5 p. 100. Mais avec ce taux, monsieur le ministre d'Etat, nous nous plaçons à l'intérieur de la fourchette qui avait été prévue par la Commission, c'est-à-dire entre 4 et

9 p. 100, et nous nous efforçons de nous situer au taux le plus bas. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

Mais quand on passe au-dessous de la fourchette, c'est-à-dire à 2,1 p. 100, il y a là, pourrais-je dire, un excès de zèle et j'aimerais bien savoir si cela ne va pas créer, pour reprendre les termes de la directive, une situation structurelle de crédit de taxes.

M. Louis Pierna. C'est Bruxelles qui commande !

M. Jean-Pierre Brard. C'est l'alignement sur l'étranger !

M. Michel d'Ornano. Le zèle dont vous faites preuve pour le taux minoré, j'aimerais vous le voir déployer pour le taux normal. Or, sur le taux normal, vous ne faites rien !

Le résultat en est un conseil des ministres des finances que je considère comme triste pour la France. Avoir arrêté des dispositions qui vont, en réalité, remettre en cause les conditions du succès de l'Acte unique qu'un gouvernement auquel vous participiez avait préparé et qu'une majorité à laquelle j'appartenais a ratifié, qui vont créer davantage de bureaucratie, avec un délai temporaire pour les entreprises, et faire en sorte que désormais il n'y aura pas d'incitation à la baisse de la T.V.A., je trouve que ce n'est pas bon.

Je vous le dis, vous ne préparez pas l'Europe de cette façon. C'est d'autant plus triste que baisser le taux normal de T.V.A., ce serait sans aucun doute apporter aux Français une mesure extrêmement importante de justice sociale, d'augmentation du pouvoir d'achat et de baisse des prix. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. François Hollande. Et le taux supérieur aussi !

M. Michel d'Ornano. Mon deuxième exemple concernera les effectifs dans la fonction publique. Vous allez créer, régularisations comprises, 9 500 emplois en 1990.

M. François Hollande. Et nous avons raison !

M. Michel d'Ornano. L'année dernière, 2 200 avaient déjà été créés. Cela veut dire que, après avoir vous-même lancé la diminution des effectifs, vous revenez en arrière, que vous vous retrouvez à la situation de 1986. On recule de trois ans !

M. François Hollande. Ce ne sont pas les mêmes !

M. Michel d'Ornano. Je connais naturellement les réponses faciles - j'espère que vous ne les utiliserez pas - à nos observations : voulez-vous, va-t-on nous demander, moins d'infirmières, moins de policiers, moins de services ? (« *Eh oui !* » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Pierre Forgeas et M. François Hollande. Et moins d'enseignants ?

M. Michel d'Ornano. C'est cela ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est cela !

M. Michel d'Ornano. Ils le disent !

M. Arthur Dehaine. Ils avouent !

M. Michel d'Ornano. Mais alors, monsieur le ministre d'Etat, la solidarité et la protection sociale ne sont plus une priorité pour vous !

M. Pierre Forgeas. Si !

M. Michel d'Ornano. Non, puisque le budget pour 1990 prévoit 188 suppressions d'emplois dans ce secteur et seulement quarante-huit créations. Où voyez-vous la concordance entre les priorités politiques et les effectifs ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. Gérard Gouzes. Ce sont des aménagements techniques, tout cela !

M. Michel d'Ornano. Les gisements de postes, les possibilités de redéploiements, il est des endroits où les trouver abondamment !

D'abord, prenons l'administration centrale. Vous savez comme moi qu'il y a trop de petites directions. Il y a aussi - ce n'est peut-être pas votre avis et ce n'est en tout cas pas

l'avis de tout le monde, je m'en doute - trop de ministres et de secrétaires d'Etat (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) avec de trop gros cabinets.

Savez-vous, pour la distraction, qu'un des ministres délégués de votre Gouvernement a une cinquantaine de personnes à son cabinet ? Cela en représente, des emplois !

M. Ladislas Pońiatowski. Il faut bien caser les battus !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Des noms !

M. Michel d'Ornano. Je ne vais pas jeter de noms à la vindicte publique...

M. Alain Bonnet. Mais si, mais si !

M. Michel d'Ornano. ... mais je les tiens à votre disposition. Et puis, croyez-moi, M. le ministre d'Etat sera ravi de vous renseigner sur ce sujet !

M. Gérard Gouzes. Ce n'est pas très grand, tout cela !

M. Michel d'Ornano. Par ailleurs, on n'a pas tiré les conséquences de la décentralisation et l'on a laissé dans les administrations centrales des fonctionnaires qui étaient chargés de compétences désormais décentralisées. Si demain on procède à la modernisation de l'assiette de la fiscalité locale, des milliers et des milliers d'emplois deviendront inutiles. Et l'informatisation des services financiers montrera qu'il y aura beaucoup trop de personnels.

M. Jean-Pierre Brard. C'est scandaleux d'entendre cela !

M. Michel d'Ornano. Bref, énormément de postes pourraient être supprimés.

M. Jean-Pierre Brard. Vous êtes un affameur !

M. Michel d'Ornano. Je rappellerai encore une de vos phrases, monsieur le ministre d'Etat - j'ai de bons auteurs et je vous relis régulièrement quand je viens devant vous.

A propos du projet de loi de finances pour 1985 vous disiez, traitant de la déclaration du Président de la République selon laquelle il faudrait baisser les prélèvements obligatoires de 1 p. 100 tous les ans : « On ne réussira à baisser de 1 p. 100 les prélèvements obligatoires qu'au prix d'un effort important de productivité dans les administrations. » Reconnaissez qu'avec 7,5 p. 100 de hausse des dépenses de fonctionnement civiles et 12 000 fonctionnaires de plus en deux ans, vous n'en prenez pas le chemin ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. François Hollande. En 1986, vous n'avez pas baissé non plus les prélèvements obligatoires !

M. Michel d'Ornano. Le dernier exemple, le logement. Je rappelle quelques chiffres : en 1980, 400 000 logements ont été construits en France,...

M. Jean-Pierre Brard. Comôien de H.L.M. à Deauville ?

M. Louis Pierna. Le prix du mètre carré à Deauville, c'est combien ?

M. Jean-Pierre Brard. Et dans le XVI^e ?

M. Michel d'Ornano. ... en 1986, 295 000, avec 80 000 emplois perdus ; en 1988, on est remonté à 327 000.

Que se passe-t-il à l'heure actuelle ? La baisse est amorcée. Entre juillet 1988 et août 1989, le nombre des logements mis en chantier a diminué de 1,7 p. 100.

Les mesures que vous prenez - impôt de solidarité sur la fortune, qui touche particulièrement, je dirai presque exclusivement, le patrimoine immobilier, retour sur la loi Méhaignerie, réduction des déductions fiscales et peut-être aussi, si votre projet est voté, taxation sur les résidences secondaires...

M. Jean-Pierre Brard. On vous donne des sous, et vous pleurez !

M. Michel d'Ornano. ... contribuent à la baisse de l'activité du bâtiment, qui est un des facteurs de la croissance.

J'ajoute que vous avez réduit les aides à l'accession à la propriété et annulé certaines ! Vous arrivez finalement, monsieur le ministre d'Etat, à ce tour de force que vous dépensez davantage d'argent et qu'il se construit moins de logements chaque année en France ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. François Hollande. Sauf pour le logement social !

M. Michel d'Ornano. Voilà les critiques que je souhaitais formuler à propos de votre budget.

« Budget de préparation de la France à l'Europe », disiez-vous. Les pas sont si timides que vous serez obligés de reculer l'échéance de 1993. En fait, nous sommes plus près d'un budget anti-européen (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) que d'un budget qui prépare la France à l'Europe.

M. Gérard Gouzes. Il ne faut pas exagérer !

M. Michel d'Ornano. « Budget de recherche, de justice sociale », ajoutiez-vous. Si peu, quand on considère ce que vous faites pour les entreprises...

M. Pierre Forgues. On fait payer les riches. C'est vrai que ce n'est pas la justice sociale !

M. Michel d'Ornano. ... pour les cadres, les commerçants, les artisans, et quand on voit ce que vous faites si mal pour le logement !

« Budget pour assurer la tenue de la place de la France dans le monde. »

M. Pierre Forgues. Elle n'a jamais été aussi forte !

M. Michel d'Ornano. Etes-vous si sûr que la France sera capable d'assurer sa position dans le monde quand vous réduisez les dépenses de la loi de programmation militaire ?

M. Alain Bonnet. Vous n'avez pas voté la censure !

M. Jean-Pierre Brard. La politique de la canonnière !

M. François Hollande. Moins de dépenses, mais plus de dépenses militaires !

M. Michel d'Ornano. Je vous posais l'année dernière la question, monsieur le ministre d'Etat : pour vous, le Parlement, qu'est-ce que c'est ? Et je vous demandais : est-ce seulement votre majorité, ou est-ce aussi l'opposition ? Nous avions déposé des amendements qui n'ont pas eu de succès.

M. Pierre Forgues. Nous aussi !

M. Michel d'Ornano. Nous n'en aurons probablement pas plus cette année.

Entre 1981 et 1982, la France s'en allait à la faillite. Le gouvernement s'est ressaisi. Il s'est attelé à convaincre le parti socialiste et à maîtriser ses tentations. Aujourd'hui, la fraction dure du parti socialiste prend sa revanche, et c'est elle qui guide vos pas. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Forgues. Dans quel amendement ?

M. Michel d'Ornano. Alors, monsieur le ministre d'Etat, si je devais qualifier votre budget, je dirais que c'est un bon budget pour la préparation du congrès socialiste...

M. Ladislas Poniatowski. Eh oui !

M. Michel d'Ornano. ... mais que c'est un mauvais budget pour la France et pour l'Europe. Quel dommage ! (*Applaudissements prolongés sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Edmond Alphandéry.

M. Edmond Alphandéry. Monsieur le ministre d'Etat, cette année la préparation du budget semble se présenter sous les meilleurs auspices.

M. Pierre Forgues. Ah ?

M. Edmond Alphandéry. La France a retrouvé un rythme de croissance de plus de 3 p. 100 qui permet à notre économie de créer à nouveau des emplois. La hausse des prix a été sérieusement ralentie.

M. Pierre Forgues. Grâce à l'action du ministre !

M. Edmond Alphandéry. Les marges bénéficiaires des entreprises se sont améliorées. La croissance économique est tirée par les exportations et les investissements.

M. Pierre Forgues. C'est une bonne politique. Merci, Bérégovoy !

M. Edmond Alphandéry. L'économie française serait-elle à nouveau entrée, pour longtemps, dans un cercle vertueux ?

M. Pierre Forgues. Mais oui !

M. Edmond Alphandéry. A voir la politique économique que vous poursuivez, monsieur le ministre d'Etat, je pense, très objectivement, que rien n'est moins certain.

Vous êtes certes conscient, dans l'environnement international, de la fragilité de notre redressement économique. Mais il vous faut tenir compte...

M. Pierre Forgues. Du parti socialiste ?

M. Edmond Alphandéry. ... du climat social. Il vous faut aussi répondre aux pressions, chaque jour plus vives, de vos amis politiques. Tout cela, naturellement, se retrouve dans votre budget.

Conjoncture économique internationale incertaine, conflits sociaux, surenchère politique au sein de votre propre majorité, telle est, monsieur le ministre d'Etat, la triple contrainte à laquelle vous devez faire face.

L'économie française est étroitement tributaire de la conjoncture internationale. Que celle-ci vienne à se retourner et c'est alors inmanquablement la chute de nos exportations avec des effets en cascade sur la production, le revenu des Français et malheureusement aussi sur le chômage.

M. Alain Bonnet. Toujours le catastrophisme !

M. Edmond Alphandéry. Nous devons rester vigilants, donc, à la politique monétaire poursuivie aux Etats-Unis où, depuis le début de l'année, vous le savez, monsieur le ministre d'Etat, un début de ralentissement est perceptible.

Quant aux soubresauts boursiers de ces derniers jours, ils peuvent contraindre les autorités monétaires à changer de cap. Dans le climat inflationniste outre-atlantique, la « Fed » peut-elle sans dommage continuer à injecter des liquidités, comme elle l'a fait ces derniers jours ou comme elle l'avait fait en octobre 1987 ? Entre la récession et les tensions inflationnistes, son président M. Greenspan, devra choisir. La crise boursière le met de toute façon au pied du mur. Il faut le savoir, son choix aura d'importantes répercussions économiques et sociales dans notre pays.

Ne négligeons pas non plus la politique économique de nos voisins européens. En particulier, la République fédérale d'Allemagne continuera-t-elle l'an prochain à jouer son rôle de locomotive de l'économie européenne, et notamment de l'économie française ? Toutes ces interrogations sont les vôtres. Elles sont aussi les nôtres.

Un retour à la croissance, mais un retour qui peut être remis en cause à tout instant. Voilà une donnée qu'il convient de garder présente à l'esprit face aux revendications sociales et à la surenchère politique.

Certes, lorsque le soleil recommence à briller, il doit évidemment briller pour tout le monde. Comment faire pour que la croissance retrouvée bénéficie à tous les Français, aux ménages, aux entreprises, aux salariés, aux demandeurs d'emplois ? Les tensions sociales qui apparaissent dans le secteur privé, chez Peugeot ou dans la fonction publique avec la grève des impôts, que vous avez à gérer, ne sont en définitive que le produit du ressentiment de salariés face aux retards accumulés par les salaires ces dernières années.

Dans ce contexte économique et social, nous aurions pu espérer que vos propres amis politiques aient un comportement responsable.

M. Pierre Forgues. Ah ?

M. Edmond Alphandéry. Or, force est de constater qu'ils exploitent contre vous, par des surenchères démagogiques, les revendications sociales.

M. Pierre Forgues. Ce n'est pas vrai !

M. Edmond Alphandéry. MM. Mauroy, Emmanuelli, Mermaz et quelques autres voudraient pousser à la faute le Premier ministre, M. Rocard, et vous-même, monsieur Bérégovoy, qu'ils ne s'y prendraient pas mieux.

Que cherchent-ils, vos amis du parti socialiste, par leurs appels au changement de cap, par leurs amendements qui mettent en péril le fragile barrage fiscal que vous avez édifié pour éviter l'évasion des capitaux au 1^{er} juillet 1990 ? Pourquoi s'efforcent-ils de démolir les mesures pourtant timides que vous mettez en place pour lutter contre le chômage ?

Il faut manquer singulièrement du sens de l'intérêt général, manquer de lucidité, je dirai même plus, faire fi de ses propres intérêts politiques pour se livrer à un tel débâlage !

Tirillé, vous l'êtes, et nous le sentons bien, monsieur le ministre d'Etat. Vous vous devez de satisfaire, au moins formellement, vos propres amis ; vous avez à parer au plus pressé sur le front social ; et, bien sûr, l'évolution de la conjoncture internationale vous préoccupe. Voilà qui explique pourquoi votre politique économique manque de lisibilité, de caractère et, tout simplement, de colonne vertébrale.

M. François Hollande. Comme l'opposition !

M. Edmond Alphandéry. Vous cherchez refuge dans le concept de pacte de croissance qui, je le reconnais, ne manque pas d'une certaine valeur pédagogique. Redistribuer équitablement les fruits de la croissance est une idée séduisante. Vous nous proposez une répartition en trois tiers : un tiers pour l'emploi, un tiers pour l'investissement, un tiers pour le pouvoir d'achat. Mais le contenu n'est pas à la hauteur de l'idée, car les données sont à la fois plus simples et plus compliquées que votre raisonnement arithmétique.

Regardez, mes chers collègues, les pays qui ont réussi sans un tel formalisme une croissance socialement mieux équilibrée que la nôtre. Au Japon, en Allemagne fédérale, les salaires directs - plusieurs orateurs l'ont fait observer avant moi - sont plus élevés que dans notre pays. Et pourtant, les entreprises sont plus compétitives que les nôtres, le commerce extérieur plus solide et l'inflation mieux jugulée. Ces pays, que je sache, ne font pas référence à la notion du partage des fruits de la croissance. Ils mettent en place, en revanche, des politiques cohérentes qui permettent à l'ensemble de la collectivité de bénéficier conjointement de la croissance économique.

Comment font-ils pour ne laisser personne au bord de la route ? Ils privilégient l'investissement productif, la formation professionnelle, l'épargne. Il faut savoir qu'un taux d'investissement élevé, qu'il soit matériel ou immatériel, renforce la croissance économique, améliore la compétitivité et autorise aussi, il ne faut jamais l'oublier, grâce aux gains de productivité, des salaires plus élevés.

M. Pierre Forgues. Pas sûr !

M. Edmond Alphandéry. Ces pays contrôlent strictement la progression des dépenses publiques, ce qui leur permet de faire bénéficier les ménages, comme les entreprises, des fruits de la croissance grâce aux baisses d'impôts et de charges qui améliorent le pouvoir d'achat - il suffit de regarder ce qui se passe en Allemagne fédérale en ce moment.

Vous le voyez, mes chers collègues, un pacte de croissance efficace, ce n'est pas une redistribution réduite aux acquis de la croissance, mais une redistribution dopée grâce à ces acquis.

M. François Rochebiois. Très bien !

M. Edmond Alphandéry. Comme vous, monsieur le ministre d'Etat, nous nous posons la question cruciale que se posent tous les Français : comment faire mieux bénéficier les salariés des fruits de la croissance ? Comment corriger les disparités dans les rythmes de progression des revenus salariaux et non salariaux ? Comment, en définitive, mettre la croissance économique au service du progrès social ?

M. Gérard Gouzes. Très bonne question !

M. Edmond Alphandéry. Soyons honnêtes ; le budget que vous nous soumettez tente de répondre à sa manière à cette interrogation. Mais force est de constater qu'il n'utilise pas de façon optimale les marges de manœuvre dont il pourrait disposer et que, restant trop souvent au milieu du gué, il est en définitive décevant.

Les marges de manœuvres, d'abord. Vous disposez, du fait de bonnes rentrées fiscales escomptées pour l'année prochaine, de - le chiffre est de vous - quelque 90 milliards de francs obérés, il faut le dire, par la très forte progression de la charge de la dette publique : plus de 20 milliards de francs. Rappelons au passage que les Français paient ici les inconséquences de la politique que vous avez conduite de 1981 à 1983,...

M. Alain Bonnet. Ah ! Il y avait longtemps !

M. Edmond Alphandéry. ... inconséquences qui vous ont conduit à lancer ces fameuses O.R.T. qui sont la cause, j'aurai l'occasion d'y revenir, d'une des plus grandes débâcles connues à ce jour.

M. Philippe Auberger. Pire que l'emprunt Giscard !

M. Robert-André Vivien. Hum ! Hum !

M. François Hollande. Il nous a coûté assez cher !

M. Edmond Alphandéry. Certes, le taux majoré de T.V.A. passe de 28 à 25 p. 100. Mais si vous aviez eu, monsieur le ministre d'Etat, la volonté politique d'aller nettement plus loin dans le sens de l'abaissement des impôts, vous auriez pu le faire. Il fallait pour cela que vous conteniez la progression de la dépense publique.

Or, je constate que ce Gouvernement n'a qu'une formule à la bouche - je l'ai entendue dans celle de M. Rocard, comme dans la vôtre - : « réhabiliter l'Etat », ce qui passe, selon vous, par des augmentations de crédits budgétaires. Voilà pourquoi la dépense publique recommence à croître dans votre budget à un rythme que nous avions pratiquement oublié depuis 1983 : un peu plus de 6 p. 100 selon mes calculs, c'est-à-dire plus que la progression de la richesse nationale.

M. Pierre Forgues. Et cet après-midi, vous réclamez plus d'enseignants !

M. Edmond Alphandéry. J'observe que les dépenses de fonctionnement de l'Etat croissent trois fois plus vite que ses dépenses d'investissement.

Voilà pour les marges de manœuvre dont vous vous privez : les recettes fiscales dont vous disposez ne sont pas employées au mieux.

Mais il est une autre marge de manœuvre dont vous vous privez : le respect de ce fameux dogme du « ni-ni » inscrit dans la *Lettre à tous les Français*, c'est-à-dire « ni privatisations, ni nationalisations », vous interdit de trouver des ressources par le biais de privatisations, même partielles.

Dans ce domaine, comme dans bien d'autres d'ailleurs, tout le monde constate les points de vue les plus divergents au sein même du Gouvernement. M. Fauroux, ministre de l'industrie, ouvertement, M. Rocard lui-même, plus discrètement, plaident, tout le monde le sait, pour l'ouverture du capital des entreprises publiques au secteur privé. Est-ce pour ne pas déplaire à l'Elysée ? Vous vous y refusez, monsieur le ministre d'Etat, ce qui vous conduit à des contorsions du type de la prise de participation de la Caisse des dépôts dans le capital du Crédit lyonnais.

M. Philippe Vasseur. C'est l'immobilisme complet !

M. Edmond Alphandéry. Monsieur le ministre d'Etat, s'il est une priorité, et vous la connaissez, c'est l'allègement de la fiscalité, non seulement pour améliorer le pouvoir d'achat des Français, mais aussi pour préparer notre économie à l'ouverture des marchés en 1993. Or, vous êtes dans l'incapacité d'aller au-delà de 17 milliards de francs et donc, malheureusement, vous restez au milieu du gué.

M. Ladislas Poniatowski. Très bien !

M. Edmond Alphandéry. Même constatation pour votre politique en faveur de l'investissement et de l'épargne. Vous avez bien compris la nécessité de mettre en place une politique de l'offre. Mais dans votre budget, vous nous proposez une seule mesure significative en faveur des entreprises : la baisse de l'impôt sur les bénéfices non distribués des sociétés. Il n'y a rien dans votre budget pour la taxe professionnelle qui pourtant mérite d'être à la fois allégée et réformée.

M. Alain Bonnet. Vous dites n'importe quoi !

M. Edmond Alphandéry. C'est pourquoi mon groupe fera deux propositions : premièrement, il proposera de ramener le butoir de la valeur ajoutée de 4,5 à 4 p. 100 par un amendement qui est déposé collectivement avec nos collègues du R.P.R. et de l'U.D.F. ; deuxièmement, il proposera aussi un amendement de réflexion sur une autre péréquation nationale de la taxe professionnelle...

M. Alain Richard, rapporteur général. Aïe, aïe, aïe !

M. François Hollande. Demandez donc à Chirac !

M. Edmond Alphandéry. ... car les disparités considérables entre les collectivités locales conduisent à des injustices qu'il importe de corriger. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Nous suggérerons aussi la suppression de la règle du décalage d'un mois pour la T.V.A., disposition qui pèse sur la trésorerie des entreprises françaises, alors même que cette règle n'existe nulle part ailleurs en Europe.

M. Pierre Forgues. Cela coûte trop cher ! C'est de la démagogie !

M. Edmond Alphandéry. L'amélioration des comptes des entreprises doit contribuer à la lutte contre le chômage. Telle est la meilleure justification des allègements dont elles bénéficient. De la même façon, l'efficacité de la lutte contre le chômage passe par le développement de l'apprentissage industriel au sein même des entreprises. Dans ce domaine, l'Allemagne fédérale nous montre le chemin. Comment inciter les entreprises françaises à se lancer dans de vastes programmes en faveur de l'apprentissage industriel, c'est-à-dire une formation professionnelle partagée entre les entreprises et les organismes de formation professionnelle ? A cet effet, ne faudrait-il pas encourager la création d'établissements gérés de façon mixte par les entreprises et les organismes publics, avec des fonds émanant non seulement de l'Etat mais également - pourquoi pas ? - des régions ainsi que des entreprises ?

M. Pierre Forgues. Cela existe !

M. Edmond Alphandéry. Nous avons mis sur pied des contrats de plan Etat-régions. Pourquoi ne pas appliquer des formules de ce type, c'est-à-dire des contrats Etat-régions-entreprises pour susciter fiscalement la création d'établissements de formation dont la tâche consisterait justement à instituer cet apprentissage industriel par alternance ?

M. Pierre Forgues. Cela existe déjà ! C'est le crédit formation !

M. Edmond Alphandéry. Monsieur le ministre, la France doit s'engager vigoureusement dans le combat pour la formation professionnelle. C'est là le meilleur moyen, non seulement pour lutter contre le chômage, mais aussi pour permettre une revalorisation des salaires qui ne mette pas en péril la compétitivité des entreprises.

M. Pierre Forgues. C'est ce qui est fait !

M. Edmond Alphandéry. Voilà pour l'investissement. Maintenant, passons à l'épargne.

Là encore, force est de constater que nous devons rester sur notre faim. Nous étions en droit d'attendre une ambitieuse politique. Nous avons besoin d'une épargne abondante si nous voulons financer plus d'investissements productifs. N'oublions pas que nous devons éviter tout risque de fuite de capitaux au 1^{er} juillet 1990.

Or, pour stimuler l'épargne des ménages, vous limitez vos ambitions, monsieur le ministre d'Etat, à la création d'un plan d'épargne populaire. Mais le succès de ce nouveau produit - si succès il y a - se réalisera naturellement au détriment du livret A des caisses d'épargne qui sert, vous le savez tous, mes chers collègues, à financer le logement social. Comme vous supprimez dans le même temps le plan d'épargne retraite créé par M. Edouard Balladur,...

M. Pierre Forgues. Heureusement !

M. Edmond Alphandéry. ...l'éventuelle stimulation de l'épargne pour les bas revenus que vous escomptez pourrait être plus que compensée par la disparition du plan d'épargne retraite.

M. Lesias Ponietowski. C.Q.F.D. !

M. Edmond Alphandéry. Au total, je crains et certains peuvent craindre que votre politique n'ait finalement aucun effet positif sur le taux d'épargne des ménages.

M. Philippe Auzberger. C'est Gribouille !

M. Edmond Alphandéry. L'Union du centre appelle de ses vœux une véritable politique de l'épargne qui pourrait s'ordonner autour de trois axes.

D'abord, monsieur le ministre d'Etat, si vous voulez encourager l'épargne populaire, il faut la rémunérer correctement, c'est-à-dire élever le taux de la rémunération du livret A car son rapport de 4,5 p. 100 ne représente que la moitié du taux du marché monétaire.

M. Pierre Forgues. Démagogue !

M. Louis Pierna. Il faut augmenter les salaires !

M. Edmond Alphandéry. Ensuite, à l'Union du centre, nous savons que s'il faut encourager l'épargne des ménages par des dispositions fiscales, il faut aussi éviter de créer un nouveau type de placement, car s'il est attractif, son succès se fera au détriment des autres.

M. Lesias Ponietowski. Absolument !

M. Edmond Alphandéry. Il convient donc d'encourager l'épargnant au moment même où il a le choix entre la décision d'épargner et celle de consommer. Pour cela, je vous propose une méthode simple, monsieur le ministre d'Etat : autoriser les contribuables à déduire de leurs revenus impossibles, sur leur feuille d'impôts, comme certains le font déjà pour les frais professionnels par exemple, une somme qui serait destinée à l'épargne longue.

Voilà un procédé efficace, de gestion souple, à condition naturellement de laisser au contribuable le soin d'apporter la preuve qu'il a bien effectué l'épargne correspondante.

M. Pierre Forgues. C'est la seule proposition positive.

M. Edmond Alphandéry. Enfin, troisième mesure pour l'épargne, qui devrait contribuer à résorber les déficits des régimes de retraite : pourquoi ne pas autoriser les salariés, jusqu'à un plafond à déterminer, à déduire de leurs revenus impossibles les cotisations de retraite complémentaire non obligatoires.

Voilà, monsieur le ministre, une politique de l'épargne cohérente, efficace et simple à mettre en œuvre.

M. Alain Richard, rapporteur général. Et pas chère !

M. Edmond Alphandéry. Voilà la contribution que le groupe de l'Union du centre apporte sur ce sujet dans cette discussion budgétaire.

Dans son volet « baisse des impôts », tout comme dans celui de la « stimulation de l'épargne et de l'investissement », votre budget, monsieur le ministre d'Etat, laisse un goût d'inachevé. La même impression ressort de votre politique de lutte contre le chômage. Dans ce domaine, personne ne nie le chemin parcouru. Qui chez vous aujourd'hui ose réclamer ouvertement une relance de la consommation ? Vous prêchez, désormais, la baisse du coût du travail, et je ne peux que vous en féliciter. Vous engagez, à cet effet, la deuxième étape de la baisse des cotisations d'allocations familiales. Malheureusement, celle-ci est encore largement financée par le déplafonnement des cotisations payées par les cadres et les professions libérales. C'est-à-dire qu'en fait, vous n'allégez pas globalement le coût du travail, vous en transférez la charge d'une catégorie de travailleurs vers une autre.

M. Arthur Dehaine. Très juste !

M. Edmond Alphandéry. Attention aux conséquences de cette politique sur des secteurs de pointe, notamment sur la recherche que vous essayez d'encourager par ailleurs. Je pense à Bull, à I.B.M. et à toutes ces entreprises qui se développent dans nos technopoles, en région parisienne ou en province, et qui pourraient bien, dans l'avenir, chercher un point de chute hors de l'hexagone.

Il est évident que l'allègement indispensable des cotisations sociales doit s'accompagner d'une rebudgétisation progressive de la politique familiale dont les entreprises françaises doivent être déchargées. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Compte tenu des moyens que vous auriez pu mobiliser, votre budget de demi-mesure, monsieur le ministre d'Etat, est un budget que je me vois obligé de qualifier de décevant. C'est un budget balancier. Vous balancez sans cesse entre des mesures de droite et des mesures de gauche. Vous balancez entre la confiance à l'initiative privée et l'emploi des crédits publics.

M. Alain Richard, rapporteur général. C'est un centriste qui dit ça ! C'est un compliment.

M. Edmond Alphandéry. Tout cela forme une politique dont la cohérence n'apparaît pas toujours clairement. En voulez-vous quelques preuves ?

Ainsi vous plafonnez le poids de la taxe d'habitation supportée par les ménages. C'est bien !

Mais, dans le même temps, vous freinez de façon drastique la progression de la dotation globale de fonctionnement, ce qui va conduire inévitablement beaucoup de collectivités

locales à augmenter leurs impôts et donc la taxe d'habitation. Où est la cohérence dans tout cela ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Forgues et M. Alain Bonnet. Ce n'est pas vrai !

M. Alain Richard, rapporteur général. Ca va s'arranger !

M. Edmond Alphandéry. Autre exemple : vous abaissez la fiscalité sur les revenus des obligations, ce qui est bien, mais, parallèlement, vous alourdissez l'impôt de solidarité sur la fortune - et je crois même que vos amis socialistes proposeront d'en aggraver le barème.

M. François Hollande. Ce ne sont pas les mêmes qui paient !

M. Edmond Alphandéry. Cette mesure qui rapportera une somme symbolique - et vous le savez très bien - vous fait perdre l'effet psychologique de l'allègement de la fiscalité de l'épargne. Ou est la logique dans tout cela ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Dernier exemple : vous laissez entendre que vous augmentez les crédits publics en faveur du logement social, mais, parallèlement, vous recommencez à bloquer les loyers en région parisienne...

M. François Hollande. C'est bien !

M. Edmond Alphandéry. ... et vous remettez en cause certains avantages fiscaux en faveur du logement, ce qui ne va pas manquer de ralentir la construction privée. Où est la logique dans tout cela ? (*Applaudissements sur les bancs de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Arthur Dehaine. C'est une politique de Gribouille !

M. Pierre Micaux. C'est de la musique !

M. Edmond Alphandéry. A l'Union du centre, nous n'avons pas ces états d'âme. Nous croyons aux vertus des mécanismes de marché. Nous ne pensons pas qu'il soit forcément efficace de taxer plus lourdement les hauts revenus pour régler les problèmes des plus démunis. Plutôt que d'augmenter les crédits publics, nous croyons que l'Etat devrait d'abord créer les conditions pour que chacun reçoive une rémunération plus élevée de son travail.

M. Jean Tordito. Cheval et alouette !

M. Edmond Alphandéry. Ce ne sont pas les prestations sociales qu'il faut revaloriser en priorité, c'est le salaire direct. Ce ne sont pas les crédits budgétaires pour la formation ou la recherche qu'il convient d'abord d'abonder ; il faut diminuer les charges et les contraintes supportées par les entreprises de façon à ce qu'elles décident elles-mêmes ces dépenses.

M. François Hollande. C'est nouveau chez vous cela !

M. Edmond Alphandéry. Il faut savoir choisir. Or, monsieur le ministre d'Etat, votre budget n'est pas un budget de choix, c'est un budget de compromis. Le bon choix c'est celui de la construction de l'Europe, de l'amélioration du pouvoir d'achat du salaire direct, du désengagement de l'Etat au profit du secteur privé. Il est clair que dans ces trois domaines - et je suis au regret de le constater de manière très objective - votre budget marque un coup d'arrêt.

Monsieur le ministre d'Etat, votre loi de finances peut-elle être encore amendée ? A l'Union du centre, nous le pensons, mais encore faudrait-il que vous freiniez sérieusement la progression de la dépense publique. Rappelez-vous, mes chers collègues - et je vous renvoie à la discussion budgétaire de l'année dernière -, ce qui s'est produit lorsque le Parlement a adopté la loi de finances pour 1989. Vous décidiez, monsieur le ministre d'Etat, au moment même où nous votions la loi de finances, de bloquer 10 milliards des dépenses que nous venions de voter. Et 7 milliards de ces crédits étaient d'ailleurs annulés au mois de juillet dernier. Vous abondiez d'ailleurs sur d'autres chapitres budgétaires les 7 milliards de francs correspondants.

J'observe donc, monsieur le ministre d'Etat, que si vous le voulez, si vous avez la volonté politique de le faire, vous pouvez encore réduire la dépense publique de 10 milliards de

francs puisque vous l'avez fait l'année dernière. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Philippo Auberger. Eh oui !

M. Edmond Alphandéry. Utilisez cette marge de manœuvre pour financer les amendements d'allègements de charges qu'au nom de mon groupe j'ai déposés, et dont je viens d'exposer les motifs dans mon intervention. Car vous devez savoir, monsieur le ministre d'Etat, que mon groupe de l'Union du centre ne peut pas accepter de voter votre budget dans sa structure actuelle (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La discussion générale est close.

Aucune motion de renvoi en commission n'étant présentée, le passage à la discussion des articles du projet de loi de finances dans le texte du Gouvernement est de droit.

Je rappelle qu'à partir de maintenant, sur la première partie, peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. (*Certains députés des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre quittent l'hémicycle.*)

M. François Hollande. Ne partez pas, messieurs ! Restez là pour la discussion. Vous dites vouloir un débat sur le budget !

M. Pierre Micaux. Il ne vous arrive jamais d'avoir un rendez-vous ?

M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, ce débat a été très intéressant. Je dois reconnaître que toutes les interventions ont été utiles à la compréhension de la politique que nous menons et je remercie les cinq derniers intervenants d'avoir éclairé les choix qui sont les nôtres.

Je voudrais d'abord remercier Louis Mermaz qui, au nom du groupe socialiste, a considéré que ce budget était juste et vigoureux. Les critiques qui ont été exprimées de part et d'autre à l'égard du budget que le Gouvernement présente ont conforté pour moi l'approbation que Louis Mermaz m'a apportée.

Notre budget va dans la bonne direction. « Il n'est pas achevé ! » vient de dire M. Alphandéry. Je ne demande pas mieux que l'Assemblée nationale - d'ailleurs M. Louis Mermaz l'a indiqué dans son intervention - contribue aux améliorations qui seront jugées nécessaires.

J'ai été frappé d'entendre dire, non de la part de ceux qui approuvent ce budget, mais de la part de ceux qui le critiquent : « Ce budget n'est pas bon, mais la situation économique est plutôt bonne. » Qu'ils me permettent d'enranger ce compliment et de les remercier de l'avoir formulé.

M. Edmond Alphandéry. C'est la locomotive allemande qui tire l'économie française !

M. François Hollande. En tout cas, ce n'était pas aussi bon de 1986 à 1988 !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Ce qui se fait chez nous, mesdames et messieurs les députés, ne serait donc pas dû aux Français, ni au Gouvernement, mais serait dû aux Allemands ! Je trouve que l'argument est tout de même un peu simpliste. Monsieur Alphandéry, ce n'est pas parce que vous êtes embarrassé par le choix final que vous avez à faire qu'il faut compliquer notre discussion !

M. Balladur m'a fait remarquer que ce n'est pas parce que je répéterais que ce budget est bon qu'il le deviendrait. Mais si j'ai dit que ce budget était bon, c'est parce que je me réfèrais à une déclaration de M. le président de la commission des finances. Etant satisfait du compliment, je me suis dit : « Autant le répéter pour qu'il soit bien compris. » (*Sourires.*)

J'ai été frappé d'entendre dire, notamment par M. d'Ornano - mais de tels propos avaient déjà été tenus en commission des finances -, que le budget pour 1990 était moins bon que celui de 1989...

M. Philippe Auberger. Il est plus mauvais !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... ou que ceux de 1984 et de 1985. Je suis sensible à cet hommage rétrospectif et tardif, mais pourquoi les auteurs de celui-ci n'ont-ils pas voté les budgets que je présentais à l'époque ?

Mais cela me rassure. L'opposition n'est pas exempte de contradictions et, l'an prochain, elle dira sans doute la même chose. En vérité, il faut bien nourrir le débat ! La majorité, c'est la majorité, fût-elle relative. L'opposition, c'est l'opposition, et comme celle-ci ne peut tout de même pas dire que notre politique économique va dans la bonne direction - les résultats sont pourtant là pour en témoigner -, M. Durieux en a été réduit à citer un certain nombre d'extraits de la presse allemande que j'ai reçus comme autant de compliments pour notre pays. Je ne parle pas de ma personne.

Comme l'opposition est embarrassée, elle tient un discours qui ressemble souvent à une litanie.

M. Michel d'Ornano. Monsieur le ministre d'Etat, si chaque fois que je cite une de vos paroles, vous en déduisez que j'approuve votre budget, vous tirez une conclusion abusive. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. Arthur Dehaine. Une conclusion hâtive.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Rassurez-vous, j'avais bien compris que vous critiquiez le projet de budget pour 1990, comme vous aviez critiqué le budget de 1989 et sans doute celui de 1986. Mais je relevais une évolution dans votre argumentation. A la vérité, j'aurais aimé vous entendre dire en 1988 ce que vous dites aujourd'hui sur mes intentions pour 1989. Et comme je ne désespère pas de votre évolution, parce que je considère que vous m'avez souvent apporté des hommages un peu tardifs, j'attends donc la suite, sans impatience et avec sérénité.

M. Michel d'Ornano. J'ai simplement dit que vous n'aviez pas tenu vos engagements !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Mais permettez-moi, monsieur d'Ornano, de revenir sur quelques points.

Avons-nous donné un coup d'accélérateur aux dépenses publiques ? Avons-nous, au contraire, appuyé sur le frein pour certains objectifs ? Notre projet de budget est-il flou ? En vérité, je ne le crois pas, et je vais m'efforcer de vous répondre sur ces points précis.

Ce budget prépare-t-il le pays à la construction européenne ?

M. Arthur Dehaine. Non !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. On a évoqué à ce sujet la taxe sur la valeur ajoutée, autrement dit la fiscalité indirecte, et la fiscalité de l'épargne. La baisse de cette dernière, nous dit-on, est imposée par la libération prochaine des mouvements de capitaux ; en fait, pour ma part, j'ai toujours considéré que la suppression du contrôle des changes était inéluctable et qu'il fallait nous y préparer. Eh bien ! c'est ce que fait notre projet.

En ce qui concerne le grand marché intérieur, nous savons que la suppression des frontières le 14 janvier 1993 permettra la libre circulation des marchandises. La Commission a proposé de ne maintenir que deux taux de T.V.A. : un taux réduit et un taux normal évoluant à l'intérieur de « fourchettes ». Toutefois, certains pays pourront pratiquer des taux dérogatoires pour certains produits : taux de 2,1 p. 100 pour la France, taux zéro pour la Grande-Bretagne. Cette proposition introduirait une modification fondamentale du système de T.V.A. puisqu'au lieu que celle-ci soit perçue dans le pays destinataire, comme l'ont d'ailleurs souhaité les concepteurs de cette taxe, elle le serait dans le pays expéditeur.

En ce qui me concerne, je ne fais pas de querelle d'école. Je dis simplement que l'on peut faire l'un ou l'autre, mais si les taux sont les mêmes partout. A partir du moment où la proposition de la Commission autorisait l'évolution des taux à l'intérieur d'une fourchette - de 4 à 9 p. 100 pour le taux réduit et de 14 à 20 p. 100 pour le taux normal - seul un système compliqué pourrait permettre le calcul de ce qui serait encaissé dans un pays et de ce qui le serait dans un autre, afin que les pays expéditeurs y retrouvent leur compte.

Cela supposait aussi, d'une part, des formalités multiples, et, d'autre part, un système de compensation que la Commission ne nous a jamais présenté clairement. Elle a même évolué au cours du temps : on a parlé d'une compensation macro-économique, qui n'aurait donc plus reposé sur les réalités des expéditions et des consommations, mais qui aurait simplement corrigé des déséquilibres naturels.

Or un tel système, monsieur d'Ornano, a été refusé par tous les pays, à l'exception de l'un d'entre eux, l'Allemagne fédérale, qui, pratiquant le taux normal le plus bas, soit 14 p. 100, et étant le pays qui exporte le plus, y trouvait naturellement avantage. Tous les autres pays, je le répète, ont récusé le système.

Qu'avons-nous fait ? Nous avons souhaité avancer.

Une proposition d'origine française, approuvée par d'autres pays, prévoit de maintenir le principe actuel : la T.V.A. est toujours encaissée dans le pays de consommation, mais toutes les formalités aux frontières sont supprimées. Notre cohérence avec l'Acte unique est alors totale.

Cette proposition de la France a été approuvée par l'ensemble des pays européens mais pour une durée limitée. Le jour où, partout, seront en vigueur des taux uniques, on pourra trouver un autre système.

Pourquoi ne maintiendrait-on pas la perception de la taxe dans le pays de destination ?

Quoi qu'il en soit, tant qu'on n'aurait pas eu des taux unifiés, vous n'auriez pas eu un accord unanime, monsieur d'Ornano. L'harmonisation des taux aurait finalement été retardée.

Permettez-moi de répéter que la grande difficulté résidait dans la compensation. Quelle base devait-on adopter pour la compensation, et selon quels mécanismes ?

J'ai déjà évoqué des mécanismes compliqués sur le plan administratif, mais je voulais vous dire alors que c'est la Commission qui aurait fait la répartition. Or je ne crois pas possible, moi qui suis un fervent européen, de déléguer à la Commission, sans un contrôle démocratique et un pouvoir politique, une mission de cette importance.

M. Guy Bêche et M. Pierre Forgues. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Si nous avons deux taux uniques, un taux normal et un taux réduit, tout est possible. Mais il n'est pas bon de mettre la charrue avant les bœufs.

J'ai accepté en tant que président jusqu'à la fin de cette année du Conseil des ministres de l'économie et des finances, que le système que propose la France soit mis en œuvre pour une durée limitée. Je souhaite en effet que ce système soit appliqué le moins longtemps possible car je reste partisan d'une harmonisation des taux de la T.V.A. M. Louis Mermaz a évoqué ce point. Vous avez fait de même, monsieur d'Ornano, et j'aurais aimé qu'hommage nous fût rendu pour avoir, en réduisant le nombre de nos taux, contribué à cette harmonisation.

Quand je suis arrivé au ministère des finances, alors que le Gouvernement de M. Rocard se mettait en place, il existait cinq taux de T.V.A. Il n'y en a plus aujourd'hui que trois,...

M. François Hollande. Eh oui !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... plus le taux exceptionnel, dont j'ai déjà parlé.

M. Alain Bonnet. Ils perdent la mémoire !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Nous sommes passés à 33 p. 100 et nous passerons, si l'Assemblée nous suit, à 25 p. 100. Nous pourrions, en fonction des possibilités des finances publiques, réduire le taux normal, mais le moment n'est pas venu. Il faudra bien entendu poursuivre la discussion dans cette enceinte.

J'en viens à la fiscalité de l'épargne.

Les allègements proposés - taux du prélèvement libératoire sur les revenus des obligations ramené de 27 à 17 p. 100, celui qui concerne les comptes passants de 47 à 37 p. 100 - sont les plus importants jamais réalisés.

Vous nous avez dit, comme beaucoup d'autres, qu'il faut éviter que la liberté de circulation des capitaux ne soit la liberté de frauder ou de blanchir de l'argent. Nous en sommes bien d'accord, et j'espère obtenir, au niveau de la Commission, que la coopération fiscale et, sous certaines conditions, la levée du secret bancaire, nous permettent de reprendre à ce souci.

M. François Hollande. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. L'Europe de la liberté des mouvements des capitaux ne peut pas être l'Europe de la liberté de la fraude ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Permettez-moi de vous dire, mesdames, messieurs les députés, que je sollicite à cet égard votre appui.

M. Alain Richard, rapporteur général. Exactement !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Vous avez beaucoup cité l'Allemagne fédérale. En général, vous vous y référez en tant qu'exemple, y compris M. Lajoinie, ce qui ne m'a pas surpris car j'apprécie le réalisme du parti communiste. (*Sourires.*)

M. Guy Bêche. Tout le monde y vient !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Mais je dois reconnaître que, dans cette affaire, l'Allemagne ne nous a pas beaucoup aidés.

Sous la présidence de M. Stoltenberg, alors ministre des finances, il a été décidé de libérer les mouvements des capitaux. J'étais alors présent : c'était ma première réunion internationale après mon retour au Gouvernement.

J'ai fait voter, avec l'accord et l'appui de la Commission une disposition qui, a dit M. Stoltenberg, constituait un engagement politique et moral de mettre en œuvre une harmonisation de la fiscalité sur l'épargne avec une retenue à la source de 15 p. 100, proposée par la Commission qui, dans un souci de compromis, avait même envisagé 10 p. 100. Je ferai remarquer à la représentation nationale que nous proposons 17 p. 100, donc un peu plus que ce qui a été prévu par la Commission de Bruxelles, et beaucoup plus que ce qui avait été initialement envisagé.

L'Allemagne fédérale, pour les raisons que vous savez, a renoncé à la retenue à la source et, bien que la proposition de la Commission soit toujours sur la table, nous savons que nous n'avons aucune possibilité de la faire passer.

Nous allons donc nous battre d'arrache-pied pour la coopération fiscale et, dans le même temps, nous adapterons notre fiscalité aux exigences certains ont dit : aux contraintes européennes. Je considère quant à moi qu'il ne faut pas vivre cela comme des contraintes, mais comme une chance.

Tous les systèmes ne sont pas les mêmes. Nous avons, en ce qui nous concerne, une épargne liquide, des livrets de caisse d'épargne, des abattements à la base, une fiscalité sur les plus-values plus faible que celle de la Grande-Bretagne, alors que l'Allemagne fédérale n'a pas de fiscalité en la matière.

La moyenne européenne n'est donc pas une référence absolue.

Nous avons œuvré dans ce sens en mesurant nos risques, en prenant nos responsabilités car nous croyons que l'investissement en capital, les placements d'épargne, qui sont des placements de capitaux, se font pour d'autres raisons que les avantages fiscaux qui y sont attachés, même si ceux-ci doivent être pris en compte. La force d'une monnaie ou sa qualité, le dynamisme de l'économie et sa rentabilité sont des éléments qu'il faut naturellement considérer.

Je voudrais dire encore quelques mots de l'épargne et donner satisfaction à M. Mermaz sur un point : il faut distinguer entre les revenus de l'épargne et le patrimoine.

Mesdames, messieurs les députés, au risque d'énoncer des banalités, je dirai que celui qui distrait de son revenu, fût-il élevé, une somme qu'il affecte à l'épargne, a déjà payé l'impôt sur la somme épargnée. Ensuite, il paie un impôt sur le revenu de son épargne. Là-dessus, un discours théologique, pour reprendre une expression initialement employée, peut

être largement tenu. Mais il reste que l'épargne est nécessaire à notre économie, qu'elle soit destinée au financement des collectivités, du logement social ou à celui des entreprises, et il nous faut donc l'encourager.

A partir de là, le problème qui se pose est celui de l'accumulation de l'épargne et du capital et de l'imposition des patrimoines : nous y avons répondu par l'impôt de solidarité sur la fortune. Nous pourrions, monsieur le président du groupe socialiste, poursuivre cette discussion, au sein de la commission des finances ou dans cet hémicycle, au moment où vous le souhaiterez. J'y suis pour ma part tout à fait disposé.

M. François Hollande. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. On a évoqué assez longuement la hausse excessive des dépenses publiques. En ce qui me concerne, je considère que les dépenses publiques augmentent comme il est nécessaire.

Des économies nous ont été proposées.

M. François Hollande. Pas beaucoup !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. J'attends avec intérêt, comme M. Charasse, de connaître les postes sur lesquels elles devraient être faites.

M. François Hollande. Les agents des finances, par exemple !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Vous nous avez reproché de ne pas dépenser assez pour la loi de programmation militaire. Or, là, ce n'est pas une diminution de la dépense publique que vous nous proposez, mais une augmentation de cette dépense ! (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. François Hollande. Et la D.G.F. ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Vous nous avez dit que les 130 milliards pour le logement n'étaient pas encore suffisants, qu'il faudrait faire plus.

M. Michel d'Ornano. Non !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je sais bien que vous ne dites pas tout à fait cela !

M. Arthur Dehaine. C'est trop facile !

M. Michel d'Ornano. C'est tous les ans la même rengaine ! N'oubliez pas que c'est vous qui faites le budget ! N'exagérez pas !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. J'attends donc avec impatience des propositions d'économies sur l'éducation nationale, sur la santé, sur le logement.

M. Michel d'Ornano. Des propositions, j'en ai fait !

M. Philippe Auberger. L'année dernière, juste après le vote de la loi de finances, vous avez pris un décret de 10 milliards d'économies ! Tout cela n'est pas sérieux !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Vous m'avez dit tout à l'heure que je devrais évoquer ces points. Permettez-moi de le faire.

Vous comparez l'évolution des dépenses budgétaires de la France avec celle d'autres pays. Je retiens quant à moi les comparaisons qui sont faites entre la France et l'Allemagne fédérale.

Il est vrai que les dépenses publiques augmenteront de 5,3 p. 100 en France et de 3,4 p. 100 en Allemagne fédérale.

Mais, si l'on déduit la charge des intérêts de la dette - et c'est la raison pour laquelle nous souhaitons continuer de réduire le déficit budgétaire -, on constate que l'évolution est à peu près comparable : 4 p. 100 en France contre 3,7 p. 100 en Allemagne fédérale. Si nous n'avions pas eu de retard à rattraper, je crois que nous aurions pu faire aussi bien.

Autre débat : la baisse des impôts. M. Balladur estime que cette baisse est insuffisante, que les dépenses sont trop élevées - je m'en suis déjà expliqué -, et qu'il n'y a pas assez de privatisations. (*Sourires.*) Ce dernier débat a été tranché. Nous le reposerons en des termes nouveaux ou actualisés lors des prochaines élections, quand le pays sera de nouveau

appelé à se prononcer. M. Balladur a également estimé qu'il y avait trop de prélèvements obligatoires. Sa remarque m'a un peu surpris.

M. Martin Malvy. Elle ne manque pas de sel, en effet !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Le seul moment où les prélèvements obligatoires ont diminué, ce fut en 1985 et en 1986, avec les budgets que nous avons présentés. Ils ont continué de baisser, très peu, entre 1988 et 1989. Il en sera de même, très légèrement, entre 1989 et 1990. L'année 1987 fut la seule année où ils ont augmenté, passant de 44,1 p. 100 à 44,8 p. 100. (« *Eh oui !* » sur les bancs du groupe socialiste.)

Je comprends que l'on me demande de faire ce que l'on n'a pas été capable de faire, et je voudrais, sur ce point, rappeler chacun à plus d'humilité.

M. Arthur Dehaine. Et si l'on parlait des cotisations sociales !

M. Raymond Douyère. Elles sont comprises !

M. François Hollande. Suivez une formation permanente !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Vous avez aussi parlé des allègements des charges sociales, notamment de celles qui pèsent sur les entreprises.

Permettez-moi de vous rappeler que nous avons opéré dix milliards de réduction, en deux ans, en faveur de l'emploi et que nous entendons bien continuer dans cette voie car nous faisons de l'emploi une priorité.

M. Edmond Alphandéry. C'est un transfert !

M. François Hollande. Vous, vous êtes un transfuge !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Cela se fait sur le budget de l'Etat.

Il y a deux types de transfert - je ne voudrais pas être trop long, mais je tiens à ce que ce débat soit aussi complet que possible.

Nous avons dé plafonné les cotisations et réduit leurs taux. C'est une mesure de justice, qui favorise l'emploi d'une main-d'œuvre qui n'est pas nécessairement la plus qualifiée.

Par ailleurs, nous avons transféré, avec prudence, une partie de ces allègements sur le budget de l'Etat, ce que vous réclamez, mais ce que vous n'aviez pas fait. (« *Très bien !* » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. d'Ornano et bien d'autres orateurs ont déclaré que l'emploi était une priorité. Les deux plans emploi du Gouvernement me paraissent lui répondre. Ce sont 500 000 emplois qui ont été créés et il serait bon que chacun le relève.

Bien entendu, ce n'est pas encore assez. Il faudra faire plus, c'est ainsi que nous l'entendons. Mais, comme cela a été dit par nombre d'entre vous, il faut que les entreprises soient mises en situation de produire et de créer des emplois. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé une baisse de l'impôt sur les sociétés pour les bénéficiaires non distribués.

De plus, les crédits d'impôt recherche, créés en 1983, seront abondés pour 1990 à hauteur de 600 millions de francs, ce qui répond, et c'est tout à fait normal, à une demande du groupe socialiste.

Le crédit d'impôt formation, créé en 1988 par le gouvernement de M. Chirac, est amélioré et nous instituons un crédit d'impôt pour une meilleure utilisation des équipements et une réduction du temps de travail.

Il nous a été aussi reproché de ne pas avoir le souci de l'avenir. Mesdames, messieurs les députés, une telle critique n'est pas juste.

La dépense publique, qui évolue à un rythme légèrement inférieur à celui de la croissance du P.I.B. en valeur, montre que nous préparons l'avenir dans les domaines de la recherche, du logement, des infrastructures et, en particulier, dans celui de l'éducation.

A cet égard, je voudrais demander un peu d'objectivité.

Nous créons des emplois, notamment dans l'éducation nationale. Mais cette augmentation du nombre des emplois dans ce secteur, qui entraîne des dépenses de fonctionnement, ne devrait-elle pas être considérée comme une dépense d'investissement pour l'avenir ? En effet, s'il y a un domaine où il faut des emplois pour préparer l'avenir, pour investir dans l'avenir, c'est bien celui de l'éducation nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Forgues. Argument imparable !

M. Ladislas Poniatowski. Oui, mais avec de bons salaires on a de bons enseignants !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Vous avez enfin évoqué les problèmes posés par l'existence d'un large secteur public. Il nous a été demandé de privatiser pour réduire la dette de l'Etat.

Pour ma part, je n'aime pas beaucoup cette méthode, car l'augmentation de nos dépenses publiques, charges d'intérêts comprises, est parfaitement sincère. En effet, nous n'utilisons pas les privatisations comme moyen de financement du budget de l'Etat ! (« *Très bien !* » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Raymond Douyère. Quel bradage n'ont-ils pas fait avec les entreprises !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Vous nous dites que les entreprises publiques ont besoin de fonds propres ; je ne dis pas le contraire et nous les en dotons dans ce projet de budget.

Depuis quinze mois, et je tiens un tableau à la disposition, naturellement, des membres de l'Assemblée nationale, les entreprises publiques ont renforcé leurs fonds propres par la mise en réserve de leurs bénéfices - ce n'est pas toujours le cas des entreprises privées - ou par les apports externes de l'Etat ou du secteur public. Et ce n'est pas une contorsion que de demander à la Caisse des dépôts, qui a des participations dans le secteur privé - on en a assez parlé, et elles ne datent pas d'aujourd'hui -, de concourir aux fonds propres des entreprises publiques, en l'occurrence une grande banque !

Les entreprises publiques ont également renforcé leurs fonds propres par des appels aux marchés : 109,6 milliards de francs au total.

La croissance externe des entreprises publiques sur le marché français, sur le marché européen et sur le marché international n'a jamais été aussi vive. Leur développement n'a donc pas été entravé par l'absence de privatisation : c'est plutôt le contraire qu'il faudrait observer, car les entreprises, au moment où elles étaient privatisées, pensaient beaucoup plus à cela qu'au reste. Au moins cette correction a été faite !

Une critique a été émise en ce qui concerne les cadres : il paraît que notre budget serait « anti-cadres ». Certes, il ne comporte pas de mesures spécifiques visant les cadres, ni en leur faveur, ni en leur défaveur. Il n'en comprend pas non plus visant telle ou telle autre catégorie de salariés.

M. Alain Bonnet. C'est ce qu'il m'avait semblé.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Les cadres bénéficieront des dispositions fiscales sur l'épargne. Hier, on a parlé de *stock-options*. Pour ma part, j'ai reçu beaucoup de cadres venus me dire que cette disposition n'était pas - comment disait-on naguère ? - « convenable ». C'est pour cela que nous avons corrigé la disposition.

Surtout je voudrais que l'on cesse de dire n'importe quoi sur ce sujet. A cet égard, j'ai tenu à dresser un tableau afin de pouvoir comparer...

M. Alain Richard, rapporteur général. Très bien !

M. François Hollande. Très utile !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... la pression sur les revenus en France, en République fédérale d'Allemagne, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis - dans l'Etat de New York. J'ai constaté que pour un revenu brut imposable de 500 000 francs, la pression fiscale était de 17,7 p. 100, en France, ...

M. Edmond Alphandéry. Pour l'impôt sur le revenu !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... de 30 p. 100 en République fédérale d'Allemagne...

M. Edmond Alphandéry. Hors T.V.A. !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... 30 p. 100 au Royaume-Uni et de 24,6 p. 100 aux Etats-Unis.

M. Edmond Alphandéry. Naturellement !

M. Ladislas Poniatowski. Ce n'est pas la seule pression fiscale !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Lorsque le revenu brut imposable atteint 800 000 francs, on constate encore que, compte tenu de notre méthode et de nos abattements, la fiscalité en France est encore plus favorable qu'ailleurs. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union du centre.*)

M. Edmond Alphandéry. Le calcul est fait hors T.V.A., vous ne parlez que de l'impôt sur le revenu.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Oui, bien sûr. Le débat peut naturellement se poursuivre, mais je souhaite qu'il soit totalement objectif.

En ce qui concerne la dotation globale de fonctionnement, mesdames, messieurs, une proposition vous a été faite. Elle est amendable. Nous souhaitons, en effet, modifier un système qui n'est plus valable.

J'aurais d'ailleurs aimé que « les Européens », je veux dire les partisans de l'Europe - car Européens, nous le sommes tous - qui se sont exprimés puissent me dire comment, notamment avec la baisse des taux de T.V.A., ils peuvent considérer que le système actuel est encore plausible ! Comment peut-on demander à l'Etat de percevoir moins de recettes de T.V.A. et, simultanément, d'assurer, sur ce critère-là, une dotation constante aux collectivités locales ?

M. François Hollande. Cela s'appelle de la démagogie.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Vous savez tous, mesdames, messieurs, que le système doit être modifié. Je suis prêt à en débattre, de même que M. Charasse, beaucoup plus compétent que moi.

Selon vous, il ne faudrait pas que les dépenses de l'Etat augmentent de 5,3 p. 100. Vous trouvez que c'est trop, que c'est même scandaleux ? Or, au moment même où vous demandez de réduire les dépenses de l'Etat, vous nous proposez que la croissance de la dotation de l'Etat aux collectivités locales augmente, elle, de 9 p. 100 ou de 10 p. 100. Il y a là une contradiction. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Edmond Alphandéry. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre d'Etat ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Nous sommes un peu pressés. Je ne souhaite pas que la séance se prolonge trop. Ne pourrions-nous pas reprendre ce débat ailleurs ?

M. le président. Monsieur le ministre d'Etat, acceptez-vous que M. Alphandéry vous interrompe ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je vais accepter. Il y a des arguments qui font mal, je le reconnais, et quand on les ressent durement - cela m'arrive parfois, vous l'avez remarqué - on éprouve parfois le besoin d'interrompre.

M. le président. La parole est à M. Edmond Alphandéry, avec l'autorisation de M. le ministre d'Etat.

M. Edmond Alphandéry. Monsieur le ministre d'Etat, je vais vous retourner votre argument : vous n'avez tout simplement qu'à indexer la dotation globale de fonctionnement sur les dépenses de l'Etat en valeur, c'est-à-dire - je prends votre chiffre, même sous-estimé - sur l'augmentation de 5,3 p. 100.

Dès lors, la rigueur que vous vous imposez, vous l'imposerez effectivement aux collectivités locales. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.*) Lorsque vous voudrez effectivement freiner les dépenses de l'Etat, et que vous aurez une vraie rigueur dans la gestion du budget de l'Etat, vous ferez respecter la même règle aux collectivités locales, qui l'accepteront bien volontiers. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et l'Union pour la démocratie française.*)

M. Alain Richard, rapporteur général. Erreur monumentale !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Voilà une évolution que j'apprécie. C'est pourquoi, je le disais tout à l'heure, j'accepte volontiers un débat sur ce point.

Des propositions d'amendements ont été faites. L'une d'elles, de M. Mermaz, tendant à augmenter les crédits destinés à l'aménagement du territoire, me paraît devoir être retenue. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Il s'agit, en effet, d'un moyen d'aider les entreprises à s'implanter chez nous. D'ailleurs, monsieur Mermaz, je souhaite abaisser l'impôt sur les sociétés pour la même raison : les entreprises étrangères qui veulent se localiser en France retiennent aussi cet élément d'appréciation dans les arguments qui leur font choisir telle ou telle implantation.

M. Lajoinie a procédé à une vive critique du budget, mais MM. Ballardur, d'Ornano et Alphandéry lui ont répondu, ce qui m'évite de le faire, car les critiques s'annulent ! Mais parmi les idées avancées par M. Lajoinie, certaines peuvent, naturellement, être retenues.

M. Edmond Alphandéry. Ah !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. De même, monsieur Alphandéry, et vous venez de le remarquer, certaines idées émanant de votre groupe, ou de certains de ses membres, peuvent aussi être retenues ! En tant que maire d'une ville moyenne, l'idée de corriger les effets des distorsions de taux de taxe professionnelle me paraît très juste. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre.*)

M. Edmond Alphandéry. Ah ! Fort bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. M. Charasse peut vous répondre sur le plan technique et politique. Pour ma part, j'estime que ce serait une bonne chose.

M. Edmond Alphandéry. Tout à fait !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Faut-il, par ailleurs, retenir l'autre proposition qui vise, comme nous l'avions fait l'an dernier, à diminuer le taux du plafond ? Sur ce point, je m'en remets, comme l'on dit, à la sagesse de la représentation nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.*)

M. Alain Richard, rapporteur général. Ils sont moins exigeants que les députés socialistes !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Mesdames, messieurs les députés, ce débat budgétaire m'est apparu éclairant sur au moins trois points.

D'abord, je n'ai entendu aucune critique contre notre politique monétaire et, en ce qui concerne la valeur de notre franc, j'ai cru ressentir une approbation quasi-unanime - car j'ai écouté avec beaucoup d'attention M. Lajoinie sur ce point. Dans les circonstances actuelles, et pour que la France tienne son rang, cette approbation me paraît très utile, permettez-moi de vous le dire.

Ensuite, ce débat m'a paru éclairant sur la nécessité de réduire le déficit budgétaire. En effet, la charge de la dette, lourde à supporter, réduit nos marges de manœuvre. A cet égard, j'ai cru comprendre qu'il y avait là aussi un accord unanime. Bien entendu, des divergences apparaissent en ce qui concerne les moyens d'atteindre l'objectif. En tout cas, je considère ce point comme très important.

Enfin, ma troisième remarque a trait au fonctionnement de l'économie mondiale et à celui de notre économie tout court. Là, je ne saurais pas dire s'il y a accord unanime. Pour ma part, je suis d'accord avec ce qu'a dit M. Ballardur. Je regrette de le faire en son absence, car je le pense, cet accord l'eût touché.

Il est vrai que le système monétaire mondial ne peut pas fonctionner tel qu'il est. Il faut, nous a déclaré M. Ballardur, des « règles du jeu ». Il a ajouté qu'il ne confondait pas la liberté avec le désordre. Il parlait des affaires monétaires de ce monde, mais il sait bien que les affaires monétaires et les affaires économiques sont étroitement liées. On le voit d'ailleurs dans la construction de l'union économique et monétaire de l'Europe. Lorsque l'on a abandonné le système des taux de change fixes pour mettre en place un système de taux de change flottants on a commis une erreur fondamentale au nom du libéralisme économique. Les partisans des

taux de change flottants considéraient que, par le seul jeu du marché, déséquilibres et excédents de balance de paiement se corrigeraient. Quinze ans plus tard, on voit le résultat !

Aujourd'hui, dans le monde, sauf quelques libéraux attardés,...

M. Edmond Alphandéry. Comme libéral attardé, on ne fait pas mieux.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. ... Il n'y a plus de partisans d'un taux de change flottant, sans règles. Depuis 1985, au Plaza, puis au Louvre - j'étais au Plaza, M. Balladur était au Louvre - nous avons mis un peu d'ordre dans le système international. Mais ce n'est pas assez ! Il faudrait, en effet, un étalon ou bien un système de type S.M.E. Jusqu'à maintenant, vous le savez, la France - avec les gouvernements auxquels j'ai participé avant 1986 - a défendu un système tripolaire, reposant sur trois grandes monnaies, l'ECU, le dollar et le yen, à l'intérieur d'une « fourchette », avec des réajustements décidés par les instances monétaires internationales.

Ce système nous paraissait convenable, mais on peut en imaginer un autre. J'ai cru comprendre que M. Balladur songeait à un étalon. Je ne sais pas lequel ! Dans le temps, on a évoqué un étalon fondé sur le prix des matières premières. D'autres ont souhaité y incorporer l'or - c'était une proposition américaine. Naguère, pourrait-on dire, il en est qui ont envisagé le retour à l'étalon or. A l'heure où je vous parle, je ne sais pas quel est le meilleur système. Je crois que la proposition française, qui date des années 1982-1983, est susceptible de recueillir l'assentiment, à terme - on a commencé par les accords du Plaza et du Louvre. En tout cas, je me réjouis que la représentation nationale appuie les efforts de la France pour une réforme du système monétaire international.

Ce qui vaut pour l'économie mondiale, mesdames, messieurs les députés, vaut naturellement pour notre pays. Je crois en l'économie de marché et je m'aperçois que, dans le monde, de plus en plus de pays considèrent que c'est un système préférable à une économie administrée ou trop fortement dirigée.

M. Philippe Vasseur. D'accord.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Mais le marché, mesdames, messieurs, ne peut pas fonctionner sans règles de jeu, et l'Etat est là pour faire respecter ces règles, élaborées naturellement par la représentation nationale. C'est ce que nous appelons, nous, l'économie mixte.

Ecoutant M. Balladur, je me disais : voilà un nouveau partisan d'une forme d'économie mixte ! Il parlait de la communauté internationale, mais je ramène cela au niveau de notre pays où, finalement, il faut des forces de régulation, de contrôle et d'animation.

Disant cela - sans ironie, je vous l'assure -, je crois en effet que très souvent les événements nous départagent, que le désordre monétaire international actuel conduit tous les esprits de bonne foi à souhaiter quelque chose de différent. Cela me rassure pour l'examen des futurs budgets : les graines que nous avons semées finissent par lever !

Quelques mots encore, au sujet d'une critique que j'ai entendue : nous serions immobiles et vous auriez seul, certains d'entre vous, mesdames, messieurs, capacité à préparer l'avenir. (*Murmures sur les bancs du groupe de l'Union du centre.*)

A cet égard, voici une énumération. Entre 1988 et 1989 : statut de la Nouvelle-Calédonie, revenu minimum d'insertion, réforme du code pénal, rénovation du service public, deux plans pour l'emploi, élaboration du 10^e Plan, qui avait pris du retard, mise en place du Conseil supérieur de l'audiovisuel, projet de loi de Jean-Pierre Soisson, sur le licenciement collectif, projet de loi donnant davantage de pouvoirs à la C.O.B. et réglementant les O.P.A. - un projet qui n'était pas inutile et qui a été voté d'ailleurs ici, il faut le dire, à une très large majorité - le projet de loi permettant de protéger, en effet, nos entreprises publiques ou récemment privatisées, jusqu'à la fin de 1992 contre je ne sais quelles incursions provenant de l'extérieur. J'ajouterai : projet de loi sur les assurances, en discussion ; loi d'orientation sur l'éducation

nationale ; contrats de plan Etat-régions ; l'I.S.F. et modification du taux de la T.V.A., baisse de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, réduit de 42 à 37 p. 100 en deux exercices. Je mentionnerai encore ce qui a été fait en ce qui concerne la taxe d'habitation, et qui est indispensable ; la création du plan d'épargne populaire. - Tout cela a été dans la très bonne direction - il y en a d'autres.

Enfin, monsieur Alphandéry, vous m'avez rendu un hommage. Vous demandez d'augmenter la rémunération des livrets de caisse d'épargne.

M. Edmond Alphandéry. En effet.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Je considère qu'aujourd'hui les livrets de caisse d'épargne sont correctement rémunérés : 4,5 p. 100 alors que l'inflation est d'environ 3,2 p. 100.

M. le ministre délégué, chargé du budget. Sans impôt !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget. Le taux de rémunération est de 5,5 p. 100 pour les livrets d'épargne populaire. Dois-je vous rappeler - ce serait peut-être un peu cruel - que lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, le taux d'inflation dépassait 13 p. 100 et que la rémunération du livret de caisse d'épargne était de 6,5 p. 100 ? Vraiment, l'histoire a jugé.

Enfin, après avoir entendu cette liste des réformes accomplies en moins de dix-huit mois, je crois que vous ne pouvez pas prétendre que le Gouvernement de Michel Rocard se borne à « coller des rustines ».

Nous nous efforçons, en effet, de préparer l'avenir, à notre rythme, parce que nous avons la durée pour nous. Nous nous efforçons, pour préparer l'Europe, de ne pas répéter les erreurs commises dans le passé. M. Mermaz, je crois, a tout à l'heure évoqué le déficit de notre solde industriel. Oui, c'est pour moi une grave préoccupation. C'est vrai que nous avons un excédent en 1984. Nous le devons à une divergence de croissance économique à notre détriment. La France « faisait » moins de croissance économique que plusieurs autres pays et, vous avez eu raison de le dire, elle n'investissait pas assez.

Nous investissons plus et nous avons un taux de croissance fort. C'est ce qui explique la dégradation de notre solde industriel. Autrement dit, dans le secteur industriel, nos entreprises ne sont pas assez performantes et on le doit, je crois, à l'erreur, que je juge fondamentale, faite après le premier choc pétrolier qui a consisté à faire payer aux entreprises l'assainissement qui était alors nécessaire.

M. Barre, lors du deuxième choc pétrolier, a essayé de corriger ce mouvement. Mais il ne disposait pas - en tout cas, c'est lui qui l'a dit depuis - de la liberté de manœuvre qui était nécessaire pour atteindre ces objectifs. Nous continuons à payer aujourd'hui les erreurs commises en 1974, en 1976 et en 1979. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*) Il faut du temps pour les réparer. Croyez bien que nous allons nous y mettre résolument ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt-deux heures, troisième séance publique :

Discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1990, n° 895 (rapport n° 920 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt heures.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale

CLAUDE MERCIER

